

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard ..... (16-1) 40-58-75-00  
Renseignements ..... (16-1) 40-58-78-78  
Télécopie ..... (16-1) 45-79-17-84

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

**Séance du mercredi 6 décembre 1995**

(32<sup>e</sup> jour de séance de la session)

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 3845).
2. **Retrait de l'ordre du jour d'une question orale sans débat** (p. 3845).
3. **Souhaits de bienvenue à M. le vice-Premier ministre du Québec** (p. 3845).
4. **Loi de finances pour 1996.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3845).

#### *Défense* (p. 3845)

MM. Charles Millon, ministre de la défense ; Maurice Blin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'exposé d'ensemble et les dépenses en capital ; François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires ; Jean Faure, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour le nucléaire, l'espace et les services communs.

### PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURE

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « gardarmerie ».

5. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Slovaquie** (p. 3859).
6. **Loi de finances pour 1996.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3860).

#### *Défense (suite)* (p. 3867)

MM. Serge Vinçon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « forces terrestres » ; Hubert Falco, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « air » ; André Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « marine » ; Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 3867)

7. **Représentation du Sénat au sein d'organismes extra-parlementaires** (p. 3867).

8. **Loi de finances pour 1996.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3867).

#### *Défense (suite)* (p. 3867)

MM. Jean-Michel Baylet, Jacques Habert, Philippe de Gaulle, Christian Bonnet, Jacques Machet, Jean-Luc Bécart, Bertrand Delanoë, Roger Husson.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 3881)

MM. Bernard Plasait, Philippe Madrelle, Josselin de Rohan, Pierre Biarnès, Jean-Jacques Robert.

M. le ministre.

#### Article 35 (p. 3895)

Sur les crédits du titre III :

Amendement n° II-92 de M. Jean-Luc Bécart. – MM. Jean-Luc Bécart, François Trucy, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet.

Adoption des crédits du titre III et de l'ensemble de l'article 35.

#### Article 36 (p. 3896)

Sur les crédits du titre V. – M. Jean-Luc Bécart :

Amendement n° II-93 de M. Jean-Luc Bécart. – MM. Jean-Luc Bécart, François Trucy, rapporteur spécial ; le ministre ; Josselin de Rohan, Jean-Luc Bécart. – Rejet.

Amendement n° II-94 de M. Jean-Luc Bécart. – MM. Jean-Luc Bécart, François Trucy, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet.

Adoption des crédits des titres V et VI et de l'ensemble de l'article 36.

9. **Communication de l'adoption définitive d'une proposition d'acte communautaire** (p. 3898).
10. **Dépôt de projets de loi** (p. 3898).
11. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 3898).
12. **Dépôt de rapports** (p. 3898).
13. **Ordre du jour** (p. 3899).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(La séance est ouverte à quinze heures cinq.)

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR D'UNE QUESTION ORALE SANS DÉBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que la question orale sans débat n° 218 de M. Christian Bonnet à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme est retirée, à la demande de son auteur, de l'ordre du jour du mardi 12 décembre 1995.

3

### SOUHAITS DE BIENVENUE À M. LE VICE-PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

**M. le président.** Mes chers collègues, je suis heureux de saluer la présence dans notre tribune officielle de M. Landry, vice-Premier ministre du Québec, qui m'avait reçu officiellement au Québec, en 1977, lorsque j'étais ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.  
(Applaudissements.)

4

### LOI DE FINANCES POUR 1996

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 76 et 77 (1995-1996).]

#### Défense

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, pas plus que le budget de 1995 en cours d'exécution, le projet de budget pour 1996 que j'ai l'honneur de vous présenter n'est conforme à la loi de programmation militaire pour les années 1995-2000 adoptée au mois de juin 1994. C'est là un constat sur lequel je reviendrai.

Je voudrais, avec vous, analyser les raisons qui ont conduit le Gouvernement à renoncer à appliquer cette loi de programmation, évoquer le calendrier retenu par le Gouvernement pour préparer l'adaptation de notre appareil de défense, exposer les grandes lignes du projet de budget pour 1996, enfin, décrire le dispositif qui sera mis en place pour accompagner la modernisation de notre appareil de défense.

La modernisation de notre appareil de défense, voilà une impérieuse nécessité !

Le propos peut paraître bien étrange. La question n'a-t-elle pas été longuement débattue, ici même, voilà près de dix-huit mois, à la suite de la publication du livre blanc sur la défense ? Le Parlement n'a-t-il pas voté une nouvelle loi de programmation pour les années 1995-2000 ? Notre environnement géostratégique s'est-il à ce point modifié qu'il faille encore une fois tout remettre en chantier ?

Vous connaissez, mesdames, messieurs les sénateurs, la réponse du Gouvernement.

Cinq ans après l'effondrement du mur de Berlin et la dislocation du pacte de Varsovie, ce n'est pas seulement le monde qui a changé, c'est aussi le contexte institutionnel qui rend désormais possibles les choix jusqu'à présent différés.

C'est également notre situation budgétaire qui nous interdit d'éluder les problèmes, de différer les réformes, de travestir la réalité.

Pour éclairer la situation actuelle, est-il besoin de décrire les limites dans lesquelles l'action du précédent gouvernement était circonscrite s'agissant d'un domaine si étroitement dépendant du chef de l'Etat, par ailleurs chef des armées ? Est-il utile de rappeler, par exemple, les décisions prises par l'ancien Président de la République en ce qui concerne la poursuite, la suppression ou l'arrêt des essais nucléaires ?

De ce fait, vous le savez, mesdames et messieurs les sénateurs, un certain nombre de questions essentielles sont restées sans réponse : les modalités de la modernisation de notre force de dissuasion, l'adaptation de nos forces classiques, leur degré de professionnalisation, l'avenir du service national et la restructuration de notre industrie de défense.

L'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République a créé les conditions institutionnelles nécessaires à la conception puis à la mise en œuvre des réformes de notre appareil de défense. Pouvons-nous refuser d'assumer cette responsabilité ?

A la nécessité d'effectuer ces choix s'ajoute, par ailleurs, la contrainte financière que le Sénat avait déjà parfaitement mesurée lors du débat qui a précédé l'adoption de

la loi de programmation militaire et, plus encore, à l'occasion du vote du budget de 1995 qui constituait sa première annuité.

Dois-je rappeler la déclaration de Jacques Genton en juin 1994 : « Ce projet de loi nécessaire devra être intégralement appliqué, faute de quoi, ne nous y trompons pas, des révisions déchirantes devraient être effectuées. » ? Les révisions déchirantes, nous y sommes !

Quant au président de la commission des affaires étrangères, M. de Villepin, il exprimait, l'année dernière, avec beaucoup de clairvoyance, son inquiétude concernant l'élaboration du projet de budget pour 1996.

Or, en 1994, l'année même du vote de la loi de programmation - vous vous en souvenez sans doute - le budget d'équipement de la défense a été réduit de plus de 5 milliards de francs par des gels de crédits. C'était le début des révisions ! De la même façon, la première annuité de cette loi - en 1995 - a été marquée, dès le mois de février, par un gel de crédits de 7,1 milliards de francs.

Depuis lors, la situation budgétaire de notre pays s'est malheureusement dégradée. L'érosion continue de nos recettes fiscales et la dérive de certaines dépenses ont été telles que le Gouvernement a été contraint d'annuler, cette année, une quarantaine de milliards de francs pour maintenir, coûte que coûte, à 322 milliards de francs le déficit budgétaire de 1995.

D'ailleurs, nous pouvons légitimement nous interroger : étant donné la situation financière et budgétaire du pays, la défense peut-elle s'exempter de l'effort demandé à toutes les administrations de l'Etat ? Non, bien évidemment !

Est-il envisageable de continuer à plaider pour un accroissement de nos dépenses militaires, notamment en matière d'équipement, alors que la plupart des budgets civils enregistrent des diminutions significatives ?

Est-il concevable de continuer à prôner un accroissement continu, régulier, de l'effort de défense de notre pays, alors que, depuis cinq ans, nos principaux partenaires - les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Canada - ont fortement réduit le leur, afin de le réadapter ?

A ces questions, le Président de la République et le Gouvernement ont répondu de la manière la plus claire et la plus courageuse, en refusant la voie de la facilité.

La facilité, c'eût été de maintenir la fiction d'une loi de programmation déjà mise à mal, en jouant sur les reports de crédits ou sur les fonds de concours et en masquant le mieux possible les « taxations » qui grèvent le budget des armées.

La facilité, c'eût été de continuer à afficher un niveau constant de crédits d'équipement au moment du vote du budget pour ensuite le réduire à coups de gels ou d'annulations de crédits.

Mais, au bout du compte, quelle responsabilité écrasante aurait été la nôtre ! Nous savons tous que des choix sont inéluctables. Nous savons tous que nous les retardons depuis plusieurs années. L'heure est maintenant venue de les effectuer.

Pour autant, cela ne signifie pas que l'élaboration du prochain projet de loi de programmation n'obéira qu'à des considérations financières. La démarche suivie par le Gouvernement démontre, s'il en était besoin, que tel n'est pas le cas.

Dès le mois de juillet, j'ai mis en place un comité stratégique composé des principaux responsables civils et militaires du ministère, du secrétaire général de la défense nationale et de membres des cabinets du Président de la République et du Premier ministre.

Sur la base des réflexions de cinq groupes de travail associant les services de la défense à des personnalités qualifiées dans les domaines économique et industriel, ce comité est chargé de faire des propositions au Gouvernement.

Au fur et à mesure qu'elles sont validées à l'échelon interministériel, ces propositions sont soumises au conseil de défense, qui est présidé par le Président de la République.

Enfin, lorsqu'elles auront été arrêtées, les orientations fondamentales de notre politique de défense seront traduites dans une planification, puis dans un projet de loi de programmation qui sera transmis au Parlement avant la fin du printemps prochain.

A cette procédure conduite par le ministère de la défense, le Parlement sera donc, vous pouvez le constater, associé, et cela sous deux formes.

Comme je l'ai indiqué à M. le président de la commission des finances et à M. le président de la commission des affaires étrangères, je suis prêt, avec le secrétaire du comité stratégique, à venir faire régulièrement devant leurs commissions le point de l'état d'avancement des travaux qui sont conduits au sein du ministre de la défense.

En outre, comme je l'ai déjà annoncé, un débat d'orientation aura lieu dans cette enceinte en mars prochain pour recueillir l'avis de votre assemblée avant que le projet définitif de la loi de programmation soit rédigé.

C'est, à mes yeux, la méthode la plus efficace pour concilier l'initiative gouvernementale, essentielle dans ce domaine, et le souci légitime d'associer aussitôt que possible la représentation nationale à la mise en forme de ce texte.

Venons-en maintenant à la présentation des grandes lignes du projet de budget de la défense pour 1996.

Même si la notion de crédits disponibles qui découle de la loi de programmation fausse la présentation et embrouille les esprits, rappeler les chiffres essentiels paraît nécessaire.

Ce projet, pensions comprises, s'élève à 241,4 milliards de francs. Rapporté au budget de 1995, il enregistre une diminution de 0,8 p. 100.

Hors pensions, il s'établit à 189,6 milliards de francs en termes de crédits budgétaires et à 195,6 milliards de francs en termes de crédits disponibles. Toujours en termes de crédits disponibles, ce budget est donc en retrait de 3,3 p. 100 par rapport au budget initial de 1995.

Pour leur part, les crédits du titre III, autrement dit les crédits de fonctionnement, du ministère de la défense s'élèveront, l'année prochaine, à 100,7 milliards de francs, ce qui, par rapport à 1995, représente une progression de 1,3 p. 100 en francs courants et une diminution de 0,8 p. 100 en francs constants.

Cette évolution a une double origine.

En très légère augmentation en francs courants, les crédits de fonctionnement du ministère traduisent le souci du Gouvernement de ne pas réduire les activités opérationnelles des armées, tout en les associant à l'effort d'économie supporté par toutes les administrations de l'Etat.

Mais, pour l'essentiel, c'est la croissance des dotations affectées aux rémunérations et aux charges sociales qui explique cette situation. En effet, à la suite des hausses intervenues au cours de l'année 1995 concernant l'ensemble de la fonction publique, ces dotations progressent de 1,5 p. 100, toujours en francs courants.

Dans le contexte actuel, le principal mérite du projet de budget qui vous est présenté est de permettre au ministère de consolider la politique globale qui a été mise en place par mon prédécesseur, concernant toutes les catégories de personnel de la défense et cela, je vous l'ai dit, tout en maintenant le niveau de l'activité opérationnelle des forces.

Consolider cette politique globale, c'est d'abord continuer à créer des emplois dans les domaines considérés comme prioritaires par le Livre blanc. Ainsi, en 1996, plus de 400 emplois nouveaux viendront renforcer les efforts déjà engagés en faveur de la projection de nos forces, de l'encadrement des unités, du renseignement, mais aussi de la sécurité publique, à travers la gendarmerie.

Consolider cette politique, c'est également dégager les moyens nécessaires pour améliorer la condition des personnels civils et militaires du ministère. D'un montant de 418 millions de francs, équivalent à celui de cette année, ils permettront, notamment, d'engager la dernière tranche du plan Durafour, de poursuivre le plan d'amélioration de la condition ouvrière et d'assurer le financement de la première tranche d'un plan pluriannuel de revalorisation de la gendarmerie, qui est en cours d'élaboration.

Consolider cette politique, c'est, enfin, prolonger les actions qui ont été lancées pour valoriser le service militaire : 32 millions de francs y seront consacrés l'année prochaine, et l'accent sera mis sur les mesures susceptibles d'aider les jeunes appelés à trouver un emploi à l'issue de leur service national. Vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, il s'agit là d'un objectif essentiel à l'heure où le chômage des jeunes est si difficile à juguler.

Mon second souci, en ce qui concerne le titre III, a été de maintenir l'activité opérationnelle des forces, parce qu'elle conditionne leur niveau d'entraînement, et donc leur disponibilité.

Au prix d'un effort d'économie qui portera sur les états-majors et les services centraux du ministère, les activités des armées, c'est-à-dire les 100 jours d'entraînement annuels de l'armée de terre, les 100 jours à la mer de la marine et les 180 heures de vol des pilotes de l'armée de l'air, devraient donc être maintenues en 1996.

Tels sont les commentaires que je pouvais faire sur le titre III du projet de budget pour 1996 que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'en viens maintenant au budget d'équipement de mon ministère, c'est-à-dire au titre V.

Vous en connaissez le montant. En termes de moyens disponibles, il atteint 94,9 milliards de francs, constitués de 88,9 milliards de francs de crédits budgétaires, de 5,2 milliards de francs de crédits de report et de 800 millions de francs de fonds de concours.

A la différence du titre III, ce titre s'inscrit clairement en baisse par rapport au budget initial de 1995 : il diminue de 7,8 p. 100. Surtout, il est en retrait de 10,7 milliards de francs par rapport au montant de la deuxième annuité de la loi de programmation.

La contribution que les armées apporteront, l'année prochaine, à la réduction des déficits publics aura naturellement des répercussions sur le rythme de réalisation de nombreux équipements.

Certains s'interrogent : n'aurait-il pas mieux valu décider l'arrêt immédiat et définitif d'un ou deux des très grands programmes d'équipement de nos forces aériennes, maritimes ou terrestres ? Plusieurs d'entre vous m'ont interpellé à ce sujet.

Pouvions-nous, pouvons-nous prendre une décision aussi lourde de conséquences opérationnelles, mais aussi industrielles, en un délai aussi bref et sans que le Président de la République ait précisé les grandes orientations, sans que la représentation nationale ait eu à en débattre ? Je ne le pense pas.

Je sais bien que, sur ce point, les avis sont partagés. Je sais bien qu'ici ou là des voix s'élèvent pour suggérer au Gouvernement d'abandonner tel ou tel programme.

A ceux-là, je répète que, compte tenu des travaux qui sont menés actuellement, compte tenu du calendrier que je vous ai exposé et qui est déjà très serré, je n'ai pas voulu prendre à la va-vite, presque à la sauvette, des orientations aussi importantes avant que nous disposions collectivement d'une vue claire des perspectives qui s'offrent à notre appareil de défense.

La programmation, la planification futures méritent mieux qu'une décision subreptice, prise au passage d'une ligne budgétaire.

Chacun d'entre nous perçoit bien qu'en matière de défense tout est lié. Du devenir de la conscription dépend le format des armées, lequel implique un certain niveau d'équipement, qui conditionne à son tour les commandes qui seront passées à notre industrie nationale.

Pourquoi ne pas le dire ? J'ai décidé de ne pas anticiper sur les conclusions auxquelles je parviendrai au terme des études et expertises ordonnées et de ne pas hypothéquer les choix futurs par des décisions précipitées. J'ai donc eu recours à une technique, malheureusement éprouvée au sein de ce ministère, consistant à décaler certains programmes sans en annuler aucun.

Je sais, nous savons tous qu'à terme cette méthode se révèle coûteuse pour le budget de l'Etat si aucune décision stratégique n'est jamais prise. Mais je prends un engagement devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs : je ferai tout ce qui est en mon pouvoir – je dis bien tout – pour que ce soit le dernier exercice où l'on ait recours à pareille procédure. Cela va exiger de réconcilier le fait et le droit, la réalité budgétaire et la réalité financière ; nous aurons des débats sans doute rudes, voire durs, car il faudra faire des choix qui auront des conséquences, qu'elles soient financières, industrielles ou techniques, dans un certain nombre de régions.

Mais c'est précisément, vous le savez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, pour permettre aux pouvoirs publics de se préparer à faire de vrais choix que j'ai retenu cette orientation.

Nombre de programmes connaîtront donc, l'année prochaine, un moratoire. Les phases en cours, qu'il s'agisse des phases de faisabilité, de définition ou de développement, seront naturellement achevées, mais le passage à la phase suivante ne sera décidé qu'au cours de l'année 1996, lorsque nous y verrons plus clair, c'est-à-dire lorsque la loi de programmation sera votée.

Pour les programmes en coopération, auxquels je sais certains d'entre vous à juste titre très attachés – je pense notamment à M. Maurice Blin –, les conditions de ce moratoire seront définies en étroite liaison avec nos partenaires européens.

Par ailleurs, bien qu'il ne soit pas conforme en termes financiers à la programmation, le projet de budget pour 1996 en respecte cependant les principales orienta-

tions, qu'il s'agisse de la permanence de la dissuasion nucléaire, de la priorité donnée à notre politique spatiale ou du renforcement des autres capacités sur lesquelles le Livre blanc a mis l'accent.

Sur ces trois points, le très remarquable rapport écrit de M. Jean Faure, rapporteur pour avis de votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour les crédits affectés au nucléaire, à l'espace et aux services communs apporte toutes les précisions nécessaires. Je me contenterai donc de les évoquer brièvement.

S'agissant, d'abord, de notre force de dissuasion, les crédits qui lui seront consacrés s'élèveront, l'année prochaine, à 20,5 milliards de francs. Sa part dans le titre V restera donc voisine de 21 p. 100.

Conformément aux orientations retenues dans le Livre blanc, le renouvellement de nos forces nucléaires sera poursuivi, sur la base des décisions qui seront prises par le Président de la République, afin de les maintenir - et je pèse mes mots - au niveau de suffisance indispensable pour assurer, quelles que soient les évolutions géostratégiques, la protection des intérêts vitaux de notre pays.

Les analyses des résultats du quatrième essai nucléaire ont prouvé que celui-ci avait, comme les trois précédents, permis d'obtenir toutes les données scientifiques et techniques attendues.

Dans ces conditions, l'ultime série d'essais nucléaires français devrait être achevée avant la fin du mois de février 1996, bien avant la date initialement annoncée du 31 mai 1996.

La France, vous le savez, a été la première à proposer l'« option zéro » pour le traité d'interdiction des essais nucléaires. Elle sera ainsi, dès le début du mois de mars prochain, en position de force pour plaider en faveur d'une conclusion rapide de la négociation.

Le projet de budget de la défense pour 1996 est donc conforme à notre politique nucléaire et permettra à notre pays de continuer à financer sa force de dissuasion.

Ce projet de budget confirme par ailleurs le caractère prioritaire de notre politique spatiale. J'ai eu l'occasion de dire devant votre commission des affaires étrangères combien le ministère de la défense était attaché à son développement dynamique.

Ramené à 3,6 milliards de francs après les arrêtés d'annulation de juin et de novembre 1995, le budget spatial militaire devrait s'élever à 4,6 milliards de francs en 1996. Il enregistre donc une progression de près de 28 p. 100.

Ce niveau de ressources autorisera la poursuite de tous les programmes en cours : Hélios I bien sûr, dont le premier satellite a été lancé avec succès au cours de l'été, Hélios II, Osiris - devenu Horus -, et Syracuse II.

S'agissant d'Hélios II, je crois pouvoir vous indiquer que la décision de participation que nous attendons, depuis plusieurs mois, de la part de notre partenaire allemand, devrait intervenir avant la fin de cette année.

La loi de programmation militaire pour les années 1995-2000 met en outre l'accent sur l'importance des équipements permettant de prévenir et de contenir les crises, sur le renforcement des moyens de renseignement et sur le développement de la mobilité stratégique de nos forces.

Les arbitrages rendus à l'occasion de la préparation du projet de budget de la défense pour 1996 ont préservé ces choix et ces capacités.

Ainsi en va-t-il, par exemple, du programme de missile de croisière à longue portée et de grande précision, désormais dénommé Scalp, qui devrait entrer dans sa phase de développement dans le courant de l'année prochaine.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je souhaitais vous dire sur le titre V.

Pour achever ce propos, je voudrais évoquer devant votre assemblée les conséquences des choix que feront les pouvoirs publics dans les mois qui viennent et, plus encore, la méthode que je compte mettre en œuvre pour les accompagner.

Notre objectif, vous le savez, est de réussir à moderniser notre outil de défense tout en en réduisant le coût.

Aucun d'entre vous ne l'ignore : malgré tous les efforts que nous ferons pour en limiter l'ampleur, les mesures que nous serons conduits à prendre se traduiront par une nouvelle réduction du format des armées et une diminution du montant des commandes qui seront passées à notre industrie.

Je pourrais vous dire qu'au fond la seule chose qui importe est que la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population soient assurées en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression. En cela, mes propos seraient conformes à ce que prescrit l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance organique du 7 janvier 1959.

Mais, en tant que ministre de la défense, je n'aurais garde d'oublier que j'ai la charge d'une communauté d'hommes, que j'exerce la tutelle d'une industrie de défense, que je partage le souci de l'aménagement du territoire national.

J'ai tout d'abord la charge d'une communauté d'hommes et de femmes qui va au-delà des 600 000 militaires d'active, appelés et civils dont les emplois sont inscrits au budget de la défense, qui s'étend aux 612 000 titulaires d'une pension et englobe même les 2 900 000 personnes qui vivent dans une famille liée à la défense.

De plus, j'exerce la tutelle d'une industrie qui est née de la volonté d'indépendance de notre pays et qui emploie directement ou indirectement 300 000 salariés au sein de très grands groupes, mais aussi d'un réseau de plus de 5 000 petites et moyennes entreprises qui constituent un élément essentiel du tissu industriel des régions dans lesquelles elles sont implantées.

Que ce soit au travers de la gendarmerie, que j'évoquerai tout à l'heure, ou des établissements militaires et industriels qui ont une activité de défense, je suis concerné par les conséquences des décisions qui seront soumises à la représentation nationale, tant en matière d'emploi que d'aménagement du territoire.

Je voudrais donc vous exposer, à vous qui êtes plus concernés que quiconque, en tant qu'élus locaux, les grandes lignes de la méthode que je compte mettre en œuvre pour accompagner l'adaptation de notre appareil de défense.

En effet, il est essentiel d'évaluer les conséquences locales des décisions telles que les dissolutions d'unités, la réduction des plans de charge de tel ou tel établissement consécutive à l'annulation ou à la baisse de crédits d'équipement, les effets, sur tel ou tel bassin d'emploi, des restructurations de l'industrie de défense.

En ce qui concerne les garnisons militaires, comment peut-on ignorer l'attachement des populations à « leurs » militaires, les contraintes liées à un déménagement, en termes d'emploi, de logement, de scolarité, pour les familles ? C'est pourquoi - et je le dis tout à fait solen-

nellement – tout est mis en œuvre pour atténuer l'impact des dissolutions ou des transferts d'unités, étant entendu qu'elles sont indispensables dans l'intérêt de la défense.

Cela ne peut se faire par des « compensations », puisque ce sont précisément la contrainte budgétaire et la réduction des effectifs qui nous obligent à prendre de telles décisions mais cela peut se traduire – je le confirme – par des mesures d'accompagnement, que je m'efforcerai toujours de mettre en œuvre.

Vous le savez, dès mon arrivée à l'hôtel de Brienne, j'ai fait l'expérience de ces décisions douloureuses. Dès le mois de septembre en effet, il m'a fallu désigner les unités et les établissements des armées qui devaient être transférés ou dissous pour tenir compte des réductions d'effectifs de ces deux dernières années et de celles qui sont inscrites dans le projet de budget qui vous est présenté.

A cet égard, j'ai beaucoup de mal à croire qu'on puisse, en d'autres lieux, me reprocher d'avoir pris certaines de ces décisions au motif qu'elles seraient excessivement coûteuses, voire inutiles – je pense au départ du RICM de Vannes.

Et puisque j'évoque le Morbihan, je tiens à saluer l'attitude constructive des parlementaires de ce département, en particulier de MM. Marcellin et de Rohan, ainsi que de MM. Christian Bonnet et Henri Le Breton. Ils m'ont aidé à expliquer les décisions prises et à définir, en ce qui concerne Lorient, les mesures susceptibles d'atténuer le retard annoncé dans l'exécution du programme des frégates Lafayette.

Les restructurations des industries de défense, en cours ou à venir, me préoccupent également, vous le comprendrez évidemment. Là non plus, je ne me désintéresserai pas des conditions dans lesquelles se font et se feront les adaptations d'effectifs, voire, dans certains cas, les fermetures de sites.

A travers le plan d'accompagnement économique et social que j'ai annoncé voilà quelques semaines et que mon ministère est en train d'élaborer en liaison avec les industriels et les autres administrations, je souhaite pouvoir honorer deux engagements du Gouvernement, qui peuvent, *a priori*, sembler contradictoires : tout d'abord, aider l'industrie de défense à se restructurer et, ensuite, préserver l'emploi.

Il s'agit là d'un vrai défi. J'en ai conscience, et je le relève avec d'autant plus de détermination que je sais pouvoir compter sur les collectivités territoriales et leurs élus pour m'aider à atteindre ce double objectif, dans le cadre de relations contractuelles qui prendront la forme de conventions telles que celles qui vont être signées dans les prochaines semaines entre l'Etat et deux régions, parmi lesquelles figure la région Aquitaine, la région de M. Jacques Valade.

Je suis tout disposé, si vous le souhaitez, à vous apporter tout à l'heure plus d'informations sur la préparation de ce plan et sur le calendrier que s'est fixé le Gouvernement.

Mesdames, messieurs les sénateurs, n'oublions jamais que la cohésion des Français est une des conditions premières de la sécurité nationale, de la défense nationale.

Dans une démocratie, le premier point d'ancrage, c'est le sentiment d'appartenance à la nation, c'est la volonté de se battre pour des valeurs partagées, c'est, pour reprendre l'expression de Renan et du philosophe Ricœur, ce « goût de vivre ensemble ».

Contre toute déstabilisation intérieure, contre toute agression extérieure, la première arme, la seule arme même est le civisme.

C'est en tenant compte de cette dimension que l'on pourra, demain, mener l'adaptation en profondeur de notre outil de défense. Il faut donc, d'une part, poursuivre la modernisation de la gendarmerie et, d'autre part, engager la redéfinition du service national.

Oui, vous le savez, dans nos campagnes, dans nos villages, dans nos villes, la gendarmerie nationale participe par excellence au renforcement et à la garantie de la cohésion sociale.

D'abord, elle lutte efficacement contre l'insécurité, ferment de désintégration sociale et de désespérance politique. Je tiens d'ailleurs à souligner que, dans le cadre du plan Vigipirate, qui a mobilisé depuis trois mois plus de 20 000 militaires, les zones dont la gendarmerie assure la surveillance ont connu une baisse de 14 p. 100 des crimes et délits. Oui, dans ces zones, les crimes et délits ont diminué de 14 p. 100 !

A l'inverse des autres armées, la gendarmerie verra, l'année prochaine, ses effectifs augmenter et son budget croître de 3,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Force de sécurité, la gendarmerie est également une force de proximité. Présente partout, avec 4 800 implantations, constamment disponible, elle assure l'indispensable maillage territorial qui est l'une des conditions de l'unité nationale.

Les réformes en profondeur que je compte mettre en œuvre dès 1996 et poursuivre dans le cadre de la loi de programmation seront réalisées sans porter atteinte à ce grand atout, auquel nous sommes tous attachés.

Force de proximité, force de sécurité, la gendarmerie est aussi une force d'intégration.

Au contact des nouvelles réalités urbaines, dans les quartiers déstructurés par le chômage et la délinquance, la gendarmerie constitue à la fois un pôle de confiance, un repère de légalité et une instance de médiation. C'est pourquoi j'ai la volonté de renforcer son rôle de partenaire à part entière de la politique de la ville.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je ne saurais aborder la question de la cohésion sociale sans évoquer l'état de mes réflexions sur le service national.

Plus que toute autre institution, et juste après l'école, le service militaire est perçu comme une initiation civique et un creuset républicain.

Qui peut nier, mesdames, messieurs les sénateurs, l'utilité d'un impôt de l'effort et du temps pour lutter contre l'individualisme, le corporatisme et le scepticisme, qui trop souvent envahissent notre société ?

Chacun sait qu'à l'état de droit correspond naturellement une communauté de devoirs.

Il est essentiel de mener, au sein de la jeunesse, une entreprise de réarmement civique, condition préalable pour rendre le pays solidaire face aux nouveaux dangers.

Cette dimension est au centre des réflexions que mène le comité stratégique sur l'avenir du service national. Elle est au cœur des préoccupations tant du Président de la République que du Premier ministre et de moi-même.

Soyez assurés, mesdames, messieurs les sénateurs, que quelle que soit l'option retenue, le service national sera conservé comme lieu de cohésion sociale.

A quelques jours de la signature du traité de Paris, je ne saurais conclure sans évoquer une actualité faite, une fois n'est pas coutume, d'une petite flamme d'espérance : je veux parler, bien sûr, de la Bosnie.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir aboutir des efforts diplomatiques et militaires auxquels la France a pris, chacun d'entre vous le sait, plus que sa part.

La phase qui s'ouvre aujourd'hui est une phase d'espoirs, mais aussi d'incertitudes. Des obstacles demeurent sur le chemin qui mène à la Bosnie-Herzégovine unie, pluriculturelle, démocratique, et avant tout pacifiée, que nous appelons de nos vœux.

Sur le terrain, la France s'est consacrée sans réserve à la mise en œuvre de cette paix. Elle continuera ce travail de fond et de longue haleine qui permettra aux communautés vivant dans ce pays déchiré de réapprendre à vivre ensemble.

La France veillera au respect scrupuleux - j'insiste sur ce qualificatif - des dispositions des accords de Dayton, qui seront officialisées et précisées dans le plan signé à Paris.

Pour ce qui nous concerne, nous n'aurons pas le sentiment du devoir accompli tant que nous ne disposerons pas d'informations certaines sur nos deux pilotes, tant que nos deux pilotes, n'auront pas été libérés. Leur sort constitue une priorité pour le Gouvernement, une préoccupation quotidienne pour le Président de la République, le Premier ministre et moi-même. De multiples démarches, officielles et officieuses, ont été effectuées auprès des autorités de Belgrade et de la République autoproclamée de Pale. Certaines sont en cours. Si elles n'aboutissent pas, les autorités serbes, je le dis très clairement, auront à s'en repentir.

**M. Alain Vasselle.** Très bien !

**M. Charles Millon,** *ministre de la défense.* Nous serons amenés à prendre des dispositions relatives au déroulement du processus diplomatique.

Dans cette situation difficile, je tiens à rendre hommage au courage et à la dignité des familles des pilotes.

Je souhaite également témoigner mon respect, mon affection et mon admiration aux familles des cinquante-cinq militaires français qui sont tombés en Bosnie pour la paix, pour la dignité de l'homme, pour l'honneur de la France.

La douleur n'est jamais plus cruelle que lorsqu'elle s'accompagne d'un sentiment d'inutilité, voire d'absurdité. Or, aujourd'hui, la paix qui vient d'être conclue montre que le sacrifice de ces jeunes Français n'aura pas été vain.

Le plus bel hommage que nous puissions leur rendre, c'est de tout mettre en œuvre pour conforter ces accords fragiles, pour faire en sorte que leur dynamique dépasse la crainte, la méfiance ou le scepticisme et que s'éveillent, dans l'âme de communautés meurtries par trop de souffrances et d'atrocités, les ressources de la vie, de la réconciliation et de la paix.

N'oublions jamais, mesdames, messieurs les sénateurs, que si le processus de paix a été engagé, c'est le résultat de la détermination du Président de la République française.

N'oublions jamais que si, demain, un traité de paix est signé à Paris, c'est le résultat de son refus de voir humilier des soldats, de sa consigne de riposte donnée aux militaires français, de sa volonté de créer la force de réaction rapide.

N'oublions jamais que la France, parce qu'elle est plus que tout autre pays attachée au respect des droits de l'homme et à la souveraineté des nations, s'est engagée dès 1992 en Bosnie pour lutter contre la purification ethnique et l'intolérable fanatisme.

N'oublions jamais que la France, par idéal de liberté et de dignité, a donné cinquante-cinq de ses enfants et voit six cents de ses soldats handicapés, marqués dans leur chair.

N'oublions jamais que si la France a pu ainsi peser sur le cours de l'histoire, c'est parce qu'elle est une grande puissance et qu'elle en possède tous les attributs.

N'oublions jamais que les générations futures nous jugeront davantage sur notre détermination à leur transmettre intact l'idéal français que sur notre seule capacité à leur garantir le confort matériel.

Voilà le sens de notre action. Voilà les raisons de l'effort de réforme que nous engageons et auquel je vous demande de vous associer. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander d'approuver ce projet de budget pour 1996. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blin, rapporteur spécial.

**M. Maurice Blin,** *rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'exposé d'ensemble et les dépenses en capital.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget qui vient de nous être présenté est en baisse sensible, quelle que soit la référence choisie : la loi de finances initiale de 1995 ou les lois de finances rectificatives.

Je ne reviendrai pas, monsieur le ministre, sur la présentation que vous avez faite du projet de budget. Mais je vous suis reconnaissant d'en avoir souligné les aspects non seulement financiers, mais aussi sociaux, politiques et humains. Je crois que la Haute Assemblée a été très sensible à votre propos.

En ce qui concerne les détails plus techniques que vous pourriez souhaiter, mes chers collègues, je me permettrai de vous renvoyer à mon rapport écrit.

J'indiquerai simplement - et vous l'avez dit, monsieur le ministre - que, dans ce budget en assez forte réduction, l'inégalité est évidente entre les crédits de fonctionnement, dits de personnel, qui augmentent de 1,3 p. 100, et les crédits d'équipement, qui diminuent de 7,8 p. 100. Je ne conteste pas cette répartition inégale des efforts, mais je souhaite souligner, mes chers collègues, combien cette dernière réduction est importante et significative.

Ce projet de budget est un exercice de rigueur qui s'efforce de donner à la défense les moyens de préserver et de préparer l'avenir. Mais comment cacher qu'il s'agit aussi et peut-être surtout d'une rupture très forte par rapport aux budgets précédents ? Il est marqué par l'attente que suscite le moratoire sur bien des programmes, auquel contraint le niveau en forte diminution des crédits qu'il prévoit.

Mais, surtout, ce budget s'inscrit dans un contexte tout à fait singulier : il se trouve pour ainsi dire « coincé » entre une loi de programmation d'ores et déjà obsolète bien que votée l'année dernière et une loi de programmation non encore arrêtée, même dans ses grandes lignes, du moins à la connaissance de votre rapporteur spécial.

Celle-ci verra le jour à l'issue d'un processus de révision sévère de tous les choix antérieurs, processus engagé au sein du comité stratégique que vous avez mis en place.

Monsieur le ministre, j'ai entendu avec satisfaction ce que vous avez dit concernant la consultation du Parlement en mars prochain, à l'occasion d'un débat d'orientation. Je crois que, étant donné la gravité des choix et leurs conséquences, il est effectivement essentiel que le Parlement soit consulté en amont des décisions que vous serez conduit à prendre.

En effet, les risques de cette entreprise, mes chers collègues, sans doute inévitables, sont considérables. Les objectifs que vous vous assignez, monsieur le ministre, impliquent - disons-le clairement - rien moins qu'un réexamen complet non pas seulement de l'actuelle loi de programmation, mais aussi, au moins en partie, du livre blanc lui-même, dont nous avons eu à connaître il y a moins de dix-huit mois.

D'ailleurs, la qualification de « stratégique » qui est donnée à ce comité montre bien qu'il s'agit d'une réflexion profonde et à long terme. Or le temps dont vous allez disposer - c'est mon inquiétude - est vraiment court : six mois ou à peine plus.

Comment, monsieur le ministre, ce comité va-t-il pouvoir marcher d'un pas ? A l'évidence, certaines orientations en conditionnent d'autres. Comment peut-on, par exemple, sans avoir préalablement défini le format des armées, préciser la part respective de la professionnalisation et de la conscription, par-delà des généralités d'ailleurs utiles que vous avez rappelées, examiner les nouveaux modèles d'armées, se prononcer sur la gestion et les structures, déterminer la nature et l'importance des équipements ?

Mon interrogation porte donc d'abord sur la cohérence des travaux du comité stratégique, dont je crois savoir, mais peut-être me trompé-je, qu'il n'est pas attendu aujourd'hui un rapport d'ensemble. Mon interrogation naît surtout du contraste entre l'ampleur de la tâche et l'étroitesse des délais qui lui sont assignés. Comment, en si peu de temps, refaire une œuvre qui a demandé de longues années pour mûrir ? Telle est la question.

J'ai parlé tout à l'heure de rupture. Le mot s'impose si l'on en juge par le niveau des crédits, celui qui est prévu pour 1996 comme celui, vraisemblable, des années à venir. Cette rupture - nous en avons pleinement conscience - résulte de la volonté exprimée par M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale : il faut contribuer fortement à la réduction des déficits publics ; c'est la condition de la stabilité monétaire, de la croissance et de l'édification de l'unité européenne.

Mais - c'est bien là que le problème se pose - s'agissant des programmes d'armement, ne nous heurtons-nous pas au poids des programmes lancés, c'est-à-dire de l'acquis ?

La question est de savoir si les contraintes en quelque sorte mécaniques, j'allais dire physiques, celles du poids des engagements financiers, des engagements industriels, des engagements internationaux, ne nous ont pas conduits à un point de non-retour ? C'est d'ailleurs un peu l'hypothèse que vous avez esquissée, monsieur le ministre, lorsque vous avez parlé de décalages et de reports de crédits sans que soient remis en cause les projets initiaux.

Je pense notamment à l'hélicoptère NH 90, programme exemplaire de ce que l'on a pu appeler l'Europe de l'hélicoptère, exemplaire aussi de ce que pourrait être le coût financier d'un abandon éventuel du programme.

Je voudrais à ce sujet - mais je serai bref car vous y avez fait allusion - appeler l'attention de la Haute Assemblée sur un point qui me paraît essentiel : les décisions prises, lorsqu'elles portent sur des programmes menés en coopération, ne doivent l'être qu'en respectant le principe ; en clair, il importe de ne procéder à des ajustements qu'en accord avec nos partenaires et selon les mêmes rythmes que ceux-ci.

Car cette coopération s'impose en effet plus que jamais face - osons le mot ! - à l'agressivité des industriels américains, qui dissimulent à peine leur volonté d'évincer, avec l'appui du pouvoir politique, l'Europe des marchés d'armement.

Les chiffres à cet égard sont éloquentes. J'ai cité dans mon rapport ceux des principaux programmes pour l'espace, pour lesquels l'effort reste intense, et je m'en félicite : 12 milliards de francs pour le programme Hélios, 14 milliards de francs pour Syracuse II, de 12 milliards à 15 milliards de francs pour Osiris ; pour la projection des forces, 40 milliards de francs pour l'avion de transport futur, le fameux ATF ; en matière d'aéromobilité, 40 milliards de francs pour l'hélicoptère Tigre, autant sans doute pour le NH 90.

Je voudrais maintenant attirer votre attention, monsieur le ministre - mais est-ce besoin ? - et celle de mes collègues sur la formidable restructuration de l'industrie américaine de défense, menée avec détermination.

En 1994, le rapprochement Northrop-Grumman, la fusion de Martin Marietta et de Lockheed ont permis la création de deux géants, dont le chiffre d'affaires est respectivement de 50 milliards de dollars et de 125 milliards de dollars : l'équivalent, et même plus, du budget de la défense français dans le premier cas, deux fois et demie ce budget dans le second. Et l'on s'attend au rapprochement, voire à la fusion, des deux plus grandes entreprises de l'aéronautique : Boeing et McDonnell Douglas. Le chiffre d'affaires de ces entreprises réunies est d'environ 120 milliards de dollars. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires cumulé d'Aérospatiale et de Dassault Aviation est de 15 milliards de dollars, à peine plus du dixième !

Devant cette disproportion des forces et des risques qu'elle nous fait courir, deux questions viennent à l'esprit.

Si l'Europe, exposée à la pression américaine, veut conserver une industrie d'armement concurrentielle, elle doit dépasser une coopération faite d'associations momentanées sur un programme. Des rapprochements plus durables, prémices d'entités industrielles transnationales, doivent permettre de partager aussi bien le capital que les activités. Comment susciter, faciliter et accélérer ces rapprochements ? Et cette question est elle-même double.

Quelle doit être la part, dans ces rapprochements, du dynamisme propre aux entreprises et comment le favoriser ?

Quel doit être le rôle des institutions ? Que peut-on attendre plus précisément d'une agence européenne de l'armement et, dans l'immédiat, de l'agence franco-allemande, qui doit être créée le 1<sup>er</sup> janvier prochain ?

Dans le même temps, on assiste à des initiatives pour le moins contestables de la Commission européenne pour soumettre aux directives de Bruxelles les marchés publics de l'armement au motif du caractère dual de certains équipements.

De telles tentatives, on l'a déjà constaté pour de nombreux secteurs civils, risquent de faciliter la pénétration des industriels américains sur le marché européen. J'aimerais également avoir votre point de vue sur cette question, monsieur le ministre.

Mais on ne peut pas parler de tissu industriel européen sans évoquer, d'abord - mais vous l'avez fait longuement, monsieur le ministre, et je vous en suis reconnaissant - la situation en France des industries de défense.

Disons clairement que c'est désormais la survie même de cette industrie qui est en cause, aussi bien en termes de capacités et de compétences qu'en termes d'emplois.

On estime, je le rappelle, qu'une réduction de 1 milliard de francs en investissement entraîne, à terme, la suppression d'environ 2 500 emplois.

Les dépenses militaires en capital continuent, certes, à représenter plus de la moitié du total des dépenses en capital de l'Etat. Cela peut paraître considérable. Mais leur évolution à la baisse est d'ores et déjà importante et devrait se poursuivre, et même s'accroître. Or, nos industries ont été, jusqu'à ces dernières années, soutenues par des programmes nationaux substantiels et par de grands contrats à l'exportation. Elles ont ainsi pu maintenir globalement leurs activités.

Désormais, nos entreprises d'armement vont devoir opérer les restructurations qu'impose le défi de la compétitivité provoqué à la fois par les fortes fluctuations à la baisse du dollar par rapport au franc et la concurrence accrue sur les marchés à l'exportation.

Enfin, monsieur le ministre - vous n'en avez pas parlé, mais je dois le faire -, il y a le problème du rôle de l'Etat, actionnaire dans la plupart de ces sociétés.

A cet égard, le rapport sur la situation économique et financière du secteur public adressé au Parlement souligne la conjoncture particulièrement difficile du secteur de l'armement : baisse très sensible du chiffre d'affaires de 8 p. 100 en 1993 et de 4 p. 100 en 1994, dégradation du résultat net puisque la perte nette atteint 5,5 milliards de francs en 1994, soit 7 p. 100 du chiffre d'affaires. Quant aux fonds propres, malgré les dotations en capital déjà reçues, ils décroissent à un rythme plus rapide que la dette financière. Ces différents facteurs ont provoqué des baisses d'effectifs, qui sont passés de 96 000 personnes en 1992 à 85 000 en 1994, et à des réductions d'investissements.

Les restructurations internes ne sont cependant plus suffisantes. Il en faudra davantage. Elles pourraient concerner des sociétés bien connues : Thomson CSF, la Direction des constructions navales, Matra Défense, Dassault Aviation, Dassault Electronique, la SNECMA et GIAT-Industries, dont la situation est catastrophique.

Où en sont ces projets, monsieur le ministre ?

S'agissant toujours des entreprises, leur performance dépend largement de l'effort de recherche. Or, c'est peut-être le point le plus noir, les crédits budgétaires de recherche ont reculé d'année en année depuis 1990 et le budget annoncé prévoit encore une rétraction. Un accroissement de l'autofinancement des entreprises paraît, globalement, difficile à envisager. En effet, le décalage dans le temps, les réductions de commandes compromettent l'amortissement des dépenses d'études sur la production de série, et les marges à l'exportation qui pouvaient alimenter celles-ci se sont réduites.

Si l'on compare à ce qui se passe aux Etats-Unis, on constate que, dans le budget américain de la défense, le financement de la recherche est beaucoup mieux préservé. C'est en effet le potentiel technique et la préparation de l'avenir qui en dépendent.

Quelles seront, monsieur le ministre, les orientations de votre budget, voire de la prochaine loi de programmation en ce qui concerne les crédits affectés à la recherche ?

Est-il possible d'envisager, en matière de recherche, une coopération européenne plus large qu'elle n'est actuellement ? Je songe aux résultats remarquables de l'Institut franco-allemand de Saint-Louis dans le domaine de la balistique, exemple pour le moment encore isolé.

Une autre orientation paraît s'imposer, celle d'une réduction du coût des programmes. Ici se pose la question difficile du coût des reports et de ce que l'on appelle les réductions de cibles. Or, dans l'attente des nouvelles décisions que vous seriez amené à prendre, monsieur le ministre, concernant par exemple l'hélicoptère Tigre ou l'avion Rafale, pouvez-vous nous donner une indication sur les coûts et les surcoûts provoqués par ces reports ?

Voici une dernière interrogation, celle que j'avance avec le plus de prudence, mais elle me paraît toucher au fond du problème.

Notre industrie d'armement « fait » bien, nous le savons, et même très bien, et cela dans tous les domaines. Mais elle le fait payer très cher.

A l'évidence, dans certains domaines - l'espace, le renseignement - l'effort scientifique et technique ne doit pas se relâcher. En revanche, il est peut-être moins nécessaire dans le domaine des équipements classiques, au profit desquels nous avons tendance à mettre au point des produits à la technologie sophistiquée et donc coûteuse et qui se trouvent de plus en plus concurrencés sur les marchés d'exportation par des fabrications moins élaborées, plus simples et surtout moins chères.

Il semble à la commission des finances qu'il serait urgent d'être plus attentif à l'affectation de notre effort scientifique et technique et de mieux distinguer ses domaines d'application.

Quant au nucléaire, domaine que vous avez évoqué, monsieur le ministre, si nous approuvons la décision du président de la République de reprendre les essais - même si l'on peut regretter qu'elle ne se soit pas toujours accompagnée d'un dispositif d'information suffisant, surtout à l'attention du monde extérieur - je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, ma perplexité quant à ce que le Livre blanc appelle - vous avez vous-même employé la formule - le « niveau de suffisance indispensable » pour le maintien de la dissuasion. Est-il en effet certain que le maintien de la dissuasion nécessite le lancement de nouveaux programmes dont l'aboutissement se situerait à l'horizon 2010-2020 ?

La question est d'abord celle du maintien simultané des trois composantes de notre force nucléaire : terrestre, aérienne et maritime. Elle a commencé, il est vrai, à recevoir un début de réponse : le plateau d'Albion est laissé en l'état et la flotte de bombardiers stratégiques va en s'amenuisant.

Mais deux programmes très coûteux continuent d'être financés : le missile M 5, accompagné de la tête nucléaire TN 100, qui doit l'équiper, et le missile ASLP.

Le programme M 5, dont le décalage a déjà amené une économie de l'ordre de 20 milliards de francs - c'est un premier signe -, est évalué à une centaine de milliards de francs.

Quant à l'ASLP, sa valeur ajoutée par rapport à l'ASMP se trouve dans sa plus grande portée. Je me pose la question, et je vous la pose : cet allongement, dans la nouvelle situation géopolitique créée par les événements de 1989, s'impose-t-il vraiment ? Je n'en suis pas pleinement certain.

Je terminerai, mes chers collègues, par une considération de portée plus générale.

Nous avons adopté, l'année dernière, une loi de programmation en quelque sorte à deux étages : un étage fixe, je veux parler des programmes financés par un accroissement des dotations de 0,5 p. 100 en volume par an, accroissement en quelque sorte forfaitaire, indépendant des fluctuations de la conjoncture, et un étage aléa-

toire, qui devrait s'ajouter à partir de 1998 si les conditions économiques et financières le permettent. A l'heure où nous sommes, rien ne peut nous l'assurer. Y trouveraient place des programmes supplémentaires s'inscrivant dans la coopération européenne et financés grâce à une progression des crédits de 1,5 p. 100 en volume.

Mais, monsieur le ministre, voilà bien où le bât blesse, le « forfait » s'est révélé lui-même aléatoire, car il était alimenté dans les prévisions par des ressources complémentaires des crédits proprement budgétaires, à savoir les crédits de report et les fonds de concours que vous avez vous-même évoqués.

L'expérience a maintes fois montré l'inconsistance de cet agrégat « ressources disponibles ». Il affichait des ressources initiales qui se sont trouvées amoindries au fil des mois par des gels suivis d'annulations, des surévaluations des fonds de concours et des reports dont la consommation était entravée par le caractère de plus en plus tardif des arrêtés de report.

Est-il convenable que le principal arrêté de report - cela n'était pas de votre fait, monsieur le ministre, mais il ne faudrait pas que ce le soit demain davantage - est-il donc convenable que le principal arrêté de report des crédits disponibles soit intervenu le 25 octobre 1994 et le 6 novembre cette année ?

L'appréciation des moyens de la défense nécessite aujourd'hui une arithmétique complexe faite d'additions fragiles et de soustractions lourdes. Ainsi, les 94,9 milliards de francs de crédits d'équipement votés en 1994 sont devenus 99,9 milliards de francs de crédits ouverts, mais n'ont permis de dépenser que 88,5 milliards de francs. Pour 1995, nous retrouvons la même évolution en dents de scie.

Il n'est pas possible, monsieur le ministre, de poursuivre un effort d'équipement militaire sur des bases aussi fragiles et à partir de votes parlementaires dont la portée est dénaturée, voire abolie parfois, dans les semaines qui les ont suivis, comme ce fut le cas l'année dernière.

A la rigueur financière, que nous comprenons, doit correspondre une crédibilité retrouvée, des prévisions fiables, assises sur des ressources financières soustraites aux aléas de crédits annoncés comme disponibles mais finalement amputés en cours d'année.

Seule cette crédibilité permettra aux armées de mettre en service tous les équipements annoncés et donnera aux industriels les références nécessaires à la conduite de leurs entreprises - ils en ont bien besoin - et au maintien de leur compétitivité.

Quoi qu'il en soit, soyez assuré, monsieur le ministre, que nous vous soutiendrons dans tout effort que vous déploierez pour redonner leur véritable signification aux budgets que vous proposez - à celui-ci comme à ceux qui suivront - ainsi qu'à la nouvelle loi de programmation qui les inspirera.

Sous ces conditions, la commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'approuver le projet de budget pour 1996 du ministère de la défense. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Trucy, rapporteur spécial.

**M. François Trucy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les dépenses ordinaires.** Je ne vous étonnerai pas, monsieur le ministre, en vous rappelant que les dépenses ordinaires couvertes par le titre III cor-

respondent, chaque année davantage, à des activités qui sortent, elles, de l'ordinaire. Je veux parler des opérations extérieures, notamment celles qui sont menées sous les couleurs de l'ONU et, demain, de l'OTAN, auxquelles s'ajoutent désormais les opérations intérieures, puisque les armées participent, vous le savez, à la lutte contre la menace terroriste.

Toutes ces opérations ont leur coût ; j'y reviendrai.

Je voudrais, auparavant, insister sur ce qui fait la spécificité du titre III, au-delà de son expression financière, c'est-à-dire sur le potentiel humain dont il permet d'assurer la formation, l'entraînement et les activités. Ce sont des qualités et des compétences, de la disponibilité et du dévouement des personnels que dépendent, à la fois, le succès des opérations que je viens d'évoquer, mais aussi le maintien en état des équipements, des armements et la mise en œuvre des capacités des forces.

Ces personnels composés de civils et de militaires et, parmi ceux-ci, de professionnels et d'appelés, trouvent leur raison d'être et leur cohésion dans l'accomplissement de ces missions, missions de tous les jours mais aussi missions exceptionnelles, parfois lointaines, souvent périlleuses - le sort de nos deux aviateurs abattus en Bosnie l'atteste - parfois mortelles, sachons nous en souvenir ; les pertes subies, notamment dans les opérations dites de maintien de la paix, sont élevées.

La force de notre défense réside, avant tout, dans cette capacité et dans cette qualité humaine que j'ai été à même de juger et d'apprécier dans les visites que j'ai effectuées dans les unités et dans les établissements.

Les ajustements financiers qui s'annoncent doivent impérativement préserver cette capacité et cette qualité. C'est d'elles que dépend le bon rendement des crédits demandés au Parlement. Elles sont le meilleur gage de l'harmonie des relations entre la nation et son armée.

Les crédits du titre III dépassent, pour la première fois, la barre des 100 milliards de francs : ils s'élèvent exactement à 100,65 milliards de francs. Ils représentent 51,4 p. 100 du budget total de la défense. Enfin, ils croissent de 1,3 p. 100, alors que le titre V régresse de 6 p. 100 et que le budget total est en diminution de 2,4 p. 100. On devrait se réjouir de cette augmentation du titre III, mais nous allons voir que l'arbre cache un peu la forêt.

Il faut placer ces crédits dans les perspectives à venir puisque le budget qui nous est soumis - notre collègue Maurice Blin l'a rappelé - est un budget d'attente.

Dans ces perspectives, on ne peut méconnaître la tendance lourde du titre III, constatée depuis plusieurs années, qui risque d'être importante quant à ses conséquences, je veux parler de l'amenuisement continu des crédits de fonctionnement sous le poids grandissant des dépenses de rémunérations, et cela malgré une diminution des effectifs et bien qu'une partie de ceux-ci soit fournie par une ressource financièrement peu coûteuse : la conscription.

De 1990 à 1996, les dépenses de rémunérations ont augmenté de 4 p. 100 en francs constants. Dans le même temps, la valeur de l'indice de la fonction publique n'a augmenté que de 0,3 p. 100 et les effectifs ont diminué de 10 p. 100.

La diminution des effectifs, qui a, du reste, surtout porté sur les appelés, dont 50 000 postes ont été supprimés, a servi en fait à gager chaque année le financement des mesures judiciaires et catégorielles. En 1996, ce gage sera insuffisant puisque la disparition prévue de

5 700 emplois n'amènera qu'une économie de 250 millions de francs, alors que l'actualisation des mesures indiciaires coûtera 1,5 milliard de francs.

A côté de cette inertie grandissante des crédits de rémunérations, les crédits de fonctionnement fondent d'année en année. Ainsi, toujours durant la même période - de 1990 à 1996 - la part des crédits de fonctionnement dans le titre III est passée de 30 p. 100 à 25 p. 100. Ils ont chuté, en francs constants, de près de 15 p. 100. Or, ce sont ces crédits qui touchent à la fois à la vie quotidienne, à l'alimentation, à l'instruction, à l'entretien des immeubles et des matériels, au chauffage, à l'éclairage, à l'activité des forces, à leur entraînement, à leurs exercices et à leurs interventions de toute nature.

Les crédits de fonctionnement supportent en outre les ponctions dues aux surcoûts non couverts des opérations extérieures, qui, pour ces trois dernières années - faut-il le rappeler? - approchent 2 milliards de francs.

Il est illusoire, dans ces conditions, d'espérer trouver dans ce fameux titre III une quelconque marge de manœuvre permettant un rééquilibrage des ressources dans des perspectives financières plus rigoureuses, et cela surtout en cas de professionnalisation accrue, donc plus coûteuse, de nos forces.

Il est donc nécessaire de procéder, au sein même du titre III, à un rééquilibrage en faveur des crédits de vie courante et d'entretien des forces. Il ne servirait à rien de continuer à rémunérer une armée qui ne pourrait plus se préparer aux missions que l'on attend d'elle.

Je viens de parler de professionnalisation accrue. C'est, on le sait, une des hypothèses envisagées pour les travaux en cours du comité stratégique, mais il est plus que vraisemblable que les contraintes budgétaires permettront non pas de raisonner en effectifs constants mais, tout au plus, à titre III constant.

Le raisonnement financier se heurte toutefois à un obstacle de taille : l'imprécision des évaluations sur les coûts respectifs de la professionnalisation et de la conscription. Cette imprécision - vous en conviendrez, monsieur le ministre - limite dans l'instant les possibilités d'appréciation du Parlement. Pouvez-vous nous donner sur ce point important quelques informations, quelques précisions qui seraient bienvenues? Dispose-t-on maintenant de données chiffrées plus complètes et plus sûres?

En tout état de cause, un accroissement de la professionnalisation sous plafond budgétaire - au mieux constant - se traduira nécessairement par une diminution des effectifs. Il s'ensuivra deux conséquences.

D'une part, devra intervenir un réexamen des missions actuelles des armées et des hypothèses d'emploi des forces qui reposent sur les effectifs actuels; si l'on admet un rapport de coût de 4 à 1 entre un engagé et un appelé - rapport supposé faute d'information plus précise - le coût de 200 000 appelés ne gagerait que 50 000 postes d'engagés.

D'autre part, on ne peut envisager une réduction significative du nombre des appelés sans mettre en cause l'universalité de l'égalité devant le service militaire, dont vous avez parlé tout à l'heure avec des mots qui nous touchent et auxquels nous adhérons. Or le développement des formes civiles de service - exutoire souvent évoqué - se trouve contrarié par les possibilités d'accueil et d'encadrement très limitées des administrations concernées. Il existe en tout cas un seuil - sans doute atteint par une première diminution de 50 000 du nombre des appelés - au-delà duquel le service militaire devient ingérable : la conscription, creuset républicain, vous l'avez dit, n'a pas en effet l'élasticité voulue qui permettrait de la moduler,

de choisir parmi ceux qui seraient appelés et ceux qui seraient dispensés sur d'autres critères que les critères actuels, purement médicaux et sociaux.

En outre, monsieur le ministre, je souhaiterais avoir quelques précisions sur les seuils de rupture au-delà desquels la conscription doit être abandonnée, sur le format d'armée que l'on peut envisager selon les options opérationnelles retenues et selon les priorités établies entre celles-ci.

Ces questions ne sont pas prématurées, n'est-ce pas?

J'ajouterais, au demeurant, que la conscription n'est pas seulement le moyen de disposer de ressources humaines diversifiées et peu coûteuses, argument que l'on met toujours en avant. Le service militaire, c'est l'enracinement de l'attachement des Français à la défense; il donne seul au service national sa légitimité.

S'agissant toujours des effectifs, je voudrais dire quelques mots d'une catégorie dont on parle en général peu : les effectifs de l'administration centrale.

Les directives du Premier ministre prescrivent pour 1996 une réduction de 10 p. 100 des effectifs de toutes les administrations centrales.

J'ai essayé, en m'appuyant sur les documents budgétaires, de vérifier l'application de ces directives. Je n'y suis pas parvenu.

Qu'il s'agisse du projet de budget, du budget voté ou du budget de programmes, aucun de ces documents ne permet de reconstituer les effectifs totaux de l'administration centrale. Ces documents, qu'ils soient verts, bleus ou blancs, sont, sur ce point, confus, partiels et même contradictoires.

Au passage, je tiens à vous signaler, monsieur le ministre, que l'un de ces documents, le budget de programme de la défense, le « blanc », qui doit normalement accompagner le projet de loi de finances, nous arrive de plus en plus tard : le blanc du projet de loi de finances pour 1995 nous est parvenu au milieu de cette année. Nous attendons le blanc de l'année 1996. On évoque les délais d'impression de l'Imprimerie nationale : c'est peu convaincant. Il faut fixer des priorités pour les travaux ou les confier à d'autres imprimeries.

Ainsi, l'information du Parlement se trouve doublement mise en défaut : sur la question des effectifs de l'administration centrale et sur les budgets de programme du ministère de la défense.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous saurez rétablir une situation plus normale dans ce cas. Mais est-ce dans vos intentions?

Pour en revenir à la seule question de l'administration centrale, je dirai qu'une réflexion est menée actuellement à ce sujet au sein de diverses instances du ministère de la défense. Elle doit, me semble-t-il, permettre de mieux cerner les fonctions de prévision et de conception et celles d'exécution, d'éviter les doubles emplois, de faire jouer les complémentarités et d'alléger les effectifs. Ce sont non pas seulement les forces mais aussi l'administration centrale qui doivent supporter le poids de la diminution des effectifs. Aucun organisme, en particulier parmi ceux qui ont été récemment créés, ne doit s'exonérer de l'examen critique sur les activités, les effectifs et la raison d'être.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire le point sur cet examen?

Les effectifs de la gendarmerie appellent également quelques commentaires.

Ils présentent une double particularité : premièrement, ils n'ont cessé de croître alors que les effectifs militaires diminuaient ; deuxièmement, ils assurent, pour l'essentiel, des tâches non militaires.

L'emploi de ces effectifs, dont les qualités sont connues et appréciées de tous, doit plus que jamais permettre de tirer parti au mieux de leur efficacité et de mettre l'accent sur leur fonction opérationnelle.

Il faut réexaminer la répartition des divers niveaux de commandement et les structures de soutien.

Il faut remplacer les gendarmes employés à des tâches de soutien et d'administration par des personnels administratifs militaires ou des personnels civils moins coûteux. Est-il normal qu'il n'existe que 600 emplois administratifs et d'état-major pour un effectif total de plus de 77 000 gendarmes ?

L'emploi des effectifs a fait l'objet de directives récentes dans le cadre d'un partage des zones de compétences entre gendarmerie et police. De ce point de vue, la loi du 21 janvier 1995, relative à la sécurité, a suscité, au sein de l'arme, une inquiétude sur les risques de confinement des tâches, de déclassements indiciaires et d'amoindrissement de la position morale en raison de la création des nouveaux grades et appellations des fonctionnaires de police.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes très attentif à cette question. Si cette inquiétude n'est pas fondée, il faut expliquer pourquoi. Si elle l'est, il faut l'apaiser par la prise de mesures concrètes. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet aujourd'hui ?

Les gendarmes, comme leurs camarades des trois armées, sont présents dans les opérations extérieures que j'évoquais au début de mon propos. Plus de 13 000 militaires sont engagés, cette année, notamment au Tchad, en République centrafricaine, au Liban et surtout en ex-Yougoslavie.

Le coût de ces opérations reste élevé : il a atteint près de 4 milliards de francs en 1995, dont près de 3 milliards sur le titre III. Notre seule présence dans l'ex-Yougoslavie coûte 2,4 milliards de francs.

Les remboursements par l'ONU restent irréguliers, partiels et tardifs. Ils portent, en outre, sur une structure de contingents constitués essentiellement de fantassins équipés d'armes individuelles. Mais ils ne correspondent plus à la réalité de l'équipement utilisé, qui comprend maintenant des pièces d'artillerie et des blindés.

Or l'ONU n'a jamais payé les sommes correspondant aux amortissements dont elle aurait dû s'acquitter pour les matériels que nous avons mis en place. Elle entame maintenant une réforme des procédures d'amortissement qui ne doit pas être – j'appelle votre attention sur ce point, monsieur le ministre – un nouveau moyen d'élu-der encore ses obligations financières, sport dans lequel l'ONU est passée maître.

L'ONU passe également des commandes de matériel pour l'équipement des autres contingents. Mais je ne suis pas certain que notre pays ait eu, dans ces commandes, la part qui aurait pu et dû lui revenir compte tenu de sa participation sur le terrain. Il est vrai que les critères d'attribution des marchés onusiens restent, comme bien d'autres activités de l'Organisation, assez opaques. Peut-être, du reste, n'avons-nous pas porté nous-mêmes suffisamment intérêt à cette question. Je pense, en particulier, aux nominations dans les structures qui s'occupent des achats au secrétariat général. Des questions de rémunérations franco-françaises ont, semble-t-il, parfois contrarié l'affectation d'officiers français dans ces services, ce qui est tout à fait regrettable.

Des améliorations sont intervenues, et je me plais à constater qu'elles répondent souvent à certaines suggestions que j'avais formulées l'année dernière dans le rapport que m'avait confié le Premier ministre. Mais elles se situent surtout au niveau national, en particulier dans les mesures prises par le ministère de la défense : je veux parler du meilleur suivi des effectifs, des dépenses, des créances, de l'accompagnement sur place des affaires civiles, mais aussi de la reconstruction des infrastructures et du relèvement d'un pays sortant d'une crise. Peu de mesures, malheureusement, ont été prises par le secrétariat général des Nations unies.

S'agissant des opérations extérieures, l'OTAN va prendre le relais de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. Je ne peux manquer de relever le paradoxe qui consiste à confier à l'OTAN une véritable opération de maintien de la paix – puisqu'il devrait s'agir de faire respecter un accord de paix – alors que l'ONU était plus engagée dans une opération d'imposition de la paix que dans une véritable opération de maintien de la paix. Cet aspect quelque peu byzantin du problème mérite d'être relevé.

Faut-il voir là un changement dans la « doctrine » – toujours inconsistante, il est vrai – professée par l'ONU quant à ses interventions armées ?

Pour l'avenir, que va-t-il en être de ce nouvel engagement sous couvert de l'OTAN et sous commandement américain ?

Nos soldats, vous le savez, ressentent une certaine distance entre, d'une part, le contenu d'un accord négocié dans l'Ohio et, d'autre part, les valeurs qu'ils ont défendues et les réalités qu'ils ont affrontées sur le terrain, en première ligne.

Dans la répartition des responsabilités, notre tâche sera particulièrement difficile. Tout doit être fait pour la rendre possible et pour éviter qu'on nous impute, à tort, la responsabilité d'éventuels échecs. C'est l'honneur de nos soldats qui est en jeu.

De surcroît, cette orientation nouvelle ne sera pas sans répercussions sur notre contribution financière. Le barème des contributions à l'OTAN est, pour la France, plus onéreux que celui des contributions à l'ONU, et cela dans la proportion du simple au double. A contingent égal – mais il est question semble-t-il de l'accroître – le surcoût des dépenses supportées par le budget de la défense serait donc plus élevé.

Monsieur le ministre, comment, avec un budget en baisse, la France pourra-t-elle faire face ?

Notre position à l'ONU, dans la mesure où nous disposons d'un siège permanent au Conseil de sécurité, peut certainement être confortée par d'autres moyens que notre participation continue, substantielle et coûteuse aux opérations sous engagement international. Nous pensons notamment à la valorisation de notre présence dans le personnel de l'ONU, à quelques postes clés au sein du secrétariat général, postes auxquels d'autres pays, comparables au nôtre, ont su accéder et qu'ils savent conserver.

Souhaitons que la création récente, au sein du ministère des affaires étrangères, d'un organisme spécialement chargé de la fonction publique internationale apporte, en ce domaine, avec l'appui d'une ferme volonté politique, des améliorations, qui sont bien nécessaires.

Les transformations que provoqueront les réaménagements budgétaires seront, pour la défense, profondes.

Les réductions d'effectifs, les recherches d'économies ont déjà provoqué de nombreuses mesures de fermeture d'installations, de disparition de bases, de dissolution de régiments. Les collectivités locales et leurs représentants

sont directement concernés et ces restructurations appellent tout un dispositif d'accompagnement, qui est assuré.

Il s'agit, en effet, d'atténuer les conséquences des mutations et des changements de garnisons, de favoriser la formation et la mobilité des personnels civils. Il s'agit, aussi, de faciliter la reconversion des sites les plus touchés. Or le coût de toutes ces mesures sera élevé. Il importe de bien préciser ce qui incombe à l'un et aux autres, car le ministère de la défense n'a pas en charge l'aménagement du territoire.

Toutefois, ce n'est pas seulement l'environnement du personnel de la défense là où il se trouve, dans les casernes, les bases, les établissements, qui est touché. Le personnel lui-même va se trouver concerné par les nouvelles orientations budgétaires et financières, celles de la défense au premier chef, mais aussi celles qui sont plus générales, et je pense en particulier à la réforme de la protection sociale.

Le Premier ministre, dans la déclaration de politique générale du Gouvernement présentée à la Haute Assemblée le 16 novembre dernier, a ainsi annoncé une réforme des régimes spéciaux de retraite « en concertation avec les partenaires sociaux de la fonction publique ».

Or l'absence de représentation syndicale dans les armées doit conduire à des modalités particulières de concertation. Les dispositifs existent. Il paraît indispensable de faire participer, notamment, le Conseil supérieur de la fonction militaire aux travaux des commissions qui seront mises en place.

Je connais, monsieur le ministre, l'intérêt que vous portez à ce conseil. Je crois d'ailleurs que vous avez l'intention, à l'occasion d'une prochaine session, de passer une journée parmi les membres de ce conseil qui représentent leurs camarades des trois armées, de la gendarmerie et des services communs.

Il est nécessaire, en effet, que vous marquiez l'intérêt que porte le Gouvernement aux personnels des armées dans son ensemble. Vous avez d'ailleurs créé récemment un Conseil supérieur des personnels civils et c'est une excellente mesure. Il faut expliquer aux personnels la nécessité des nouveaux choix et les en convaincre. Les modifications de notre appareil de défense se feront mal sans l'adhésion de ces personnels.

Il est bon, aussi, de connaître et de faire connaître l'exemplarité de certaines activités du ministère de la défense. Je pense en particulier - et nous retrouvons là la protection sociale - au régime de sécurité sociale des militaires.

Sait-on que les dépenses de santé du régime militaire de sécurité sociale ont augmenté de 0,24 p. 100 en 1994, contre 3,5 p. 100 pour le régime général ?

Mieux : sait-on que, appliquant la même réglementation, assurant les mêmes prestations, les frais de gestion de la caisse militaire de sécurité sociale représentent 3,89 p. 100 des dépenses totales, contre plus de 6 p. 100 pour la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ? Les militaires subissent pourtant les mêmes contraintes.

Pour le bien commun, les excellents résultats que j'ai rappelés incitent à prendre la caisse militaire de sécurité sociale comme un exemple à suivre et comme une source d'idées, plutôt que de tenter de la dissoudre au sein d'un organisme national moins performant qu'elle.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour faire connaître ces chiffres.

On peut beaucoup attendre des personnels de la défense, militaires et civils, dont j'évoquais au début de mon propos les qualités d'adaptation, de disponibilité et d'efficacité. Or la reconfiguration budgétaire les touchera directement.

Nous connaissons, monsieur le ministre, votre aptitude à l'écoute et au dialogue. Elle sera particulièrement bien venue dans la conjoncture actuelle. Nous savons que vous-même, ainsi que vos principaux collaborateurs et vos grands subordonnés, ne ménagent pas votre temps pour multiplier les contacts, pour expliquer et pour convaincre ; votre présence parmi nous l'illustre bien.

La richesse humaine ne peut pallier le dénuement budgétaire. Nous n'en sommes pas encore là, certes. Mais, au sein du titre III, l'équilibre doit être maintenu entre les dépenses de rémunérations, dont l'inertie va grandissant, je l'ai rappelé, et les moyens de fonctionnement destinés à permettre à nos armées de se préparer à toutes les missions qu'on leur demande d'assumer.

Sous le bénéfice des observations que j'ai eu l'honneur de présenter, la commission des finances vous invite, mes chers collègues, à approuver les crédits du titre III du projet de budget. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Faure, rapporteur pour avis.

**M. Jean Faure, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour le nucléaire, l'espace et les services communs.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur l'ensemble des crédits du ministère de la défense pour 1996, ceux qui ne relèvent spécifiquement ni d'une des trois armées ni de la gendarmerie représentent une masse budgétaire considérable : plus de 49 milliards de francs, soit un quart du budget de la défense dans son ensemble.

Parmi ces actions, j'évoquerai naturellement en premier lieu celles qui ont trait à l'armement nucléaire, en tentant de dépasser la stricte analyse financière d'un budget qui pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses puisqu'il constitue un budget de transition entre la loi de programmation votée en juin 1994 et celle qui devrait nous être soumise au printemps prochain.

Je concentrerai mes observations sur trois points.

Premier point : les crédits consacrés à la dissuasion nucléaire s'élèveront en 1996 à 20,451 milliards de francs. Par rapport à l'ensemble du budget d'équipement des armées, la part des crédits affectés au nucléaire sera ainsi quasi inchangée : environ 21,5 p. 100.

Ce montant traduit les évolutions suivantes : par rapport au dernier collectif budgétaire pour 1995, ces crédits restent globalement stables, la hausse étant de 0,5 p. 100 en francs courants ; par rapport aux crédits disponibles prévus initialement en 1995, ils marquent une diminution sensible, de 6,2 p. 100 ; enfin, par rapport aux prévisions de la loi de programmation pour 1996, ils font apparaître une forte réduction, de 11,4 p. 100.

Dans l'attente des décisions essentielles qui doivent être prises prochainement pour nos futures composantes, cette diminution prend d'ores et déjà en compte le décalage d'un an du troisième sous-marin nucléaire de nouvelle génération, *Le Vigilant*, tandis que l'admission au service actif du *Triomphant* et du *Téméraire* reste prévue respectivement en 1996 et 1999 ; cette diminution intègre aussi la suspension des travaux d'adaptation du plateau d'Albion aux missiles M 4.

La part des crédits du titre V consacrée au nucléaire a déjà subi une forte diminution depuis la fin de la guerre froide : de 33 p. 100 en 1988, elle est passée à 21,5 p. 100 en 1995-1996. Peut-on aller beaucoup plus loin dans les prochaines années ? C'est naturellement une des questions clés qui se trouvent posées dans la perspective des prochaines décisions concernant l'avenir des composantes actuelles. Mon sentiment est que, désormais, il faut, en la matière, être très prudent et que la marge de manœuvre financière est non pas inexistant mais très limitée.

De même que le budget de la défense ne saurait, à mes yeux, être la variable d'ajustement du budget de l'Etat, le nucléaire ne saurait être, à son tour, la variable d'ajustement du budget de la défense.

Le deuxième point de mon intervention concerne la question des expérimentations nucléaires. Je ne reviendrai pas sur la dernière campagne de tirs actuellement en cours. Je souhaite, en revanche, insister sur deux sujets essentiels, et en réalité plus importants pour l'avenir.

Il s'agit, d'abord, des négociations relatives au traité d'interdiction générale des essais, qui devraient s'achever en 1996. Deux questions essentielles sont posées.

La première a trait, bien sûr, à la portée du traité : l'« option zéro » proposée par la France a, semble-t-il, aujourd'hui, de bonnes chances d'être adoptée ; mais elle soulève une série de problèmes techniques capitaux, à commencer par celui des conditions du renouvellement, en l'absence de tout essai, de nos composantes nucléaires actuelles.

La seconde question vise le régime de vérification du futur traité, qui reposera sur un système international de surveillance et un régime d'inspections sur place. Les conséquences du futur traité, qui devra être universel et internationalement véritable pour être efficace au regard de la non-prolifération, devront donc être soigneusement évaluées pour l'avenir de la sûreté et de la crédibilité de nos forces de dissuasion.

Autre sujet essentiel pour l'avenir : le développement des moyens de simulation et de modélisation, qui, une fois le traité mis en œuvre, feront partie intégrante de la panoplie de la dissuasion nucléaire. C'est dire l'importance du programme PALEN, qui constitue un défi technologique exceptionnel et dont le coût global sera, à coup sûr, très supérieur aux 10 milliards de francs prévus dans la dernière loi de programmation.

Le troisième point est évidemment capital : c'est l'avenir des composantes nucléaires françaises.

S'agissant de la composante terrestre du plateau d'Albion, il paraît vraisemblable que l'on s'oriente vers la fermeture, non du site d'Albion lui-même, mais du groupement de missiles stratégiques qu'il abrite. D'autres hypothèses pourraient encore être envisagées. Toutefois, l'abandon de la composante terrestre paraît désormais logique, sinon inévitable, compte tenu de l'obsolescence, dans quelques années, des missiles actuels, de la vulnérabilité des missiles en silos et, bien sûr, des très fortes contraintes financières.

Cet abandon de la triade nucléaire constituerait néanmoins un événement très important, dont les conséquences doivent être précisément évaluées. Dans quelle mesure faut-il, dès lors, réviser la conception que l'on peut avoir des deux autres composantes, sous-marine et aéroportée ? Comment compenser, du fait de la réduction de l'arsenal nucléaire à deux composantes, sa moindre diversification et sa moindre souplesse d'emploi ? Comment concilier cette réduction des forces nucléaires françaises avec, le moment venu, l'éventuel élargissement de la dissuasion à l'Europe ?

Je crois en tout cas indispensable d'éviter une dépendance totale à l'égard de la composante sous-marine et, donc, d'assurer – contrairement à certaines spéculations – le renouvellement de la composante aéroportée. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez nous confirmer aujourd'hui qu'il en ira ainsi.

En ce qui concerne la composante nucléaire sous-marine, sa crédibilité est assurée jusqu'au-delà de 2010, grâce aux missiles M 45, dont la tête nucléaire TN 75 vient d'être définitivement validée, et aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération, les SNLE-NG, qui seront opérationnels à partir de 1996.

Deux questions se posent toutefois.

La première concerne le quatrième SNLE-NG, qui devait être initialement commandé en 1996 pour une mise en service en 2005. Il va de soi que renoncer à ce quatrième bâtiment permettrait de réaliser des économies substantielles. Mais peut-on envisager de n'avoir avec trois sous-marins, qu'un seul SNLE en permanence à la mer sans porter atteinte à l'efficacité de la composante sous-marine ?

La seconde question a évidemment trait au remplacement, le moment venu, des missiles M 45. Il est clair que le principe du développement d'un programme pour succéder aux M 45, lorsque ceux-ci arriveront en fin de vie, ne peut être remis en cause. S'agira-t-il du missile M 5, très coûteux mais qui devrait avoir des performances très supérieures en termes de portée, de précision et de pénétration, avec une tête nucléaire nouvelle ? Ou bien faut-il envisager un missile différent, de moindre portée et beaucoup plus proche dans ses performances du M 45 ?

Il faudra enfin assurer, avant même le renouvellement de la composante sous-marine, celui des missiles ASMP – air-sol moyenne portée – qui équipent la composante pilotée et qui devront être retirés du service entre 2007 et 2010. Le projet envisagé jusqu'à présent porte sur un missile air-sol longue portée qui bénéficierait d'une portée de 1 000 kilomètres, soit plus de trois fois plus que l'ASMP, ainsi que d'une précision et d'une furtivité accrues. Mais on peut également envisager, parmi d'autres hypothèses, un projet un peu moins ambitieux et moins coûteux, dérivé de l'ASMP, qui serait là en outre plus proche du missile actuel, mais rénové et allongé.

Quoi qu'il en soit, le maintien d'une composante aéroportée crédible me paraît constituer aujourd'hui, en raison de sa souplesse d'emploi, un objectif prioritaire, car cela nous permet de disposer d'une deuxième composante aux caractéristiques tout à fait différentes de celles de la composante sous-marine.

J'en viens maintenant, très brièvement, aux autres aspects de ce rapport et, d'abord, à l'espace militaire.

Les crédits relatifs à l'espace militaire doivent atteindre, en 1996, 4 574 millions de francs, dont 432,5 millions de francs de crédits de report. Cette enveloppe est inférieure de 7 p. 100 aux crédits initialement prévus pour 1995 ; elle marque, en revanche, une progression de 11,7 p. 100 par rapport aux crédits du dernier collectif, ce qui est important. Cette priorité maintenue est particulièrement remarquable dans le contexte financier actuel. Elle doit permettre la poursuite de l'ensemble des programmes en cours.

Ce développement des programmes militaires spatiaux me paraît appeler trois observations principales.

La première porte sur le financement de la politique spatiale.

Il sera très difficile pour la France de financer de nouveaux programmes, notamment en matière d'écoute électronique ou d'alerte avancée. N'oubliez pas, en effet, la nécessité, impérieuse en matière spatiale, de concilier le lancement d'un nouveau programme avec la continuité, voire l'amélioration, des capacités acquises dont l'interruption ne serait plus guère envisageable. L'ensemble des contraintes financières inhérentes à tout nouveau programme spatial doit donc être soigneusement apprécié.

Ma deuxième observation porte sur le rapprochement franco-allemand concernant les programmes d'observation optique et d'observation radar Hélios II et Horus, de même que, sur le plan industriel, entre la société DASA et l'Aérospatiale.

Ces rapprochements sont difficiles, mais il s'agit là d'une opportunité essentielle pour renforcer la coopération militaire entre nos deux pays, jeter les bases d'une industrie européenne de l'espace et maintenir une capacité spatiale autonome des Européens à l'égard des Etats-Unis. Il s'agit enfin, sur le plan financier, d'une solution sans doute incontournable.

Ces difficultés démontrent, en tout cas, et c'est ma troisième observation, que l'Europe spatiale militaire est encore balbutiante, alors qu'il s'agit d'une occasion sans doute unique pour la construction d'une Europe de la défense. La France réalise aujourd'hui plus de la moitié des dépenses européennes dans le domaine de l'espace militaire. Il lui appartient aujourd'hui de convaincre ses partenaires européens de l'enjeu que représente l'espace pour la sécurité à venir de l'Europe.

Au-delà des moyens spatiaux, je souhaiterais enfin, après l'échange de vues qui a eu lieu à ce sujet au sein de notre commission, évoquer le rôle du Parlement dans le domaine du renseignement. Je crois qu'il est souhaitable de ne pas tenir le Parlement à l'écart d'un sujet aussi important pour la nation. Le Parlement doit pouvoir être, d'une manière ou d'une autre, mieux informé des questions les plus importantes de l'heure et être ainsi mieux armé pour réfléchir aux risques et aux menaces. Je souhaiterais, monsieur le ministre, recueillir l'avis du Gouvernement à ce sujet.

Sous le bénéfice de ses observations, et en dépit des incertitudes qui demeurent dans l'attente des décisions essentielles qui seront prises dans les prochains mois, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la défense pour 1996. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

(M. Jean Faure remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.)

#### PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE vice-président

**M. le président.** La parole est à M. Alloncle, rapporteur pour avis.

**M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « gendarmerie ».** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le contexte de rigueur actuel, la gendarmerie bénéficierait-elle d'une faveur particulière ? On pourrait le penser au vu de la progression de 3,2 p. 100 des crédits qui lui sont réservés dans le projet de budget pour 1996. La gendarmerie devrait ainsi disposer de 20 949 millions de

francs pour assurer l'ensemble de ses missions l'année prochaine, chiffre qu'il convient de nuancer pour deux raisons.

La première relève du simple bon sens : la force de la gendarmerie repose principalement sur ses hommes. Ainsi, les dépenses ordinaires, qui représentent, en moyenne, 50 p. 100 des crédits du ministère de la défense, constituent près de 90 p. 100 du budget de la gendarmerie. A l'évidence, les dépenses liées au facteur humain laissent moins de prise aux économies budgétaires que les crédits d'équipement.

La seconde tient à l'évolution des crédits destinés à la gendarmerie, qui doit se juger à l'aune des missions qui sont confiées à l'arme. Or, le poids de ces missions ne cesse de s'alourdir. Permettez-moi de mentionner, à cet égard, deux tendances fortes.

La première tient à l'augmentation de la population dans les zones de compétence de la gendarmerie, croissance démographique qui, d'après les évaluations, atteindrait 6,5 millions de personnes d'ici à 2015. Compte tenu des besoins de sécurité manifestés par nos concitoyens, cette perspective appelle un renforcement conséquent des moyens de la gendarmerie.

La deuxième tendance, c'est la présence croissante des gendarmes hors de nos frontières. Je me réjouis, pour ma part, du rôle joué par la gendarmerie dans la consolidation de l'état de droit, en Afrique notamment. Il convient de faire droit aux besoins exprimés par des pays qui sont confrontés aux défis de la construction d'un Etat démocratique. Il y a là un enjeu déterminant pour le rayonnement de la gendarmerie française, qui exige, de surcroît, une réflexion sur les moyens mis à la disposition de l'arme.

Telles sont les perspectives qu'ouvre l'évolution des missions de la gendarmerie. Le projet de budget pour 1996 en a-t-il pris la juste mesure ? L'interrogation appelle une réponse elle aussi nuancée.

En effet, l'évolution des crédits m'inspire quatre sujets de préoccupation, le net ralentissement des effectifs, l'évaluation, qui minimise les dépenses de fonctionnement, les difficultés de mise en œuvre des grands programmes d'équipement et, enfin, l'apparition d'un malaise diffus au sein de la gendarmerie, malaise qui dépasse d'ailleurs les seules considérations budgétaires.

Je traiterai tout d'abord des effectifs.

Leur évolution se caractérise par une diminution de moitié des créations d'emplois militaires entre 1995 et 1996. Aussi, malgré le renfort constitué par la création d'une centaine de postes civils, la gendarmerie ne pourra guère compter que sur 285 personnels supplémentaires pour assumer l'ensemble de ses missions.

Rappelons, au passage, que la défunte loi de programmation prévoyait d'ici à l'an 2000 la création de 350 postes par an.

L'insuffisance des effectifs peut contraindre la gendarmerie à un effort de rationalisation dans la gestion de son personnel, et c'est heureux. Elle peut aussi conduire à revoir à la baisse le maillage territorial et donc les conditions de sécurité, ce qui est plus grave.

La rationalisation, en premier lieu, se manifeste par une concentration des effectifs de militaires sur les postes les plus opérationnels.

Les créations d'emplois civils devraient ainsi permettre, en principe, de dégager un nombre équivalent de sous-officiers des tâches de secrétariat qu'ils occupaient dans les organismes centraux ou dans les états-majors.

Les redéploiements d'effectifs peuvent être guidés par des objectifs de rationalisation. Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, l'extension du réseau routier, en particulier, la surveillance des liaisons assurant la continuité du réseau autoroutier, a requis la formation de pelotons dont les effectifs sont prélevés sur d'autres unités d'autoroutes. Cette solution ne m'apparaît pas très satisfaisante. Quant à la réduction du dispositif de la gendarmerie en zone de police d'Etat, vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'elle puisse susciter quelques appréhensions chez certains maires qui se trouvent confrontés à la montée de la violence dans les banlieues.

Le deuxième sujet de préoccupation est généré par l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Certes, je me réjouis que le Gouvernement ait fait un effort substantiel pour doter deux postes structurellement déficitaires, les locations immobilières, d'une part, les dépenses centralisées de soutien liées aux opérations de maintien de l'ordre, d'autre part. Dans ce dernier cas cependant, compte tenu de la multiplication des interventions de la gendarmerie outre-mer et de la mobilisation de l'armée dans le cadre du plan Vigipirate, je doute que cet effort soit suffisant.

Ma principale inquiétude quant aux dépenses de fonctionnement porte sur la suppression de la franchise postale dont bénéficiait jusqu'à présent la gendarmerie. La correspondance de la gendarmerie constitue 34 p. 100 des besoins des armes. Le surcoût attendu de l'obligation d'affranchissement représente 10 p. 100 des dépenses de fonctionnement courant de la gendarmerie, soit une somme évaluée à 150 millions de francs qui n'a pas été budgétée. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous assurer que les conditions de mise en œuvre de cette mesure ménageront les crédits de fonctionnement qui ont pourtant été estimés au plus juste ?

Enfin, mon troisième sujet de préoccupation porte sur l'évolution des crédits d'équipement.

Ces derniers s'élèvent à 3 217 millions de francs, soit une baisse de 2,36 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1995. Cependant, rapportés aux objectifs de la loi de programmation, les crédits pour 1996 se contractent de 12 p. 100 et les autorisations de programme de 21 p. 100.

La réduction de crédits d'équipement fait planer quelques inquiétudes sur la capacité de la gendarmerie à conduire ses principaux programmes. A titre d'exemple, le renouvellement des hélicoptères Alouette III ne commencera pas, comme prévu, en 1996. C'est un mailon essentiel de la surveillance du territoire, notamment en montagne, qui se trouve aujourd'hui menacé.

En outre, et vous le savez bien, les crédits inscrits dans la loi de finances sont une chose, les moyens réellement disponibles en cours d'année en sont une autre. Le collectif de juillet dernier a annulé 198 millions de francs au chapitre des fabrications. A la suite des nouvelles annulations décidées par le collectif de fin d'année, le titre V pourrait supporter une amputation approchant 16 p. 100 de crédits. Autant dire que l'exécution du budget de 1996 ne se présente pas sous les meilleurs auspices.

Ma dernière observation sur les équipements aura une tonalité plus positive. Je me réjouis, en effet, de la progression de 5,48 p. 100 des crédits consacrés aux infrastructures, qui permet, en partie, de satisfaire les importants besoins de rénovation du parc immobilier de la gendarmerie, en particulier à Paris.

J'en viens maintenant à mon dernier sujet de préoccupation : le moral des hommes. Au cours de mes rencontres et de mes visites sur le terrain, deux thèmes ont retenu mon attention : la revalorisation des carrières et les rapports avec la police.

La revalorisation des carrières, tout d'abord. La dynamique en semble désormais ralentie avec l'achèvement de la transposition aux militaires de la gendarmerie du protocole Durafour. Tous les problèmes n'ont pourtant pas été réglés, loin de là !

Chez les officiers, par exemple, faute de promotion suffisante au grade de colonel, le commandement des groupements revient de plus en plus à des lieutenants-colonels dont l'indice reste très en deçà de celui dont bénéficie, à responsabilités comparables, un directeur départemental de la sécurité publique. Chez les sous-officiers, les promotions au grade de maréchal des logis-chef n'ont concerné que 960 gendarmes en 1995, contre 1 665 en 1992.

La « parité » gendarmerie-police est une question délicate. M. Trucy l'a également évoquée.

Le principe de parité a été réaffirmé dans l'annexe de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité de janvier 1995. Un groupe de réflexion, présidé par le contrôleur général des armées Sandras, a été chargé, en juin 1995, de formuler dans ce domaine quelques recommandations. Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, nous en dire un peu plus sur ce sujet.

Pour ma part, je me bornerai à souligner le problème de l'identité des appellations de grades entre gendarmerie et police. La police, en effet, a repris pour ses grades des désignations directement inspirées de la hiérarchie militaire. Pour les gendarmes, il s'agit d'une remise en cause implicite de la spécificité de leur statut.

Il ne faut pas se méprendre sur la portée symbolique de ce débat : il recouvre des enjeux essentiels quant à l'image de la gendarmerie, la conscience de son identité et le moral des hommes.

En conclusion, mes chers collègues, la future loi de programmation permettra, je l'espère, de préciser les perspectives sur les différents points que je viens de soulever. Incontestablement, les moyens prévus dans le projet de budget pour 1996 marquent le pas par rapport aux missions dont la gendarmerie se trouve investie. Mais pouvait-il en être autrement dans un contexte d'austérité budgétaire ? Non, sans doute. S'il n'assure pas l'avenir, du moins l'équilibre réalisé pour 1996 préserve les acquis du présent.

C'est pourquoi la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la gendarmerie. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

5

#### SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE SLOVAQUIE

**M. le président.** J'ai le plaisir de saluer la présence dans la tribune officielle de M. Augustin Marián Húška, vice-président du Conseil national de la République slovaque, qui effectue un séjour à Paris, à l'invitation du groupe sénatorial d'amitié France-Slovaquie, présidé par notre collègue M. Paul Girod, et qui souhaite étudier les relations économiques et commerciales entre nos deux pays.

Cette visite prolonge les échanges approfondis engagés entre nos deux assemblées lors du séjour d'une délégation sénatoriale à Bratislava en septembre dernier.

En espérant que son séjour sera fructueux et contribuera à renforcer les liens d'amitié entre nos deux assemblées et nos deux peuples, je souhaite à M. le président Húška la bienvenue, au nom du Sénat de la République française. (*M. le ministre, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent.*)

6

## LOI DE FINANCES POUR 1996

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale.

#### Défense (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. Vinçon, rapporteur pour avis.

**M. Serge Vinçon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « forces terrestres ».** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la défense pour 1996, à l'adoption duquel la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable, est caractérisé, sinon en fait du moins dans nos esprits, par l'attente des orientations que définira la prochaine loi de programmation.

Dans cette perspective, ce projet de budget s'abstient de traduire des choix irréversibles, même si des interrogations importantes pour l'avenir sont d'actualité. Parmi ces incertitudes, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a plus particulièrement évoqué l'avenir du service national.

La dotation de l'armée de terre, que je vais commenter, s'élèvera donc, pour 1996, à 49,24 milliards de francs, soit une baisse de 0,38 p. 100 par rapport aux crédits inscrits dans le précédent projet de loi de finances. Ces 49,24 milliards de francs représentent 25 p. 100 du budget de la défense inscrit dans le projet de loi de finances pour 1996.

En ce qui concerne le titre III, la rigidité qui caractérise les différents chapitres concernant les rémunérations, les charges sociales et l'alimentation fait que la seule variable d'ajustement, dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses publiques, concerne, au premier chef, les postes relatifs à l'entraînement des forces, postes évidemment très sensibles pour le maintien de la capacité opérationnelle de l'armée de terre.

Quant aux crédits d'équipement, l'un des postes dont la diminution est la plus nette est l'entretien programmé de matériels, ce qui se traduira, en 1996, par la « mise sous cocon » de 20 hélicoptères s'ajoutant aux 58 appareils déjà stockés en 1995.

Les crédits consacrés aux fabrications de matériels d'armement sont très substantiels, puisqu'ils dépassent 10 milliards de francs en crédits de paiement. En dépit de cet

effort très réel, des reports de six mois à un an caractérisent de nombreux programmes engagés, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre.

En effet, la montée en puissance simultanée, depuis le début des années quatre-vingt-dix, de matériels majeurs au coût très élevé et des indispensables programmes de cohérence opérationnelle pèse très lourd dans les crédits d'équipement.

Je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit pour le suivi détaillé des programmes d'armement terrestre. Je mentionnerai simplement aujourd'hui les problèmes posés par le programme Tigre, après les défections néerlandaise et britannique, et par le programme d'hélicoptère de transport tactique NH 90.

Si ce programme était maintenu par la prochaine loi de programmation, les spécifications du NH 90 devraient être très sérieusement réduites pour diminuer substantiellement le coût du programme. Cette révision des méthodes, convenons-en, devra s'imposer à tous les programmes.

Quant au char Leclerc, seules les commandes à l'exportation permettent le déroulement satisfaisant du programme, ce qui confère une importance particulière aux marchés du golfe Persique et, plus particulièrement, aux Emirats.

Pour conclure sur les crédits des forces terrestres, je dirai qu'il est clair que la période actuelle de rigueur doit être l'occasion d'une redéfinition de la politique industrielle de la défense, désormais axée sur une réduction substantielle des coûts et donc sur la révision systématique des spécifications des matériels, afin de dynamiser les exportations.

Il n'est peut-être pas très opportun, en effet, de fabriquer de véritables « bijoux - j'emploie à dessein une expression déjà utilisée - si la concurrence doit toujours emporter les marchés que nous briguons. La préférence anglaise et néerlandaise pour les hélicoptères Apache doit à cet égard nous servir de leçon.

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Très bien !

**M. Serge Vinçon, rapporteur pour avis.** J'en viens maintenant à la politique des effectifs prévus en 1996 et que traduit le projet de dotation des forces terrestres. L'armée de terre poursuivra en 1996 la réduction du format engagée à un rythme accéléré depuis 1990.

La déflation des effectifs portera en 1996 sur 2 526 postes, dont 2 471 postes d'appelé. En compensation, si je puis dire, seront créés 100 postes d'engagé volontaire de l'armée de terre, les EVAT. C'est donc à 100 postes d'engagé volontaire que se bornera l'effort de professionnalisation conduit en 1996.

Je souligne que les effectifs actuels d'EVAT, soit environ 30 000 personnes en 1995, après plusieurs années d'« efforts » en matière de professionnalisation, sont nettement inférieurs aux effectifs de 1986, date à laquelle l'armée de terre comptait plus de 34 000 engagés.

Les efforts actuels consistent donc modestement à revenir à la situation qui était celle de l'armée de terre avant la grande déflation des années 1990-1993.

Quelles sont donc, dans ce contexte, les missions imparties à l'armée de terre ? Nos forces terrestres apportent un tribut décisif tant aux opérations extérieures qu'à l'édification d'une défense européenne.

En ce qui concerne les opérations extérieures, je rappelle que la participation de l'armée de terre était évaluée, au 1<sup>er</sup> septembre dernier, à 2,14 milliards de francs, soit

un peu plus de 50 p. 100 du surcoût total dû aux opérations extérieures. Les seules opérations en ex-Yougoslavie représentent 65 p. 100 environ du surcoût des opérations extérieures pour l'armée de terre.

Les forces terrestres engagées en ex-Yougoslavie, soit 6 919 hommes, représentent 95 p. 100 du total des effectifs militaires français sur ce théâtre et 16 p. 100 des effectifs, toutes nationalités confondues, présents en ex-Yougoslavie. L'armée de terre française avait subi, à elle seule, au 25 juillet 1995, 35 p. 100 des décès déplorés en ex-Yougoslavie pour l'ensemble des pays participant aux forces de protection des Nations unies et 65 p. 100 des blessés.

Au total, l'armée de terre consacre désormais aux opérations extérieures un effectif annuel de 10 000 hommes. L'effort est donc d'autant plus significatif que, compte tenu des relèves, ce sont chaque année 25 000 à 30 000 hommes qui participent effectivement aux opérations extérieures, soit 10 p. 100 à 12 p. 100 des effectifs des forces terrestres en 1995.

J'en viens maintenant aux problèmes posés par l'avenir du service national. Dans sa composante militaire *stricto sensu*, celui-ci concerne, au premier chef, l'armée de terre, à laquelle sont affectés chaque année plus de 60 p. 100 des appelés.

Le service militaire fait l'objet d'un débat récurrent depuis que les enseignements de la guerre du Golfe et la multiplication des opérations extérieures ont mis en lumière les défaillances d'une organisation militaire s'appuyant, d'une manière jugée par certains excessive, sur les appelés.

L'effort de professionnalisation mis en œuvre depuis 1991 et encouragé par le livre blanc et l'ex-loi de programmation 1995-2000 n'a pas tari les arguments en faveur de l'armée de métier. Le débat se complique avec les réflexions en cours sur l'avenir des formes civiles du service national.

Le chef de l'Etat a ainsi résumé les problèmes à résoudre et les solutions susceptibles d'être apportées aux défaillances actuelles du service national :

« Le contexte géostratégique éloigne la menace d'une invasion massive et directe à nos frontières, mais l'existence de risques accrus de déstabilisation régionale nécessite la création d'un corps professionnel projetable dans des délais très brefs ; le service militaire est inadapté à ce besoin de projetabilité ; l'absence d'universalité du service national et les inégalités des jeunes Français devant ces obligations nuisent à la perception de l'institution ; le développement et la diversification des formes civiles sont un moyen de rétablir l'égalité des jeunes Français devant le service national.

« Ces aménagements du service national ne permettront toutefois pas d'éluider, à une échéance encore indéterminée, le passage à une armée professionnelle, après une étude approfondie portant sur les conséquences financières de cette réforme, sur le format de nos armées et sur l'avenir des formes civiles du service national. »

Les inconvénients du service national, auxquels n'échappent pas les formes civiles, sont bien connus : inégalités et injustices, rupture dans la disponibilité opérationnelle de l'armée de terre du fait de la durée du service militaire de dix mois, normes d'aptitude aux services civils excessivement sévères, modalités de recrutement aux services civils insuffisamment transparentes, surreprésentation des régions développées dans les affectations géographiques des coopérants, encadrement très insuffisant des jeunes qui effectuent un service civil...

Parmi les dévoiements du service national, le plus significatif est probablement la prolifération de protocoles conclus par la défense avec différents ministères et administrations.

Certes, le service de la ville ou le service aux handicapés présentent un intérêt indéniable pour la communauté ; mais l'augmentation régulière du nombre d'« appelés-protocoles » - il a été multiplié par dix entre 1987 et 1995 - accrédite l'idée que la ressource appelée est un vivier inépuisable dans lequel on peut puiser indéfiniment quand les structures de l'Etat sont insuffisantes, que ce soit en matière de protection de l'environnement ou d'animation des quartiers difficiles.

Quelles peuvent donc être les pistes de réflexion sur l'avenir du service national ?

Mon rapport écrit soulève trois questions. Premièrement, l'armée de métier est-elle une solution envisageable pour la France ? Deuxièmement, comment les services civils peuvent-ils évoluer ? Troisièmement, si la formule actuelle de l'armée mixte était préservée, comment adapter le service militaire pour en restaurer la légitimité et en accroître l'efficacité ?

Première question : l'armée de métier peut-elle être une solution pour notre pays ?

Les avantages et les inconvénients de chacune des deux formules - armée de métier et armée mixte - sont équilibrés. Les experts consultés sur l'éventuel abandon du service militaire pourraient donc probablement conforter tant la décision de supprimer celui-ci que celle de la maintenir.

Je ne pense pas qu'il convienne d'attacher trop d'importance à l'argument du surcoût lié à l'armée de métier. S'il est vrai qu'un engagé coûtera toujours plus cher qu'un appelé, le coût d'une éventuelle armée de métier en France ne pourrait être déduit que du format de l'armée.

S'agirait-il de garder avec des professionnels l'objectif de 227 000 hommes prévu par l'ex-loi de programmation ou de s'orienter vers une armée de terre « à l'anglaise » avec 120 000 hommes, voire de privilégier une solution intermédiaire avec 150 000 hommes ? C'est cette question qui doit être tranchée.

Deuxième question : comment envisager l'avenir des services civils ?

La question est importante, car le développement des services civils est actuellement présenté comme un moyen de parvenir à plus d'universalité dans le service national en augmentant le nombre d'appelés. Cette perspective suppose néanmoins la détermination préalable du nombre de postes susceptibles d'être créés.

En 1994, 22 365 appelés ont effectué un service civil, mais leur nombre s'élève à 28 304 si l'on inclut les protocoles qui sont des services civils *de facto*.

Jusqu'à quel effectif doit-on aller pour faire progresser l'universalité du service national ? Certaines estimations, dont celles du livre blanc, ont envisagé un effectif de 50 000 postes. S'agirait-il pour autant d'un progrès décisif dans la voie de l'universalité ?

Par ailleurs, toute augmentation significative du nombre d'appelés effectuant un service civil pose le problème de l'encadrement de ces jeunes gens, sachant que l'une des défaillances actuelles des services civils est l'absence de suivi et de contrôle de ces appelés.

Troisième question : comment, dans l'hypothèse du maintien de l'armée mixte, réformer le service militaire ?

Deux voies peuvent être privilégiées. La première préserve le système actuel en rendant le service militaire plus attractif par rapport aux autres formes de service. La seconde tend à réduire à six mois la durée du service militaire.

Dans la première hypothèse, qui consiste à adapter le service militaire tel qu'il existe actuellement, il convient de privilégier l'affectation systématique des appelés dans des unités proches de leur domicile, de limiter très sensiblement les astreintes qui leur sont imposées et de revaloriser les activités d'entraînement auxquelles, selon les enquêtes qui ont été menées, ils semblent attacher une grande importance.

Par ailleurs, dans l'hypothèse d'une plus grande compétitivité du service militaire, les mesures qui ont été adoptées depuis deux ans pour favoriser systématiquement la formation professionnelle peuvent jouer un rôle.

Si l'on recherche, au contraire, un renouvellement total du service militaire, la formule du service de six mois peut présenter certains avantages. Elle laisse pourtant ouvertes de nombreuses interrogations.

Quelles tâches confier à des appelés en six mois, compte tenu de la durée d'instruction ? Ne risque-t-on pas de transformer les appelés en valets d'armes, et donc de limiter l'intérêt susceptible d'être présenté par le service militaire ?

De plus, les emplois les plus valorisants devront être confiés à des volontaires « service long » : pour être viable, le service de six mois serait subordonné au recours à des formules longues, ce qui est paradoxal. C'est notamment tout l'emploi des officiers du contingent - 10 p. 100 des officiers de l'armée de terre - qui devra être revu, car il ne sera pas rentable de former des chefs de section qui ne resteraient en fonction que deux mois.

Par ailleurs, le passage à un service militaire de six mois nécessiterait probablement une révision, dans un sens moins souple que la législation actuelle, des conditions d'obtention des reports d'incorporation. Le maintien de ces reports paraît difficile, cumulé à une rotation accélérée des incorporations, si l'on considère qu'il y a régulièrement, depuis 1994, plus d'un million de sursitaires en attente d'incorporation.

A l'inverse, la formule du service de six mois présente l'avantage, par rapport à l'armée de métier, de permettre le maintien des services civils, auxquels beaucoup sont attachés, et d'éviter une suppression de la conscription, qui serait très certainement irréversible et que l'on pourrait regretter en cas de péril majeur. Peut-être existe-t-il une autre formule apte à concilier cet écueil de l'irréversibilité. Par ailleurs, préserver le service militaire permet de maintenir des forces de réserve, elles aussi indispensables au cas où une menace d'invasion de notre territoire se profilerait.

Telles sont donc les principales questions posées par l'avenir du service national, et que notre commission n'a pas encore tranchées. Néanmoins, avant toute réforme, il faut s'interroger sur les finalités du service national, civil ou militaire : doit-il être utile à notre pays ou à ceux qui l'effectuent ?

Enfin, en ma qualité d'auditeur à l'IHEDN, l'Institut des hautes études de défense nationale, je voudrais tout simplement poser aujourd'hui la question du budget de cet organisme. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Falco, rapporteur pour avis.

**M. Hubert Falco, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « air ».** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de ce projet de loi de finances pour 1996, nous sommes invités à apprécier un dispositif financier qui prend le relais d'une loi de programmation devenue obsolète, avant de passer à une future loi de programmation dont tout nous laisse à penser qu'elle posera à la défense beaucoup de problèmes, du moins à court terme, si l'on se réfère aux rumeurs de réduction des crédits d'équipement.

Il s'agit d'un budget quelque peu aveugle puisqu'il a été conçu par le Gouvernement et est examiné par le Parlement en attendant des décisions importantes que le conseil de défense sera conduit à prendre au vu des conclusions du comité stratégique.

Le projet de budget pour 1996 pour l'armée de l'air m'apparaît, dans ce cadre incertain, source de préoccupation.

Cette préoccupation tient à ce que les dotations pour 1996 diminuent de manière significative par rapport à celles de 1995. Ainsi, l'armée de l'air recevra globalement 36,9 milliards de francs, soit une réduction de 35 p. 100 par rapport à 1995. En termes de ressources disponibles, la réduction d'une année sur l'autre représente 4 p. 100.

Je ne reviendrai pas sur le détail des chiffres, qui figure dans le rapport écrit. Cependant, dans le cadre des crédits de fonctionnement, deux points méritent d'être développés sur la situation des personnels concernant, notamment, les carrières.

La situation est, en effet, préoccupante pour les sous-officiers. D'une part, le nombre de départs volontaires est très réduit du fait de la crise économique. D'autre part l'augmentation de l'âge de la retraite pour certains grades conduit à tarir les flux de promotions. Il en résulte naturellement une réduction draconienne du nombre d'inscriptions au tableau d'avancement, qui est passé de 4 669 à 1 954 par an. Tout cela peut générer, reconnaissez-le, monsieur le ministre, un malaise durable au sein de cette catégorie.

Le second sujet de préoccupation dans le titre III a trait aux crédits de fonctionnement des bases aériennes. Ceux-ci diminuent régulièrement depuis quinze ans en francs constants, alors même que, en dépit d'un effort d'économies, certaines dépenses augmentent, notamment dans le domaine de l'énergie.

A cet égard, monsieur le ministre, pouvez-vous intervenir auprès de votre collègue des finances, afin d'obtenir 60 millions de francs, aujourd'hui anormalement bloqués et qui représentent un mois de fonctionnement des bases aériennes ?

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Hubert Falco, rapporteur pour avis.** Peut-on se permettre de supprimer le chauffage de nos militaires en ces temps de froidure ?

Mais c'est aussi en ce qui concerne les équipements que les inquiétudes sont les plus fortes.

En termes de ressources disponibles, le titre V recevra 22,4 milliards de francs. Ce montant traduit un recul de 7,7 p. 100 par rapport à 1995 et représente une diminution de 2 660 millions de francs par rapport à la deuxième annuité de la programmation.

Cette insuffisance de dotation entraîne des retards plus ou moins importants sur plusieurs programmes. Seuls deux d'entre eux sont vraiment préservés : la rénovation des Mirage 2000-5 et celle des C 160 Transall.

Je crois opportun de m'arrêter quelques instants sur deux des programmes majeurs de l'armée de l'air : le Rafale et l'ATF, l'avion de transport futur.

Le coût total du programme Rafale, qui s'inscrit dans le cadre du nécessaire renouvellement de notre flotte de combat, est estimé à 200 milliards de francs, dont 20 milliards de francs ont déjà été consommés par l'armée de l'air.

Supportable *a priori*, le retard d'un an entraîné par le projet de budget pour 1996 pose, en fait, le problème de la pérennité du programme.

L'appareil qui arrivera le premier dans les escadrons est une version d'attaque au sol. Or, dans ce domaine, l'armée de l'air dispose aujourd'hui d'appareils parfaitement performants, les Mirage 2000 D. La version réellement polyvalente du Rafale, le SU 2, le Standard utilisateur 2, se heurte aujourd'hui à des difficultés technologiques compte tenu de la complexité du pari.

Un retard supplémentaire pourrait donc affecter le programme à ce stade. Là encore, il faut rappeler qu'en 1998 l'armée de l'air disposera, avec le 2000-5, d'un excellent appareil de défense aérienne, qui lui permet, dans l'absolu, d'attendre l'arrivée du dernier standard du Rafale.

Dans ces conditions, il est tentant pour l'armée de l'air, face aux diminutions de crédits qui l'affectent, de différer ses besoins jusqu'à la mise au point finale du SU 2. Mais cette logique opérationnelle ne serait évidemment pas sans incidence pour le constructeur. Un décalage dans le temps du programme, outre qu'il affecterait les potentialités à l'exportation, ce qui n'est pas négligeable, pourrait peser sur la continuité des bureaux d'études.

Si l'on sait que le Rafale, avec ses armements, pourrait coûter à l'armée de l'air 8 milliards de francs par an à partir des années 2000, on conçoit que sa capacité à s'équiper comme prévu de cet appareil sera conditionnée par le maintien d'une dotation suffisante dans le titre V.

L'hypothèse d'une remise à plat des différents standards du Rafale, afin de conforter sa capacité à l'export, est à l'étude. Un standard spécifique, le S 1, serait alors opérationnel dès l'an 2000 ; l'armée de l'air serait invitée à s'en doter plus rapidement que prévu.

Là encore, ce choix nécessiterait une anticipation de la dotation dans le titre V, voire un accroissement de celle-ci.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer le point de la situation ?

Deuxième sujet important, le projet d'avion de transport futur.

A l'échéance 2003-2004, lors du retrait de service de quarante-huit C 160 Transall de première génération, l'armée de l'air devra s'équiper d'un avion tactique qui apporte un « plus » opérationnel significatif. C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le projet d'ATF.

Il implique huit Etats européens, à travers leurs industries respectives : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Portugal et la Turquie.

Ce partenariat européen, symbole d'une véritable coopération dans le domaine militaire, est un enjeu industriel essentiel pour la France et pour l'Europe. Toutefois, des incertitudes existent. Ainsi, le Royaume-Uni a déjà acquis vingt-cinq C 130 J, version améliorée de l'Hercule C 130, concurrent direct de l'ATF, même s'il ne présente pas les

mêmes qualités opérationnelles. D'autres pays partenaires pourraient être tentés par une démarche similaire, qui compromettrait le projet.

Pour la France, le coût total du programme s'élèverait à quelque 40 milliards de francs, soit 1,5 milliard de francs par an à partir de 1999, puis 2 à 3 milliards de francs par an de 2003 à 2012. Il sera donc difficile, pour l'armée de l'air, de financer de front l'ATF et le Rafale. Il ne convient évidemment pas, et vous saurez me le rappeler, d'opposer les deux projets qui ont des finalités opérationnelles radicalement différentes, ni d'exclure l'un au profit de l'autre.

Toutefois, la réduction des crédits d'équipement nécessitera soit un choix, soit des aménagements techniques et financiers pour chacun de ces deux programmes.

A cet égard, ne pourrait-on pas envisager pour l'ATF un financement partagé avec l'armée de terre que légitimerait le caractère interarmées de l'ATF, compte tenu de sa mission de projection de forces ?

Monsieur le ministre, êtes-vous aujourd'hui en mesure de nous informer sur le devenir de ces deux programmes majeurs ?

Le projet de budget pour 1996 préserve quelques priorités : le programme d'acquisition de C 135 ravitailleurs est poursuivi normalement, de même que la rénovation des C 160 Transall et, s'agissant des armements, le programme SCALP.

Si, pour la quatrième année consécutive et hors Rafale, aucun appareil neuf n'est commandé, l'armée de l'air recevra néanmoins comme prévu douze Mirage 2000 D d'attaque au sol et les quatre derniers Mirage F 1 CT.

Mes chers collègues, il ressort à l'évidence de ce projet de budget que les décisions fondamentales concernant notre défense sont à venir.

Ces décisions concerneront le format de nos forces, leur équipement, mais aussi, inévitablement, les missions que le Gouvernement, en fonction des moyens qu'il leur accordera, pourra attendre d'elles. Depuis cinq ans, notre participation active, massive – cela a été rappelé par les rapporteurs – aux opérations extérieures entend traduire dans les faits notre capacité à prendre des responsabilités internationales pour la paix.

Compte tenu des sacrifices financiers que notre pays doit consentir, cette politique pourra-t-elle être encore à l'ordre du jour au début du siècle prochain, autrement dit demain, si les crises régionales, les germes de conflits, sont alors aussi vivaces qu'aujourd'hui ?

En d'autres termes, notre action militaire sera-t-elle en mesure d'accompagner, de supporter, de légitimer notre ambition diplomatique, ou bien faudra-t-il rechercher une aune nouvelle à laquelle il sera possible de mesurer notre détermination ?

Certes, me direz-vous, monsieur le ministre, notre influence dans le monde ne se résume heureusement pas au nombre d'unités militaires que nous projetons ici ou là ; mais elle y trouve néanmoins, reconnaissons-le, une part de sa crédibilité.

Le livre blanc, voilà deux ans, avait assigné à nos forces des missions nouvelles, qui auraient inévitablement entraîné des programmes d'équipements spécifiques, conformes au nouvel environnement stratégique. De ces priorités, la loi de programmation votée en 1994 avait tiré des conséquences budgétaires précises.

Tout cela est aujourd'hui caduque. La priorité accordée à l'emploi, à la réduction des déficits, dont on ne contestera pas la légitimité, fait passer au second rang le financement de notre défense.

Pourtant, c'est sans doute dans le secteur de l'industrie de défense que la corrélation est la plus étroite entre le financement public et l'emploi.

Monsieur le ministre, vous aviez rappelé devant l'Assemblée nationale qu'une réduction de 1 milliard de francs des crédits d'équipements des armées, c'est 2 500 emplois perdus.

Une telle stratégie n'est-elle pas aujourd'hui risquée, même s'il faut reconnaître qu'à plus long terme une nouvelle logique devra en effet progressivement se dessiner entre les besoins industriels et les nécessités en équipements des forces ?

Le projet de budget pour 1996 pour l'armée de l'air est donc l'occasion de poser des questions essentielles pour l'avenir de l'arme aérienne et de notre défense en général. En ce sens, et dans la mesure où rien d'irréversible n'est encore engagé, il préserve, je l'avoue, les choix pour demain.

C'est donc ce budget d'attente et de transition que je vous invite, mes chers collègues, au bénéfice de mes observations, à adopter. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Boyer, rapporteur pour avis.

**M. André Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « marine ».** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'analyse et l'appréciation d'un budget s'effectuant autant à titre comparatif qu'en valeur absolue, il me paraît utile de préciser, avant de vous soumettre des chiffres, que les différentiels qui seront donnés ci-après entre les années 1996 et 1995 concernent les lois de finances initiales et sont évaluées en francs constants.

Dans le budget de la défense pour 1996, la part de la marine, qui s'élève à un peu plus de 35 milliards de francs, représente 18,6 p. 100 de ce budget alors qu'en 1995 il en représentait 18,9 p. 100.

Le titre III, dont le montant est de 13,8 milliards de francs, est en baisse de 1,2 p. 100 par rapport à 1995. Tous les chapitres de ce titre subissent une diminution : le fonctionnement, l'entretien programmé des matériels, les produits pétroliers, l'alimentation et même les rémunérations et les charges sociales.

Le titre V, dont les ressources en crédits de paiement s'élèvent à environ 21,9 milliards de francs, accuse une baisse sensible de 9,1 p. 100 par rapport à l'année dernière. Tous les domaines, sauf l'infrastructure, sont touchés. Je citerai, par exemple, les crédits alloués aux études et développements, qui diminuent de 16,4 p. 100, les crédits alloués aux fabrications pour la flotte et l'aéronautique, qui diminuent respectivement de 8,3 p. 100 et de 13,9 p. 100, et les crédits alloués à la force océanique stratégique, qui sont réduits de 7,7 p. 100.

Si l'on raisonne en termes de crédits disponibles pour le titre V, en ajoutant aux ressources de la loi de finances initiale les crédits de report et les fonds de concours, on constate une baisse de 11 p. 100 par rapport à 1995 ; si l'on se réfère à l'annuité de programmation 1995-2000, cette diminution atteint 12 p. 100.

En fonction de cette enveloppe globale, je souhaite présenter maintenant les grandes lignes d'affectations budgétaires.

S'agissant tout d'abord du matériel, je traiterai des programmes à caractère national, des programmes conduits en coopération et de l'achat d'équipement à l'étranger, les uns et les autres étant retenus pour maintenir l'indispensable cohérence des moyens.

Pour ce qui est du programme national, j'évoquerai en premier lieu le renouvellement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Les annulations de crédits survenues en 1995 et le niveau des ressources en 1996 entraîneront un retard évalué à un an de la date d'admission au service actif du *Vigilant*, troisième sous-marin de la série, qui devait intervenir en 1996.

Si ces conséquences n'affecteront pas, à moyen terme, la permanence de la présence de deux bâtiments à la mer, principe qui a été confirmé par le livre blanc, elles retarderont en revanche la mise en service de sous-marins bénéficiant d'une avance technologique certaine.

A plus long terme, et dans le cadre de l'élaboration de la future loi de programmation, la commission des affaires étrangères souhaiterait être éclairée sur les conséquences opérationnelles d'une réduction éventuelle à trois du nombre des sous-marins de nouvelle génération, que ces derniers soient ou non dotés du missile M 5.

En tout état de cause, on peut regretter que les retards successifs apportés à ce programme, qu'ils soient d'ordre budgétaire ou technique, aient conduit à une augmentation des coûts d'environ 25 p. 100.

J'en viens au porte-avions à propulsion nucléaire.

Le *Charles-de-Gaulle* doit être admis au service actif à la fin de 1999, avec quelques mois de retard sur les prévisions de l'année dernière en raison de contraintes purement techniques.

En revanche, le projet de loi de finances ne lève pas les doutes sur la commande d'un deuxième porte-avions de ce type pour remplacer le *Foch* à l'horizon 2004.

A cet égard, la commission des affaires étrangères rappelle avec insistance que la permanence d'un groupe aéronaval, disponible et entraîné, ne peut être obtenue que si la marine dispose de deux porte-avions.

N'en avoir qu'un seul conduit en effet à ne disposer de ce système de forces que pendant 60 p. 100 du temps environ, en raison des périodes d'entretien rigidement programmées, suivies de remises en condition du groupe aérien et des qualifications des jeunes pilotes.

Si la marine a pu, sept fois en huit ans, sans faillir, répondre aux décisions du pouvoir politique qui a fait appareiller le groupe aéronaval en moins de trois jours pour des missions opérationnelles, c'est bien parce qu'elle disposait de deux porte-avions ; la crédibilité politique et l'efficacité militaire du système sont à ce prix.

J'en arrive au Rafale Marine. Le niveau des dotations allouées en 1994 a entraîné un retard de six mois du programme ; par ailleurs, les annulations de crédits de 1995 et les prévisions de ressources de 1996 vont entraîner un nouveau retard de l'ordre de six mois dans la constitution de la première flottille de seize avions qui devrait désormais être opérationnelle fin 1999.

Ainsi, le rendez-vous prévu est toujours assuré entre le porte-avions et ses Rafale ; mais l'accumulation de ces retards finirait par remettre en cause la continuité nécessaire entre le *Clemenceau* et le *Charles-de-Gaulle*.

Soulignons enfin que l'écart entre le coût prévisionnel à la date du lancement du programme et le coût estimé actuellement est de 15,3 p. 100 pour la phase de développement et de 3,1 p. 100 pour la phase de production.

J'évoquerai, enfin, les frégates de type *La Fayette*.

La mission de ces six bâtiments de surface est d'affirmer, hors Europe essentiellement, la volonté de l'Etat de défendre ses intérêts et de participer à la maîtrise des crises.

Les restrictions budgétaires de 1995 et de 1996 vont entraîner un retard de l'ordre de deux ans sur les deux dernières frégates de ce type ainsi qu'un recul de six mois de l'admission au service actif de la frégate n° 4. Le coût total du programme accuse ainsi une augmentation de 8,8 p. 100 par rapport au coût prévisionnel.

Examinons maintenant les programmes conduits en coopération, qui constituent, pour l'avenir, un objectif majeur si l'on entend préserver le format et la qualité de nos forces à un coût raisonnable, et notons que le projet de budget qui nous est soumis ne les remet pas en cause.

Parmi ces différents programmes - Frégate Horizon, famille Sol-Air Futur, torpilles, porte-torpilles - la commission des affaires étrangères tient à rappeler le prix que la marine attache au remplacement de ses hélicoptères Lynx et Super Frelon par le NH 90 et souligne la forte convergence des intérêts de la marine avec ceux d'Eurocopter.

Ajoutons qu'un abandon éventuel de ce programme à son stade d'avancement actuel donnerait lieu à un dédit automatique particulièrement coûteux de l'ordre de 1,6 milliard de francs.

S'agissant, enfin, des achats de matériel, je vous invite, mes chers collègues, à vous reporter à mon rapport écrit : il s'agit essentiellement de l'achat de quatre appareils Hawkeye.

Pour ce qui concerne, en dernier lieu, l'activité des forces, les ressources allouées en matière de carburants devraient permettre d'assurer le rythme des sorties à la mer prévu, sous réserve, toutefois, que les prix réels de 1995 ne s'éloignent pas trop des deux hypothèses de travail suivantes : le baril à 16,9 dollars et le dollar à 4,90 francs français.

Je soulignerai, pour clore ce chapitre du matériel, que, en ce qui concerne le soutien des forces, les principales contraintes pèsent sur l'entretien programmé des matériels.

En francs constants, les crédits restent du même ordre qu'en 1995, c'est-à-dire notoirement insuffisants pour faire face à la fois aux coûts d'entretien de plus en plus élevés de bâtiments qui prennent de l'âge, à un rythme d'activité qui va croissant et aux surcoûts engendrés par les réorganisations en cours au sein de la marine et de la direction des constructions navales.

Un certain nombre de décisions ont été prises pour pallier cette insuffisance : il s'agit, notamment, de l'allongement de la durée séparant deux grands carénages, ce délai induisant d'ailleurs des effets pervers, de l'abandon d'opérations d'entretien préventif au risque d'avaries brutales et, enfin, de la réduction du volume des stocks de rechange.

De telles actions ne sont possibles que pour des bâtiments de surface ; mais ce type d'impasse, mettant en jeu la sécurité du personnel et le risque nucléaire, est impensable sur les sous-marins et sur les aéronefs.

Les études menées à la suite d'accidents récents soulignent la sensibilité du sujet et confirment qu'il n'est pas raisonnablement possible d'alléger l'entretien de ces bâtiments. Pour l'aéronautique navale en particulier, l'insuffisance des crédits est de 30 p. 100 en 1996, comme en 1995.

Cette situation est susceptible d'entraîner, à terme, une baisse significative de la disponibilité du parc des aéronefs de la marine.

S'agissant maintenant du personnel, j'insisterai plus particulièrement sur le problème des effectifs.

La loi de programmation 1995-2000 fixait pour la marine une augmentation de 453 postes de cadre et une diminution de 2 141 postes de quartier-maître et matelot, dont 253 engagés.

Cette évolution avait pour objet de répondre, d'une part, au renforcement recherché de la professionnalisation et, d'autre part, aux besoins spécifiques de la marine, dont les ressources en officiers sont insuffisantes pour faire face à l'accroissement des organismes interarmées et à la phase transitoire correspondant aux restructurations engagées.

Rappelons, à cet égard, que le taux d'encadrement de la marine française n'est que de 7,5 p. 100 alors qu'il atteint 13 p. 100 aux Etats-Unis, 15 p. 100 en Grande-Bretagne, et 17 p. 100 en Allemagne.

La loi de programmation prévoyait une augmentation de 68 postes d'officier. Nous constatons que ce chiffre est réduit à 45 par le présent projet de budget. Globalement, concernant le personnel, si la marine n'obtenait pas un sureffectif temporaire pour faire face aux restructurations, elle se verrait contrainte, selon toutes probabilités, de désarmer à court terme certaines de ses unités.

Demeure, mes chers collègues, l'interrogation fondamentale concernant la réduction de durée ou la suppression du service national, opportunément et parfaitement analysée par notre collègue M. Vinçon. Je vous renverrai donc à mon rapport écrit sur ce point, mes chers collègues, vous indiquant seulement que ces hypothèses ont leur propre coût et que ce dernier est loin d'être négligeable.

Je rappellerai que, en conclusion de mon rapport de l'année dernière, j'avais indiqué que tout gel ou toute annulation de crédits conduirait inéluctablement la marine à procéder à un glissement dans le temps de la réalisation de ses grands programmes, ce qui mettrait en péril la nécessaire cohérence des moyens.

Les restrictions de 1995, ajoutées à celles qui nous sont aujourd'hui proposées, amèneront la marine à différer le renouvellement de ses bâtiments et de ses aéronefs anciens.

Le rapporteur pour avis que je suis estime cependant que ce projet de budget, qui reflète le souci gouvernemental indubitablement fondé de résorber la dette publique, ne remet pas en cause les orientations fondamentales du Livre blanc, ce dernier devant demeurer la base des réflexions en cours du comité stratégique.

Toutefois, si l'on entend préserver le format de nos forces navales pour remplir les missions qui incombent à la France, membre permanent du conseil de sécurité, et en attendant les fruits de l'effort national demandé, une attention toute particulière doit être portée à l'entretien programmé des matériels, seul à même désormais de permettre les « soudures » nécessaires entre le neuf et l'ancien.

Plus fondamentalement, la commission estime que les propositions de budget qui nous sont faites doivent être suivies dans les plus brefs délais d'une clarification des choix stratégiques et des rééquilibres budgétaires au sein de la défense, seule garante de l'indispensable visibilité, pour les industriels comme pour les états-majors.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous invite, en ce qui concerne la marine, à adopter les crédits du budget de la défense pour 1996. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères votera, dans sa majorité, le budget du ministère de la défense pour 1996. Elle le fera, d'abord, pour saluer l'action volontariste, difficile et courageuse dans laquelle le Gouvernement s'est engagé pour trancher des questions jusqu'ici laissées en suspens, ensuite, et surtout, pour ajuster le coût de notre défense aux moyens économiques et financiers du pays, dans une conjoncture exceptionnellement contraignante, la plus difficile peut-être depuis 1945.

Mais je ne vous surprendrai pas, monsieur le ministre, en vous disant que, pour beaucoup d'entre nous, ce vote positif sera mêlé de fortes inquiétudes, dans l'attente des décisions nécessaires qui sont actuellement en préparation. Je crois pouvoir dire que notre but à tous, ici, est de maintenir la cohérence et l'efficacité de notre système de défense, et aussi de préserver le moral de nos forces armées.

En tant que tel, le projet de budget apporte d'autant moins de réponses aux questions justement posées par nos excellents rapporteurs qu'il se présente, volontairement, comme un budget de transition dans l'attente de la future loi de programmation, qui doit couvrir une période s'ouvrant le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

C'est naturellement l'enveloppe financière du titre V qui constitue le cœur du problème auquel notre outil de défense est aujourd'hui confronté.

Les crédits d'équipement qui devraient être disponibles en 1996 - près de 95 milliards de francs - s'inscrivent dans la continuité des décisions du collectif budgétaire de juillet dernier. Mais ils marquent un « décrochage » définitif par rapport à la loi de programmation militaire votée en juin 1994. Ces ressources sont en retrait de 10,7 milliards de francs par rapport à l'annuité correspondante de la loi de programmation.

Après l'annulation de 8,4 milliards de francs, puis, prochainement, de 3,5 milliards de francs par le biais des collectifs successifs sur le budget de 1995, c'est donc, compte non tenu des répercussions de la hausse de la TVA et de l'incertitude qui pèse sur la disponibilité effective des crédits reportés, un déficit de près de 25 milliards de francs qui apparaît, sur deux ans, par rapport au « référentiel » de la loi de programmation, qui doit, dès lors, être considérée comme caduque.

Dans ce contexte extrêmement difficile, vous avez eu, monsieur le ministre, la volonté de refuser les fausses solutions et les pis-aller, et le courage de décider de reprendre à bras-le-corps le dossier épineux du financement de notre outil de défense. Votre démarche est cohérente et les données financières étant ce qu'elles sont, elle apparaît aujourd'hui sans aucune alternative crédible.

Nous la contestons d'autant moins qu'il est exact que, en dépit des efforts accomplis, toutes les leçons n'ont pas été tirées des bouleversements internationaux récents. En particulier, la période de cohabitation a conduit, dans le

domaine nucléaire, à différer des décisions aujourd'hui indispensables. Il est vrai aussi que la plupart des grands pays industrialisés ont déjà engagé une révision en profondeur - et à la baisse - de leurs politiques de défense et réduit à la fois leurs budgets militaires et leurs effectifs.

Nous ne contestons donc pas votre démarche.

Il serait toutefois excessif de dire que nous voyons s'esquisser la future loi de programmation sans de grandes appréhensions et de grandes inquiétudes, surtout au vu de certaines prévisions, exagérément pessimistes, je le reconnais, qui apparaissent très brutales. Permettez-moi de formuler, quelques observations complémentaires à ce sujet.

En ce qui concerne, d'abord, la méthode, je crois, comme vous, monsieur le ministre, qu'une loi de programmation militaire demeure un instrument nécessaire pour donner à nos forces armées et aux industriels de la défense la « visibilité » à moyen terme qui leur est plus que jamais indispensable dans cette période de restrictions financières. Toutefois, après le projet de programmation avorté de 1992 et l'abandon de fait de la loi que nous avons votée voilà dix-huit mois, c'est la crédibilité même de cet instrument qui est aujourd'hui en jeu.

Il est indispensable que l'application de la loi actuellement en préparation, *a fortiori* parce qu'elle marquera une réduction des crédits, redonne à cet exercice son sens et sa valeur. Faute de quoi, je le dis tout net - même si c'est avec regret, car ce sont notre défense et notre industrie qui en feraient les frais - il vaudrait mieux y renoncer.

Ensuite, il faudra garantir le financement d'un effort de défense adapté. Nous savons tous que cet effort devra être révisé à la baisse, ce qui est, dans une certaine mesure, possible. Néanmoins, les annulations de crédits périodiques et les gels successifs constituent des entraves tout à la fois à la volonté exprimée par le Parlement, au bon fonctionnement des armées et au bon déroulement des programmes d'équipement.

Tout à l'heure, M. Falco, rapporteur pour avis, nous disait que, pour le fonctionnement de l'armée de l'air, à la fin de l'exercice, 60 millions de francs étaient encore retenus. Ce n'est sûrement pas de votre fait, monsieur le ministre, c'est l'éternelle autorité du budget ! Mais c'est une atteinte directe au moral de nos armées !

Prenons garde, plus généralement, de ne pas céder à la facilité de considérer désormais le budget de la défense comme une réserve financière dans laquelle il serait possible de puiser impunément et indéfiniment et, selon l'expression désormais convenue, comme « la variable d'ajustement du budget de l'Etat ».

Une telle attitude serait, à mes yeux, irresponsable. Elle entraînerait un affaiblissement inacceptable de notre système de défense dont nous porterions la responsabilité face aux générations futures, alors que, nous le savons bien, les nouvelles menaces, plus diffuses que celles d'hier, n'en sont pas moins réelles et, sans aucun doute, plus probables.

Elle serait aussi irréaliste compte tenu des trois contraintes majeures qui pèsent sur notre budget militaire : le développement simultané de programmes majeurs, le caractère largement incompressible des dépenses de fonctionnement et le surcoût des opérations extérieures.

Pour reprendre un qualificatif caractéristique du domaine nucléaire, nous devons aujourd'hui, en quelque sorte, appliquer à l'ensemble des dépenses militaires le

principe de suffisance, en gardant présent à l'esprit que ce seuil de suffisance est, une fois atteint, strictement irréductible.

Des choix difficiles devront être effectués. Des décisions douloureuses, coûteuses sur le plan social et humain, devront être prises. Il faudra - sachons-le - en assumer les conséquences sur le plan des infrastructures militaires comme sur celui de l'emploi industriel.

Mais les contraintes budgétaires sont aujourd'hui connues. Et chacun sait qu'elles seront durables. Nous devons donc affronter sans détours cette épreuve de vérité. C'est dans cet esprit que je voudrais formuler quelques interrogations, auxquelles, j'espère, vous pourrez apporter certains éléments de réponse, monsieur le ministre.

Tout d'abord, pensez-vous pouvoir réduire encore la part du titre V consacrée aux crédits nucléaires ?

Je me réjouis qu'à l'occasion de la décision - controversée mais, j'en ai la conviction, indispensable - relative aux essais nucléaires, la France ait réaffirmé son attachement fondamental à la dissuasion nucléaire en même temps que la pertinence de cette dissuasion. Elle a aussi opportunément marqué sa volonté d'adapter cette dissuasion aux nouveaux défis, dans la perspective d'une dissuasion européenne concertée.

Par ailleurs, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avait, depuis déjà quelques années, estimé l'hypothèse d'une mise en silo de missiles M4 pour succéder aux missiles S3 du plateau d'Albion doctrinalement peu convaincante, militairement vulnérable, techniquement délicate et financièrement coûteuse. C'est pourquoi je suis prêt, pour ma part, à envisager - puisque des choix sont indispensables - le renoncement à notre composante terrestre.

Il reste que l'avenir de nos composantes sous-marine et aéroportée doit être impérativement préservé et que la mise au point des armes qui, à l'horizon 2010, devront remplacer la génération actuelle imposera des dépenses inévitables et peut-être pas toujours prises en compte.

Il reste aussi que les programmes en cours continueront à peser lourdement sur le budget, qu'il s'agisse des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération ou des programmes de modélisation et de simulation, dont l'importance sera accrue dans le cadre d'un traité d'interdiction générale des essais fondé sur l'« option zéro ».

Or, la part des crédits d'équipement militaire consacrée au nucléaire est passée, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, d'un tiers à la fin de la guerre froide à à peine plus de 20 p. 100 aujourd'hui. Estimez-vous pouvoir raisonnablement aller plus loin dans les prochaines années ? Il y va de la défense de nos intérêts vitaux.

D'autres choix, aussi délicats et encore plus nombreux, ne pourront plus être différés dans le domaine de nos capacités conventionnelles.

Les interrogations touchent chacune de nos armées et chacun des industriels de la défense et elles créent - vous le savez, monsieur le ministre, nous en avons parlé ensemble - un climat de lourde incertitude auquel il faut mettre un terme au plus vite. *Quid* des cibles retenues pour le Rafale et pour le char Leclerc ? *Quid* du second porte-avions ? *Quid* de l'hélicoptère NH 90 ? *Quid*, aussi, du programme européen d'avion de transport futur ? Et la liste n'est évidemment pas exhaustive.

Je sais la complexité de chacun de ces dossiers, la faiblesse de votre marge de manœuvre et le caractère illusoire des formules toutes faites. Mais pouvez-vous nous

indiquer, monsieur le ministre, l'état actuel des réflexions gouvernementales ou, à tout le moins, les critères principaux qui présideront à ces décisions essentielles ?

Le défi est immense. Mais je ne voudrais pas quitter cette tribune sans redire ici ma conviction que, dans cette conjoncture périlleuse, le succès de l'action entreprise suppose la prise en compte, dans tous les domaines, de la dimension européenne de la défense. Plus aucun secteur de la défense ne peut aujourd'hui l'ignorer, il s'agit d'une exigence politique, mais aussi, aujourd'hui plus encore, d'une obligation militaire et d'un impératif industriel. L'intérêt de la France est de prendre la tête de ce combat, encore trop souvent incantatoire, pour bâtir une authentique entité européenne de défense.

C'est peu de souligner l'ampleur et la difficulté de la tâche ! Mais vous avez eu, monsieur le ministre, le courage de relever le défi. C'est pourquoi nous vous apportons notre soutien en votant le projet de budget de la défense de la France pour 1996. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures cinq, est reprise à dix-huit heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

7

#### REPRÉSENTATION DU SÉNAT AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de procéder à la désignation de ses représentants au sein de cinq organismes extraparlementaires.

J'invite la commission des affaires culturelles à présenter :

- un candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel ;
- un candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de Radio France Internationale ;
- un candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de la société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer.

J'invite la commission des finances à présenter un candidat appelé à siéger au sein de la commission centrale du classement des débits de tabac.

Les nominations des représentants du Sénat auront lieu ultérieurement dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

8

#### LOI DE FINANCES POUR 1996

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1996.

##### Défense (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidé par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 52 minutes ;

Groupe socialiste, 29 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 26 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 35 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen, 19 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen, 18 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 6 minutes.

La parole est à M. Baylet.

**M. Jean-Michel Baylet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici confrontés aujourd'hui à une situation bien singulière : le Gouvernement nous propose un budget de la défense en net recul par rapport aux années précédentes, et même sévèrement amputé, notamment pour les crédits d'équipement des armées.

Nous devrions *a priori* nous réjouir d'une telle compression budgétaire, qui pourrait être l'expression d'un changement de politique de défense lié à la disparition des menaces militaires : cela nous permettrait d'affecter ces crédits à des causes sociales plus urgentes. Nous voici en pleine actualité !

Or voilà qu'une telle démarche rencontre une opposition quasi unanime, comme l'a montré le débat à l'Assemblée nationale. Mieux encore, voilà que, malgré cette opposition de tous les groupes politiques, exprimée parfois très fermement, le budget a tout de même été voté. Quel paradoxe ! Tout le monde est contre, mais la majorité vote pour.

On me permettra de rappeler à la Haute Assemblée, qui, nous le savons tous, ne peut être prise en défaut de mémoire, qu'il y a quelques années seulement des restrictions budgétaires mineures présentées par des gouvernements de gauche avaient rencontré l'opposition farouche de l'actuelle majorité. Il s'agissait, à l'époque, de quelques millions de francs à sacrifier ; il s'agit, aujourd'hui, de près de 30 milliards de francs !

On comprend mieux le manque d'enthousiasme, pour ne pas dire plus, de la majorité parlementaire à voter ce budget, d'une majorité pourtant désavouée par ce gouvernement, car chacun pourra noter l'énorme décalage qui existe entre la loi de programmation militaire pour 1995-2000, votée en 1994, et les prévisions de crédits que l'on nous présente, notamment pour l'équipement des armées.

En 1995, ce sont 20 milliards de francs qui disparaissent, l'équipement étant doté de 80 milliards de francs au lieu des 102,4 milliards de francs de crédits qui avaient été votés.

En 1996, les crédits d'équipement accuseront une baisse de 10 p. 100, soit une diminution d'un peu plus de 10 milliards de francs par rapport aux prévisions de la loi de programmation que vous aviez vous-même votée, monsieur le ministre, lorsque vous présidiez le groupe UDF à l'Assemblée nationale.

Faut-il voir dans ces nouvelles dispositions l'expression d'une quelconque modification de notre politique de défense ? Il semble bien que non.

Je ne crois pas non plus que soit recevable l'argument selon lequel la cohabitation de 1993 à 1995 aurait empêché le Gouvernement d'agir. Non, l'explication est bel et bien ailleurs !

Vous l'avez d'ailleurs avoué, monsieur le ministre, lors du débat, le 8 novembre dernier, à l'Assemblée nationale : « Ce qui a changé, c'est l'évolution de notre situation budgétaire, qui ne permet pas de consacrer à notre défense les ressources qui ont été programmées. La grave détérioration des services publics et de la dette, de 1993 à 1995, est donc bien à l'origine des coupes drastiques qui visent aujourd'hui la plupart des budgets des ministères, et singulièrement celui de la défense. »

Pour autant, on ne relève, dans le projet de loi de finances pour 1996, aucune planification, aucun plan d'accompagnement. Ce projet de budget s'inscrit dans une logique purement comptable, de laquelle on ne voit pas se dégager de ligne directrice.

Certes, le Parlement, comme de nombreux concitoyens, attendent le plan d'adaptation économique et sociale que vous avez promis avant la fin de l'année pour l'industrie d'armement : 40 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects sont concernés par ce plan.

Le secteur de l'industrie de la défense se trouve dans une situation qui nous rappelle celle de la sidérurgie dans les années 1970-1980. C'est dire l'importance de l'enjeu !

Vous avez également annoncé un débat d'orientation en mars prochain, en préalable du vote d'une nouvelle loi de programmation ; celle qui a été votée en 1994 est donc en quelque sorte mort-née.

Cette nouvelle situation signifie probablement aussi l'abandon des propositions du livre blanc sur la défense. Peut-être pourrez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer sur ce point.

Je voudrais revenir un instant sur cette future nouvelle loi de programmation militaire.

Avec un calendrier aussi serré, et s'agissant malgré tout d'une loi de programmation portant sur le deuxième poste budgétaire de l'Etat, comment pourra-t-on faire sérieusement l'économie d'un grand débat sur la définition de la politique de défense, sur les missions confiées à nos armées, sur le nucléaire militaire, sur l'évaluation des possibilités financières de l'Etat en matière de défense dans les années à venir, sur le service national, enfin sur l'intégration européenne ?

Je regrette, à l'instar de nombreux autres collègues, que le Parlement soit écarté des réflexions sur l'avenir de notre défense, qui ont été confiées à des comités stratégiques. Même si la Constitution de la V<sup>e</sup> République réserve à l'exécutif la politique de défense, on ne peut que constater, là encore, le décalage existant entre le discours du Président de la République sur la technostrucure et ses dangers - cela n'est pas si ancien - et la réalité d'une définition de la doctrine de défense confiée uniquement à des techniciens.

Il me semble pourtant indispensable que les élus nationaux puissent s'exprimer au moins sur le service national.

A cet égard, alors que les suggestions du conseil de défense sur le passage à un service d'une durée de six mois semblent totalement illusoire, je souhaite vivement que la commission nationale promise par M. le Président de la République soit représentative de l'ensemble de la nation, tant il est vrai que le service national concerne

l'ensemble de nos concitoyens et que le lien qu'il crée entre les armées et la nation mérite d'être traité autrement que par un comité technique.

Toutes les propositions relatives au service national devront être abordées, de sa suppression à son maintien, en passant par une réforme ambitieuse du service civil.

Je souhaite là aussi, monsieur le ministre, connaître la position du Gouvernement sur cette question. Comment ferez-vous pour traiter sérieusement et ouvertement ce dossier avant le printemps de l'année 1996 ?

Concernant la politique européenne de défense et de sécurité commune, qui ne fait l'objet quant à elle d'aucune étude au sein d'un comité stratégique, il serait également souhaitable que le Parlement connaisse les intentions du Gouvernement.

A l'heure où nos industries d'armement sont atomisées, en proie à de graves difficultés financières qu'alimentent des concurrences à l'exportation et les rivalités coûteuses de programmes sur le marché français, il devient urgent de connaître quelles alliances, tant franco-françaises qu'européennes, paraissent le plus souhaitables au Gouvernement.

L'Etat étant à la fois actionnaire et client de ces industries, il me paraît, là encore, légitime d'associer le Parlement à ces réflexions qui mettent en jeu l'avenir d'un pan important de notre industrie nationale.

Au-delà du plan de reconversion que vous avez annoncé, il convient de savoir quelle impulsion la France veut donner à la coopération européenne en matière d'armement. Il en va de même pour notre politique européenne de défense.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà de ces considérations d'ordre général, je voudrais insister quelques instants sur quelques points du projet de budget.

Sans revenir sur les interrogations de mes collègues de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur tel ou tel point d'avancement des programmes militaires, je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur le PALEN, le programme d'adaptation à la limitation des essais nucléaires, notamment sur la construction, près de Bordeaux, du laser mégajoule, qui devrait coûter entre 10 milliards et 20 milliards de francs – la fourchette me paraît bien large – et dont l'utilité n'a pas été, semble-t-il, démontrée, alors que des programmes de simulation par ordinateur ont été engagés par ailleurs.

J'ai aussi relevé, dans l'étude des crédits du titre III affectés à la marine et à l'armée de l'air, une insuffisance notable des crédits destinés à l'entretien programmé des matériels ; cette insuffisance a été chiffrée par les rapporteurs pour avis à 30 p. 100.

Cette situation budgétaire non seulement porte atteinte à la disponibilité des matériels, mais aussi met en cause la sécurité des personnels.

Depuis bien des années, ce manque de crédits est dénoncé, notamment pour la marine, alors même que le nombre de nos navires diminue et que leur âge augmente. Avant d'engager de nouveaux programmes, il conviendrait peut-être de savoir gérer l'existant.

L'état de nos navires et les efforts consentis par le personnel militaire comme par le personnel civil des arsenaux pour maintenir la disponibilité opérationnelle des forces méritent que l'on se penche davantage sur les crédits d'entretien. Il s'agit là, je le concède, mes chers collègues, de débats moins passionnants que ceux qui portent sur le quatrième sous-marin nucléaire lanceur

d'engins, le plateau d'Albion ou le Rafale ; mais je crois sincèrement qu'on ne pourra pas faire indéfiniment l'impasse sur la question des crédits d'entretien, notamment ceux de la marine.

Enfin, monsieur le ministre, j'ai noté votre volonté d'inscrire au projet du budget pour 1996 les dépenses liées aux opérations militaires extérieures sous forme de provisions qui, jusqu'à présent, n'étaient pas prises en compte dans la loi de finances. Cette disposition, je le dis, me paraît excellente. Elle n'est cependant pas suffisante à mes yeux pour justifier un vote favorable à ce projet de budget.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, monsieur le ministre, et notamment en raison de la méthode utilisée pour imposer la rigueur alors que les conséquences n'ont pas été suffisamment étudiées, je ne pourrai que voter contre le projet de budget de la défense que vous présentez. (*Applaudissements sur certaines travées du RDSE, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Après avoir écouté les exposés de nos rapporteurs, après les avoir entendus traiter les grandes questions à l'ordre du jour, après avoir suivi avec attention votre exposé liminaire, monsieur le ministre, où vous avez évoqué notre intervention en Bosnie et tant d'autres problèmes d'une actualité brûlante, j'ai quelque scrupule, mes chers collègues, à utiliser les cinq minutes de mon temps à une question très précise, mais qui me paraît cependant d'intérêt général.

Il s'agit du service national.

M. Vinçon en a très bien parlé dans son rapport, évoquant les réformes possibles ; M. Trucy a également traité des appelés du contingent et M. Baylet vient lui aussi d'évoquer ce sujet.

Mon propos concerne les formes civiles du service national et, plus particulièrement encore, du service national en coopération et à l'étranger.

Selon les chiffres officiels, en 1994, sur 262 200 jeunes appelés au service national, 233 900 l'ont effectué sous une forme militaire et 22 300, soit environ 8,4 p. 100, de façon civile. « Civile » si l'on veut puisque, parmi ceux-ci, 8 000 ont servi dans la police et 460 dans la sécurité. Je ne mentionne pas les quelque 8 000 objecteurs de conscience, dont le statut est particulier. Mais je veux parler des 5 700 jeunes qui ont été volontaires pour servir à l'étranger : 4 800 au titre de la coopération et 900 dans l'aide technique et les œuvres caritatives.

Ces 5 700 jeunes, qui s'appelaient jadis VSNA, volontaires du service national actif, ont été rebaptisés depuis quelque trois ans CSN, les coopérants du service national. Personnellement, je regrette ce changement : l'idée de volontariat était bien plus belle, tandis que le nom de « coopérants » les fait confondre avec ces fonctionnaires de la coopération, rémunérés, dont le statut est entièrement différent.

Où se trouvent donc ces CSN ? quatre cent quatre-vingt-sept, disons en gros cinq cents, servent dans nos établissements scolaires à l'étranger – lycées, collèges, écoles, et aussi dans les instituts, les centres de l'Alliance française. Ils participent à la défense de notre langue, à la diffusion de notre culture, à la scolarisation de nos enfants. Ils nous rendent les plus grands services. Nous les aimons. Personne ne conteste l'utilité de leur tâche. Leur nombre devrait être bien supérieur.

**M. Hubert Durand-Chastel.** Très bien !

**M. Jacques Habert.** De même, les appelés du service national affectés dans les services techniques de la coopération sont des plus appréciés. Il s'agit par exemple de ceux qui servent dans les services de santé - médecins auxiliaires, infirmiers - de ceux qui effectuent des recherches dans des grands organismes, comme l'ORSTOM, sur le terrain ou dans les laboratoires, et qui acquièrent ainsi des connaissances précieuses en même temps qu'ils apportent une aide très utile.

Ces jeunes servant en coopération sont près d'un millier, en comptant, il est vrai, les quelques dizaines de détachés dans les œuvres caritatives et dans certaines organisations non gouvernementales, les ONG.

Une troisième catégorie de CSN s'est beaucoup développée depuis deux ou trois ans. Il s'agit des CSNE, coopérants du service national dans les entreprises. On en recense aujourd'hui 2 400, chiffre considérable. Il s'agit, la plupart du temps, de jeunes qui ont fait de longues études dans le commerce ou l'administration, qui sortent souvent de grandes écoles et qui préparent une carrière internationale.

C'est une catégorie à laquelle nous devons prêter une grande attention, à tous points de vue. Nous l'avons observée de près, à l'étranger.

D'abord, il faut que tous les jeunes et non pas seulement quelques privilégiés bien informés puissent accéder, s'ils ont les titres requis, au service national dans les entreprises. On doit démocratiser le système. Il est nécessaire, ensuite, que ces jeunes gens comprennent bien qu'ils sont en train d'effectuer leur service militaire dans des conditions particulièrement favorables, mais qu'ils ne sont pas de simples employés des entreprises auxquelles ils ont été prêtés. Il est souhaitable, en particulier, qu'à leur arrivée ils se présentent aux autorités militaires de nos ambassades et qu'ils restent sous leur contrôle, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Cela posé, cette forme de service présente de grands avantages, non seulement pour les intéressés, mais aussi pour la collectivité nationale. Le président Monory l'a souvent dit et nous le répétons avec lui : il faut que plus de Français s'expatrient pour porter à l'extérieur nos techniques et nos produits. Une année de service dans une entreprise à l'étranger constitue un apprentissage idéal pour trouver un emploi à l'extérieur ; cela peut donner à des milliers de jeunes des débouchés et un avenir.

A tous points de vue, le service national à l'étranger se présente donc comme une institution utile non seulement aux jeunes concernés, mais aussi à notre pays et à la place qu'il tient dans le monde.

Aussi est-ce avec étonnement que nous venons d'avoir connaissance d'un rapport présenté au Conseil économique et social par trois grandes centrales syndicales, qui s'opposent à cette forme de service national, au motif que la présence de ces jeunes gens dans ces différents postes empêche que des salariés y soient nommés et donc aggrave le chômage.

Naturellement, au Conseil économique et social, les représentants des Français de l'étranger, MM. Marlin et Ricout, se sont immédiatement opposés à de telles conclusions : les jeunes gens en service militaire ne remplacent pas des salariés, ils comblent un vide. S'ils n'étaient pas là, il n'y aurait personne ! Car, hélas ! nous n'avons pas assez de moyens pour envoyer dans nos écoles à l'étranger les enseignants titulaires de l'éducation nationale qui seraient nécessaires ; nous ne pouvons plus payer davantage de coopérants aux taux et dans les conditions qu'ils exigent. La France dépense des centaines de

millions de francs dans l'effort culturel, éducatif, social, humanitaire qu'elle poursuit à l'étranger. Pourtant, ce n'est pas assez, elle ne peut faire face à tous les besoins.

De jeunes Français sont là, qui offrent leur temps de service national pour aider à de grandes causes et se préparer en même temps à des perspectives d'avenir utiles pour eux et pour le pays. Ils sont 5 700 aujourd'hui, et vous serez sans doute d'accord avec moi, après les explications que je viens de donner, pour reconnaître qu'ils devraient être 7 000 ou 8 000, voire davantage encore.

**M. Jacques Machet.** Très bien !

**M. Jacques Habert.** Le service national à l'étranger, dans les conditions dont je viens de parler, doit être non seulement maintenu, mais très largement développé.

Tel est, monsieur le ministre, mes chers collègues, le message que je voulais faire passer en ce début de discussion générale, dans l'intérêt non seulement des jeunes du service national et de ceux qui veulent s'expatrier, mais aussi et surtout dans l'intérêt de la France. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

**M. le président.** La parole est à M. de Gaulle.

**M. Philippe de Gaulle.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de tous les budgets régaliens de l'Etat, le budget de la défense est celui qui a toujours subi les variations les plus considérables.

En temps de guerre, toutes les ressources humaines, matérielles, économiques et financières de la nation s'y portent massivement, en ne laissant à tout le reste que la seule survie.

En temps de paix, c'est l'inverse qui se produit naturellement : c'est au tour de la défense de se retrouver en économie de subsistance.

Encore faut-il lui laisser un minimum afin de ne pas obérer de façon irréversible une capacité de se redéployer d'urgence en cas de danger et de ne pas, tout simplement, s'interdire d'exploiter pour les progrès de la science, de la technologie et de l'économie de paix tout ce qui a été trouvé et réalisé avec tant de mal et tant de prix pour la guerre.

Aujourd'hui, voici que les déficits financiers de l'Etat, qu'on a, malgré quelques accalmies sporadiques, laissé filer, principalement depuis une quinzaine d'années,...

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.** C'est vrai !

**M. Philippe de Gaulle.** ... sous des prétextes idéologiques ou prétendument humanitaires, mais en réalité essentiellement par laxisme, au grand dommage de tous, obligent à reprendre les comptes publics et sociaux de la nation par rapport à la croissance économique réelle et à réviser les systèmes fiscaux stérilisants ou démagogiques.

Force nous est donc de réduire à l'essentiel irréductible les dépenses de notre défense dans un domaine où les choix interviennent à plus long terme, souvent d'une manière irréversible pour une puissance comme la nôtre, qui ne peut pas, le plus souvent, se permettre de recommencer ce qu'elle a cru pouvoir abandonner ou interrompre une première fois.

L'essentiel de la défense est actuellement concentré pour nous en trois domaines qui sont liés les uns aux autres et qui commandent tout le reste, même si ce reste secondaire est très important : le nucléaire, le service national et l'intervention extérieure.

Dans le domaine du nucléaire, nous venons d'assister à une espèce de gesticulation utilisant beaucoup de moyens dont les origines seraient intéressantes à dévoiler...

**M. Josselin de Rohan.** Très bien !

**M. Philippe de Gaulle.** ... et tournant parfois à la mascarade agressive contre la reprise par nous d'une série d'essais prématurément interrompus juste avant leur fin, pour récupérer un petit pourcentage électoral et chercher à plaire dans les rencontres internationales, en jouant la complaisance diplomatique contre le dossier de la France.

Ainsi cette affaire nous a-t-elle curieusement – mais pas tellement si l'on se rapporte à notre histoire – ramenés, toutes proportions gardées, mais en homothétie historique et psychologique, à celle de notre abandon de la prolongation normale de la ligne Maginot en 1936.

Cette dernière, comme vous le savez, visait à couvrir notre lente mobilisation en reportant au Rhin et à la Moselle nouvellement récupérés des frontières fortifiées, auparavant constituées sur les Vosges, et à rénover celles du Nord ou de l'Est, en triste état.

Arrivé au pouvoir, Léon Blum avait jugé l'achèvement de cette ligne trop coûteuse et peu conforme à son idéologie pacifiste d'alors : ce ne serait qu'en cas d'invasion caractérisée que les Français devraient prendre des dispositions armées et surtout pas offensives, du genre corps de manœuvre cuirassé préconisé par le commandant de Gaulle. Et encore comptait-on sur l'amitié internationale des peuples pour éviter le pire.

De plus, déjà depuis le début du siècle, Paris n'avait en réalité plus d'autre politique étrangère que celle de Londres.

Léon Blum y vint aussitôt demander conseil pour la ligne Maginot. On l'y persuada aisément de ne rien faire qui aurait pu troubler nos amis belges. Et d'ailleurs, en cas de conflit, la Grande-Bretagne ne viendrait-elle pas tout de suite au secours, avec trente divisions d'un premier échelon ? On connaît la suite et le prix final qui fut à payer. Je n'insisterai pas.

Aujourd'hui, la prétendue outrecuidance française, retraduite à usage local en « arrogance gaullienne » – vous savez, celle qui avait provoqué à l'origine le prétendu « isolement de la France » en un temps où il y eut rarement un tel défilé d'instances internationales à Paris depuis le traité de Versailles ! – le simple réflexe national, dis-je, nous a heureusement détournés de demander la permission aux autres de pourvoir à l'essentiel de notre défense et de continuer ce que nous avions commencé.

On ne détaillera pas ici les attitudes, d'ailleurs souvent variables, de ceux que j'appellerai les « bons apôtres » pour ne désobliger personne, les « pasteurs », non plus que certaines ampleurs médiatiques hors de proportion chez nous à ce qui n'a représenté, par exemple, que moins de 1 p. 100 de protestataires en Australie, selon des témoignages précis. Mais on peut mentionner ailleurs sinon l'approbation confirmée, au moins beaucoup de modération dans les critiques de détail vis-à-vis de notre force de dissuasion nucléaire, reconnue après tout utile pour la défense de l'Europe, en particulier chez notre voisine nucléaire la Grande-Bretagne, qui pourrait bien incidemment avoir à éviter elle-même certaines manœuvres à l'Organisation des Nations unies visant la présence permanente de la France au Conseil de sécurité, comme l'avait exigé à l'origine le général de Gaulle, puis parce qu'elle est devenue puissance nucléaire. Alors, on commence d'abord par essayer d'affaiblir notre puissance nucléaire, puis on remplace la France audit Conseil par quelque poste tournant.

En outre, il n'est pas sans intérêt pour nous de rappeler que la Grande-Bretagne se souvient sans doute de la guerre des Malouines, qu'elle a été obligée de mener seule. Elle a dû y faire combattre, loin de ses bases, avec le désavantage de la logistique, des effectifs, des forces aériennes, etc. Mais un seul de ses sous-marins à propulsion nucléaire, survenu indétectable à 20 000 kilomètres, lui a permis d'un seul coup de renverser la situation à son avantage en torpillant la grande unité lance-missiles de son adversaire, et d'autres.

Cet épisode me permet de dire, en passant, que ce ne serait certainement pas sur les sous-marins nucléaires qu'il y aurait lieu pour nous de faire des économies, le cas échéant, mais sur les missiles en silo du plateau d'Albion, qu'il ne faut pas prolonger au-delà de leur obsolescence. En revanche, le plateau lui-même est à conserver, soit comme lieu de stockage nucléaire pratiquement prédestiné, soit pour diverses autres utilisations militaires.

Mes chers collègues, que nous le voulions ou non, nous sommes au siècle du nucléaire, et le suivant le sera encore plus, nucléaire, en attendant que soit découverte une autre source d'énergie encore plus puissante.

L'électricité que nous consommons et que nous exportons quotidiennement est plafonnée aux 14 p. 100 inextensibles de nos barrages hydrauliques ; elle est, heureusement pour nous, fournie à 76 p. 100 à partir de nos centrales nucléaires ; elle pourrait l'être à 86 p. 100 si nous n'en maintenions pas encore 10 p. 100, pour des raisons sociales, à de très coûteuses centrales thermiques dont, soit dit en passant, les hautes cheminées émettent plus de radiations que celles de nos centrales nucléaires on n'a pourtant jamais vu de défilés écologistes devant les cheminées de Gardanne, par exemple.

Quant à la non-prolifération des armes nucléaires dans le monde, il est tout à fait concevable que ceux qui s'en sont déjà dotés veuillent en conserver le monopole. Ils le méritent. Mais il est illusoire de croire qu'ils pourront longtemps empêcher aucun pays, même de puissance modeste, de se procurer la bombe d'une façon ou d'une autre le jour où il le voudra. Alors, malheur aux faibles qui auront laissé tomber en désuétude leurs propres moyens nucléaires : ils n'auront plus de dissuasion contre le chantage et l'agression ; ils devront solliciter le bon vouloir et attendre le secours des autres, l'ONU par exemple.

M. le ministre, mes chers collègues, j'aurais voulu vous entretenir aussi des deux autres questions fondamentales de ce temps qui sont, avec le nucléaire, au cœur même de notre défense et que je n'ai pu que mentionner en passant au début de mon intervention, à savoir la professionnalisation de l'armée et notre politique d'interventions extérieures.

La professionnalisation de l'armée est un problème lourd, qui demanderait d'autres développements que je n'ai pas la possibilité de faire aujourd'hui.

Sur les interventions extérieures, j'exprimerai simplement le souhait qu'elles soient considérablement allégées, non seulement pour des raisons conjoncturelles d'économies budgétaires, mais surtout par principe.

S'agissant de la Bosnie, par exemple, mais aussi de la Serbie, de la Croatie, ou d'autres pays auxquels nous ne devons rien, ou ne devons plus rien, et encore moins s'ils nous insultent, pour la France, ces pays ne sont absolument pas « sa cause » mais seulement un élément de sa politique, ce qui est très différent.

Le temps qui m'était imparti ne m'a permis pratiquement de traiter que du nucléaire dans sa raison d'être fondamentale, parce qu'elle est bien d'actualité, en omet-

tant certaines de ses composantes pourtant très importantes comme les missiles sol-sol ou air-sol à courte ou moyenne portée.

Mais, dans notre pays, il y a actuellement 5 millions de chômeurs ou de sous-employés, plus de 26 p. 100 de fonctionnaires ou assimilés, contre moins de la moitié en Allemagne et en Grande-Bretagne pour 10 millions d'habitants de plus, plus de 30 p. 100 de retraités, 2 200 000 étudiants, alors que l'Allemagne et la Grande-Bretagne n'en ont respectivement que 800 000 et 600 000, 3,5 millions d'étrangers recensés, ou pas vraiment, venant d'autres continents sous prétexte de regroupement familial, puis des regroupements du regroupement familial..., qui ne vivent pratiquement que d'allocations. Ce sont bien les conditions dans lesquelles nous nous trouvons présentement.

Je suis confiant : le Gouvernement et la majorité, malgré les économies considérables que tous doivent faire pour tous, vont maintenir les capacités scientifiques et technologiques de nos armes et sauvegarder au moins les moyens de leur perfectionnement et de leurs développements.

Naturellement, à ce sujet, il y en a qui vous diront, comme autrefois au général de Gaulle : « Supprimez ou diminuez le nucléaire, et cela profitera au classique. » Sa réponse : « Si je les laissais supprimer ou diminuer le plus performant, très vite ils supprimeraient ou diminueraient dans de plus grandes proportions le moins performant.

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Philippe de Gaulle.** Le projet de budget qui nous a été présenté est particulièrement serré pour la défense, mais au moins est-il honnête et n'est-il pas fictivement présenté, comme ce fut parfois le cas en d'autres temps.

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Philippe de Gaulle.** En attendant la définition des grandes orientations, car nous aurons à les définir, je ne peux qu'approuver les inévitables aménagements techniques que nous propose le Gouvernement dans son projet de budget, et je le voterai donc, avec l'ensemble du groupe du Rassemblement pour la République. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la défense est placé, cette année, sous le double signe d'une contraction et d'une transition.

A la contraction qui résulte de l'incidence sur nos forces des bouleversements intervenus dans l'environnement international s'est fâcheusement ajoutée celle qui provient de l'impératif de réduction des déficits publics, impératif que votre budget a largement contribué à satisfaire, monsieur le ministre, alors même que ses titres III et V subissaient de plein fouet le surcoût dû à des engagements à l'extérieur de nos frontières.

Contraction, mais aussi transition. Ne l'avez-vous pas vous-même qualifié, dans une autre enceinte, de budget révisable, de budget d'attente destiné « à préserver la liberté de choix du pouvoir politique » pour le moment où, une fois connues les conclusions du comité stratégique que vous avez mis en place et compte tenu de la mutation radicale des missions imparties à nos armées, sera élaborée une nouvelle loi de programmation militaire, à propos du respect de laquelle je fais mienne la

solennelle mise en garde que vient, avec l'autorité que chacun lui connaît, de formuler le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ?

**M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.** Merci.

**M. Christian Bonnet.** Du caractère inévitable de cette contraction, tout autant que de la nécessité de ne pas engager durablement une politique de défense sans avoir réuni toutes les données du problème, on ne saurait que convenir. De ce fait, votre intervention, monsieur le ministre, et tout autant celle du président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et celles des rapporteurs, venant à l'appui de documents écrits qui leur font honneur, me dispensent de considérations générales qui ne sauraient être que fâcheusement répétitives.

Aussi bien me bornerai-je à profiter de l'occasion qu'offre à tout parlementaire le débat budgétaire pour évoquer quelques préoccupations qui, pour être spécifiques, n'en sont pas pour autant secondaires.

La première a trait à des formes souhaitables d'accomplissement du service national.

Comme l'a souligné notre excellent collègue M. Vinçon, le développement des services civils est le moyen de le consolider en évitant dysfonctionnements et échappatoires.

A cet égard, au moment où nombreux sont les centres de secours qui voient se tarir les vocations de pompier volontaire - la productivité des entreprises et les sollicitations de plus en plus nombreuses dont sont l'objet les personnels municipaux s'accommodent mal en effet d'appels en constante augmentation - il est hautement souhaitable que saute le verrou stupide de la limitation à 10 p. 100 des effectifs des pompiers professionnels le nombre d'appelés susceptibles d'accroître la disponibilité des corps, verrou instauré par l'article 32 de la loi du 4 janvier 1992.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Très bien !

**M. Christian Bonnet.** Par ailleurs, il est un service de l'Etat qui - dussé-je vous surprendre, monsieur le ministre - souffre, plus que de raison, du contexte budgétaire, un service héritier d'une longue tradition, un service que nous envient bien des pays étrangers : j'ai nommé celui des haras nationaux, qui, frappé d'année en année par des compressions de personnels, est à la limite de la rupture.

Il suffirait, monsieur le ministre, d'un petit nombre d'appelés - de trois à cinq pour chacun des vingt-trois établissements - d'appelés bien évidemment issus des milieux où l'on demeure attaché à l'élevage, pour que soit redressée la situation. Profitable aux haras nationaux, ce « temps » le serait aussi à ces jeunes agriculteurs.

Je ne quitterai pas le domaine du concret en abordant maintenant la situation délicate d'un outil à cheval - si j'ose dire mais ne venons-nous pas de parler des haras ? (*Sourires*) - sur l'armée et l'industrie : la Direction des constructions navales, DCN.

Cet outil est remarquable, mais fragilisé par la conjonction de pesanteurs obsolètes et de l'incontournable fléchissement des commandes de bâtiments nouveaux par la marine marchande.

Vous avez créé, à la mi-septembre, un groupe de travail chargé d'établir un diagnostic et de vous suggérer les adaptations indispensables pour assurer l'avenir de cet outil.

L'on a, à cet égard, pris acte de la déclaration sans ambages que vous avez faite à l'Assemblée nationale le 8 novembre concernant la préservation de l'entité DCN : tant de rumeurs avaient couru sur son possible démantèlement qu'elle a été accueillie avec soulagement par ceux qui redoutaient de voir dispersé aux quatre vents un savoir-faire exceptionnel.

Mais cette assurance une fois donnée, il va de soi que chaque établissement a sa situation propre, qu'il a fait ses efforts propres et qu'il ne saurait être question d'appliquer à chacun d'entre eux la même prescription.

Tel qui a réalisé des performances à l'exportation jusqu'à en tirer la moitié de son chiffre d'affaires, tel qui a su, avec souplesse et prise en considération des facteurs humains, maîtriser l'angoissant problème des sureffectifs, mérite, vous en conviendrez, une considération très particulière de la part des pouvoirs publics.

Ces réflexions amènent tout naturellement un élu auquel on a souventes fois, sur le plan local, reproché de faire passer le sens de l'Etat avant tout autre considération à évoquer une affaire qui le taraude, tant il est vrai qu'il est des circonstances où le silence pourrait être tenu pour un acquiescement.

Pleinement conscient de la difficulté de votre tâche, je le ferai sans me perdre dans les détails et avec la retenue qu'imposent tout à la fois le sens des responsabilités et une amitié qui ne date pas d'hier.

Un département, dont les noms de Coëtquidan, de Lorient et de Vannes suffisent à marquer la vocation militaire, a ressenti un véritable choc à l'annonce de mesures atteignant de plein fouet, au-delà même de son économie, sa sensibilité.

Le report - et vous avez, le 8 novembre, confirmé qu'il s'agissait bien d'un report, sans toutefois en fixer la durée - le report, dis-je, de la construction de deux frégates furtives a affecté le plan de charge d'un établissement exemplaire, le faisant passer, en termes d'activité, et sans transition, d'une période de surchauffe, qui lui avait été, pour une large part, imposée, à une décélération brutale.

Vous me permettrez, à cet égard, de présenter trois observations.

Première remarque : si l'on est bien contraint d'admettre que l'ampleur des déficits publics rendait inévitable le décalage dans le temps des constructions prévues - et je vous en donne acte - ce décalage va entraîner des conséquences éminemment dommageables pour l'emploi dans le secteur de la sous-traitance, précisément peu après que celui-ci eut procédé, pour faire face aux exigences des programmes, dans une période de surchauffe, à l'embauche confiante d'un personnel jeune et qualifié qu'il serait consternant de livrer à la désespérance.

Seconde observation : à une période d'incompréhension, imputable sans nul doute à une connaissance imparfaite des réactions en chaîne entraînées par le report auquel vous avez été contraint, paraît avoir succédé une prise de conscience qui s'est traduite par quelques mesures de transfert dans lesquelles il est permis de ne voir que la manifestation d'une solidarité naturelle entre établissements, à travers ce que je serais tenté d'appeler « un juste retour ».

Ne pas vous en savoir gré serait injuste et inconséquent... Mais tout aussi inconséquent serait le fait de penser que cet effort est suffisant.

Troisième et dernière remarque : les crédits du fonds de restructuration pour la défense, le FRED, et du programme Konver ont certes prouvé leur utilité, et il convient de les consolider. Mais les mesures d'accompagnement, puisque aussi bien vous vous refusez, avec sagesse, au terme de « compensations », trouvent, hélas ! rapidement leurs limites quand la météorologie économique est annonciatrice de gros temps plutôt que d'embellie.

Et le budget de la nation étant un, l'économiste le plus modeste aurait tôt fait de prouver, comme le président de la commission des finances, je n'en doute pas, qu'il en coûte moins de conforter des activités existantes - surtout lorsqu'elles correspondent à une tradition affirmée - que de tenter d'attirer à grands frais des activités nouvelles en assumant entre-temps, dans l'hypothèse la plus optimiste, celle du recrutement, le poids financier des pertes d'emplois.

**M. Christian Poncelet**, président de la commission des finances. Sans aucun doute ! Vous avez raison !

**M. Christian Bonnet**. Merci, monsieur le président.

On pouvait logiquement espérer que la mesure intéressante - si l'on peut dire ! - l'activité d'un secteur portuaire déjà durement atteint avant votre arrivée aux affaires - oh ! le vilain mot ! - avant votre prise de fonctions, monsieur le ministre, par la toute récente fermeture de sa base sous-marine était suffisamment traumatisante pour que soit épargné, dans un souci d'aménagement du territoire dont vous nous avez dit tout à l'heure que vous le partagiez, un site militaire situé à quelques lieues de là.

Sans doute doit-on imputer à un défaut de coordination entre les différentes armes le fait qu'il n'en ait rien été et que le département du Morbihan ait eu le sentiment douloureux d'être l'objet d'un tir groupé.

L'affaire dont il s'agit constitue à bien des égards un cas d'école, et c'est si vrai que notre collègue M. Alain Lambert a cru devoir y consacrer un passage du remarquable rapport général qu'il a présenté au nom de la commission des finances du Sénat.

Vous la connaissez personnellement puisque vous avez bien voulu - et ils vous en remercient - entendre à son sujet, puis faire entendre par de hautes autorités, les élus de la nation concernés.

Ces échanges n'ayant pas permis d'harmoniser les points de vue, et soucieux que nous sommes d'éviter ce qui pourrait apparaître, à bien des égards, comme la prolongation d'un dialogue de sourds, nous estimons que la solution la plus sage est désormais de s'en remettre à la commission des finances, en particulier au rapporteur spécial des crédits de la défense, pour apprécier, conformément à l'ordonnance du 30 décembre 1958, qui lui en donne les moyens, la consistance des économies à attendre ou à ne pas attendre d'un transfert dont la dénomination même suffit à prouver qu'il s'agit d'une opération n'ayant rien à voir avec l'inévitable réduction, et nous en sommes d'accord, du format des armées.

« J'ai un métier dur », nous avez-vous dit tout à l'heure. Monsieur le ministre, il faudrait être aveugle pour ne pas mesurer combien ardue est votre tâche. S'il ne s'agissait de vous, dont beaucoup, ici, ont pu mesurer et le courage et la puissance de travail, on serait tenté de la qualifier d'insurmontable.

Mais vous êtes de ceux - et vous l'avez maintes fois prouvé - qui estiment, comme l'écrivait Simone Weil, que ce sont les difficultés qui font le chemin. Nous ne voulons pas, dès lors, douter que vous puissiez surmonter celles auxquelles vous avez la charge de faire face. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Machet.

**M. Jacques Machet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi Jacques Machet, sénateur de la Marne, qui n'est pas membre de la commission de la défense, intervient-il au cours de la discussion de ce projet de budget ? C'est pour moi, à titre personnel, monsieur le ministre, un problème d'homme qui vit, depuis sa naissance, en milieu d'activité militaire, sur un site qui rappelle l'histoire de la guerre de 1914-1918.

Parmi les cimetières militaires, qui sont nombreux dans ma région, il en est un qui porte le nom de la petite commune de Jonchery-sur-Suippe, dont je fus le maire trente-six années durant. C'est dire combien j'y suis attaché !

Profitant de la réfection de la route départementale, nous venons de réaliser, avec le concours du ministère des anciens combattants, une entrée paysagère de notre cimetière militaire.

Chaque jour, je passe devant ce lieu de mémoire, ce lieu d'enseignement, où toutes ces croix blanches m'interpellent. Chaque année, le 11 novembre, je dois rappeler à nos enfants, à nos petits-enfants, à nos jeunes militaires, que ces croix représentent le sacrifice de jeunes gens de vingt ans en moyenne, alors qu'ils pensent que ce sont des anciens combattants, des personnes âgées. Rappeler leur mémoire, ce doit être notre mission. Si ces jeunes sous les croix se relevaient, ils diraient : qu'avez-vous fait de notre sacrifice ?

Monsieur le ministre, comment ne pas vous soumettre, ce soir, cette question qui est la base du respect d'humanisme de tout budget de la défense ?

J'ai dit que je vivais en milieu d'activité militaire. C'est la deuxième raison de mon intervention. Et puis, je suis conseiller général depuis vingt-deux ans, sénateur depuis douze ans, au milieu des camps militaires de Champagne, qui s'étendent sur 25 000 hectares et comprennent sept régiments Suippes, Mourmelon-le-Grand...

Monsieur le ministre, l'« armée-nation » n'est pas un symbole, c'est une réalité : pas de réunion d'élus sans militaires, pas de manifestation de militaires sans élus.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire partager l'inquiétude des responsables militaires à l'égard de la décroissance du titre V, les crédits pouvant parfois coûter plus cher que la poursuite des programmes, ce qui risque de mettre en question l'avenir de notre outil de défense.

Permettez-moi de témoigner de la qualité de ces hommes, du plus humble au plus important, à la fois conscients des difficultés du moment, mais responsables de la mission qui leur est confiée en cette période, bien difficile à percevoir pour ces hommes et leur famille. Puissiez-vous les éclairer !

Sur un plan plus général, on ne peut douter que les réductions de format que connaît aujourd'hui l'armée de terre constituent pour elle la plus grande transformation - pour ne pas employer le mot « révolution » - qu'elle ait connue depuis la fin de la guerre d'Algérie.

A cette diminution s'ajoute une transformation profonde des objectifs stratégiques confiés par le pouvoir exécutif à l'armée de terre, à savoir l'augmentation de sa capacité de projection hors de nos frontières, puisque, sur 227 000 hommes, 120 000 seront désormais projetables en permanence à partir des huit divisions.

D'un côté, je serais tenté de me contenter de constater que nous retrouvons les mêmes transformations, en termes de quantité et en termes de qualité, dans l'ensemble des pays européens et qu'elles ne sont pas l'apanage de la seule France. Toutes les armées de terre de notre continent connaissent peu ou prou cet allègement d'effectifs et ces transformations opérationnelles ainsi que - en tout cas pour les plus grands pays de l'Europe, comme l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Espagne, voire la Belgique - cette mutation vers la projection des forces à tout moment. Mais la généralisation de ces transformations n'apaise pas pour autant toutes les inquiétudes que notre budget suscite.

L'armée de terre était régulièrement réorganisée depuis une vingtaine d'années et, aujourd'hui, je crois qu'après le livre blanc sur la défense et la loi de programmation militaire - tous mes prédécesseurs en ont parlé - il faut faire comprendre au monde de l'armée de terre, à ses généraux, à ses officiers, à ses sous-officiers, à ses hommes de troupe, que la voie du changement dans laquelle on l'entraîne est en même temps une voie de stabilisation à long terme. Je crois cependant que cette stabilisation doit se déployer dans une certaine fourchette d'effectifs.

Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à abaisser les effectifs de l'armée de terre. De ce point de vue, je pense que le budget que vous présentez pour l'année prochaine a atteint le plancher de sécurité de cette armée. Descendre en dessous des normes d'effectifs fixées par ce budget risquerait d'affaiblir subrepticement la capacité de réaction de l'armée de terre. Telle est ma première remarque, et je vous remercie d'avoir dit que c'est ainsi que vous concevez ce budget.

Ma seconde remarque, monsieur le ministre, je vous l'adresse en tant qu'Européen convaincu, pour vous encourager à poursuivre les efforts de coopération en matière de défense européenne. Je n'ignore pas que, discrètement et loin du bruit des médias, l'Europe de la défense se construit patiemment, non seulement avec l'Allemagne, mais avec d'autres partenaires - la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie, la Belgique. Je crois qu'il faut continuer dans cette voie de partenariat bilatéral ou multilatéral. A ce propos, comment ne pas vous dire que, à deux kilomètres de chez moi, en ce moment, dans des camps militaires, se déroulent des manœuvres rassemblant des militaires belges, italiens et allemands ?

Il faut aussi poser le problème globalement. N'est-il pas temps, quatre ans avant l'an 2000, de concevoir un système de défense européen unique, je veux dire par là un système qui ne soit pas simplement l'addition d'accords particuliers, mais qui soit la mise en place d'une architecture pour l'ensemble des Quinze, y compris pour les pays susceptibles de rejoindre bientôt, comme je l'espère, l'Union européenne ?

Nul n'ignore dans cette assemblée l'ampleur de la tâche à accomplir.

Pardonnez-moi de faire, à cet égard, un parallèle très local et très « à raz de terre ». Quand on voit les difficultés que l'on peut rencontrer dans les villages pour réaliser l'intercommunalité, on peut comprendre pourquoi on n'arrive pas à faire l'Europe. Partager ses moyens, partager son pouvoir, ce n'est pas simple, surtout à l'échelle de l'Europe.

La tâche sera d'autant plus difficile qu'elle ne sera pas accompagnée d'une volonté politique et, dirai-je, d'une détermination philosophique.

Deux mouvements doivent se rencontrer : d'un côté, l'addition de ces accords entre pays européens, qui constitue ce que l'on pourrait appeler une démarche pragmatique - un pas après l'autre - et, de l'autre côté, la mise en place d'une défense européenne avec un pilier de coordination des états-majors et un pilier de coordination des industries d'armement.

Ce n'est qu'ainsi, en partant des deux bouts de la chaîne, que l'on pourra construire un espace commun de défense pour notre vieux continent, qui se retrouve aujourd'hui confronté à la montée de menaces subreptices. En effet, la déstabilisation de certains pays islamiques, la tentation russe de retour à une vocation impériale sont autant de facteurs qui doivent conduire l'Europe, dans sa volonté de paix non seulement pour elle-même mais pour le monde entier, à organiser sa défense.

Monsieur le ministre, la France est l'un des pays d'Europe aux plus fortes traditions militaires. C'est le pays qui, à la différence de ses voisins, n'a cessé, depuis 1945, de participer à des opérations militaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe.

Cette vocation militaire de la France, nous savons qu'elle est aujourd'hui au service de la paix, non seulement au bénéfice des pays qui ont la chance de vivre dans l'Union européenne, mais aussi au bénéfice de ceux qui n'en font pas partie.

Cette expérience militaire de la France, mettons-la au service de la grande aventure que mes collègues du groupe de l'Union centriste et moi-même avons toujours à l'esprit : la construction de l'Europe !

A cet égard, on peut noter que, hier, 5 décembre, votre collègue M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, a annoncé à Bruxelles que la France allait participer aux travaux de l'Alliance atlantique. Permettez-moi, monsieur le ministre, de voir dans cette démarche une volonté de renforcer la construction européenne en consolidant ce pilier européen.

Après avoir remercié les nombreux rapporteurs, notamment M. Blin, rapporteur spécial, ainsi que M. le président de Villepin, pour leurs remarquables interventions, je peux vous assurer, monsieur le ministre, du soutien du groupe de l'Union centriste, qui votera votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bécart.

**M. Jean-Luc Bécart.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits militaires qu'il nous est proposé d'adopter accusent, hors pensions, une baisse de 6,6 milliards de francs, ce qui représente un recul d'environ 3 p. 100 par rapport aux crédits votés à l'occasion de la dernière loi de finances initiale.

Ainsi, le Gouvernement accepterait d'aller dans le sens de la réduction de ce budget militaire qui, depuis quelques années, nous semblait disproportionné par rapport aux stricts besoins de notre défense nationale dans un contexte économique difficile.

Malgré quelques états d'âme bien compréhensibles, la large majorité dont dispose le Gouvernement à l'Assemblée nationale vient d'accepter de revoir la copie qu'elle avait rendue au gouvernement précédent, et celle dont il dispose ici, au Sénat, s'appête à lui emboîter le pas,

comme en témoignent les interventions, certes parfois embarrassées et un peu tristes, de certains des intervenants.

Quand je repense, aujourd'hui, aux vives réactions que nous entendions fuser dans les parties droite et centrale de cet hémicycle lors de la discussion des précédents budgets de la défense et de la dernière loi de programmation militaire, je me dis que beaucoup d'eau est passée sous le pont et que, en réclamant une réduction voisine de celle que le Gouvernement nous propose maintenant, nous n'étions pas, à l'époque, nous, membres du groupe communiste, les « ennemis des intérêts de la France » que bon nombre d'entre vous, mes chers collègues, dénonçaient et fustigeaient comme tels. Ces attaques nous paraissaient d'autant plus injustes que chacun, ici, connaît l'attachement du parti que je représente à l'indépendance nationale et au principe d'une défense autonome, capable de dissuader tout agresseur potentiel de porter atteinte à l'intégrité et aux intérêts vitaux de la France.

Pendant la Résistance et les combats de la Libération, nombre de ses militants ont suffisamment payé de leur vie leur engagement en faveur de la République, de la liberté et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pour que nous nous détournions de ces objectifs et de notre action permanente de préservation de la paix.

Nous avons en effet toujours considéré que l'effort militaire de la France devait être strictement défensif et proportionné aux risques que nous encourons du fait de la situation internationale. Notre volonté, affichée pendant tant d'années, de voir réduire les crédits militaires déraisonnables qui étaient alors votés pour que ces fonds soient affectés aux budgets civils les plus importants, s'est donc toujours accompagnée de celle, aussi inébranlable, d'assurer à notre pays une politique de défense nationale et de sécurité collective crédible et efficace.

Même si nous ne pouvons que nous féliciter de la réduction du volume global des crédits militaires, qui correspond à l'évolution de la situation internationale depuis une dizaine d'années, nous n'en oublions pas moins qu'une politique budgétaire s'évalue tout autant à l'utilisation de l'argent ainsi économisé et à celle des crédits affectés.

Nous aurions, pour notre part, souhaité que les quelque 6,6 milliards de francs économisés servent à abonder le budget de l'éducation et de la formation, dont le niveau actuel ne correspond pas aux enjeux que représente pour l'avenir notre jeunesse.

Cette somme aurait pu permettre de créer les milliers de postes d'enseignants, de formateurs et de personnels notamment administratifs qui manquent cruellement dans nos écoles, nos collèges, nos lycées et nos universités.

De même, nous estimons que les quelque 195,6 milliards de francs qui demeurent dans le budget de ce ministère pourraient être mieux utilisés.

Pourquoi, en effet, consacrer tant d'argent à la constitution d'une force d'intervention projetable, alors que nous n'avons pas les moyens de la projeter, tant notre marine et notre aviation manquent aujourd'hui de moyens de transports modernes et efficaces nécessaires pour accomplir leurs seules missions de protection de l'intégrité de notre territoire ?

Pourquoi, en effet, continuer dans la mauvaise voie de la liquidation de nos arsenaux, des entreprises et des établissements publics du secteur de la défense pour privilégier l'achat de matériels « sur étagère » à l'étranger ou les commandes à l'industrie privée ?

Outre que ces établissements sont de véritables poumons économiques pour des régions entières, nous considérons qu'ils sont indispensables à une véritable défense de caractère national et qu'il convient de réorienter la production d'armements du secteur privé, qu'il faut reconverter aux productions civiles, vers le secteur public et nationalisé.

Pourquoi, enfin, M. le Président de la République, sa majorité et son Gouvernement s'obstinent-ils dans la voie hasardeuse, anachronique et coûteuse de la poursuite de la modernisation et du développement de notre arsenal atomique ?

La course aux armements, mes chers collègues, a été ruineuse, à la fois pour l'économie de bien des pays et pas seulement pour celle de l'ex-Union soviétique, et pour les hommes. Elle a empêché d'apporter une solution aux problèmes universels aussi fondamentaux que la faim, la misère et la persistance des maladies infectieuses, qui sont le lot quotidien de milliards d'êtres humains.

La logique de surarmement avec laquelle votre projet de budget n'a pas réellement rompu, notamment dans le domaine nucléaire, est source, dans notre pays, d'injustices, d'inégalités, de retards sociaux et d'un creusement des déficits publics.

S'agit-il d'un langage de pacifiste naïf ? Certainement pas ! Mes collègues du groupe communiste républicain et citoyen et moi-même estimons qu'il faut dégager les moyens d'assurer la défense de notre pays, y compris dans sa dimension de dissuasion nucléaire.

Cette dissuasion nucléaire défensive contre tout agresseur potentiel s'entend en assurant la maintenance, dans notre impressionnant arsenal nucléaire, de ce qui est strictement nécessaire à cette stratégie défensive et pas plus.

C'est pourquoi nous avons constamment exprimé notre désaccord à propos du projet de création et de déploiement du nouveau missile nucléaire tactique Hadès, pour l'essentiel mis de côté aujourd'hui, du programme de création de deux porte-avions nucléaires, du projet de création d'un nouveau missile nucléaire intercontinental M 5 et d'un nouveau missile nucléaire aéroporté, l'ASLP, et, dans le passé, à propos des projets de création de la bombe à neutrons et d'un arsenal d'armes chimiques.

Aujourd'hui encore, nous considérons ces projets comme inutiles, néfastes et bien trop coûteux.

C'est aussi pour cette raison - mais il y en a d'autres que je développerai tout à l'heure - que nous nous sommes opposés à cette nouvelle campagne d'essais nucléaires dans le Pacifique.

Si l'on y ajoute, d'une part, la portion de plus en plus minime des commandes passées à notre industrie nationale de l'armement, qui induit chaque année des milliers de suppressions d'emplois, et, d'autre part, la volonté persistante de certains de créer à court terme une armée de métier, vous avez là quelques-unes des raisons essentielles sur lesquelles nous nous fondons pour ne pas voter les budgets de la défense et pour ne pas approuver la politique qui les inspirent.

Nous n'avons eu de cesse de dire de cette tribune, comme dans d'autres enceintes, en vain d'ailleurs, que la France, elle aussi, devrait jouer un rôle moteur dans le processus en cours de désarmement nucléaire.

Je n'ai pas dit que je souhaitais un désarmement unilatéral ; j'ai simplement dit que notre pays devait prendre des initiatives de dimensions internationales et présenter des propositions pour accentuer le processus en cours et y participer.

Le temps n'est-il pas venu pour nos gouvernants de cesser de considérer que la France n'est pas concernée par les réductions sensibles en cours des arsenaux nucléaires américains et russes ? Le temps n'est-il pas venu, pour notre pays, de réduire aussi son arsenal ?

Notre pays possède, par rapport à la superficie de son territoire, un arsenal nucléaire stratégique équivalent à celui des Russes et des Américains, là aussi rapporté à la superficie de leur territoire. Certes, mes chers collègues, ce critère n'est pas une référence tangible mais c'est aujourd'hui une réalité qui mérite au moins d'être considérée et relevée.

Le bouleversement stratégique représenté, par le désarmement nucléaire universel, que nous appelons de nos vœux, prendra, nous le savons, du temps. Mais c'est une raison de plus pour ne pas en perdre.

Préparons, pour le prochain siècle, les conditions de l'épanouissement, non pas d'une nouvelle génération d'armes, mais d'une nouvelle génération d'hommes. N'oublions pas que, d'ici à trente ans, plus de un milliard d'êtres humains supplémentaires seront en âge de travailler. Si l'on est en mesure de leur offrir la possibilité de mettre en valeur leurs capacités, l'humanité réalisera des progrès.

A l'inverse, si l'on continue de refuser à ces pays les moyens économiques et politiques d'assurer à leur peuple l'alimentation, l'emploi, la santé, l'eau potable, l'éducation et tout ce qui conduit à la dignité humaine, le monde deviendra ingérable et invivable pour tous, sans que les arsenaux nucléaires les plus sophistiqués nous soient du moindre secours.

Il serait cruellement illusoire de croire que la menace d'extermination des pauvres protégerait durablement les privilèges des nantis.

N'y avait-il pas un peu de cette idée dans cette funeste et fumeuse notion de la dissuasion du « fort au fou » qui avait fleuri voilà quelques années pour justifier la poursuite de l'effort français en matière de surarmement nucléaire ?

S'agissant des essais nucléaires en cours, les hommes et les femmes de progrès de ce pays n'ont pu que condamner cette campagne d'explosions atomiques souterraines en Polynésie et déplorer que, en cette période de réductions drastiques, par le Gouvernement et sa majorité parlementaire, des dépenses publiques utiles, l'argent ne manque pas pour cette démonstration de force aussi déplacée qu'inutile, voire anachronique et, en tout état de cause, préjudiciable sur le plan international.

Je ne souhaite pas reprendre ici l'ensemble des arguments que, comme d'autres, nous avons avancés depuis des mois pour que la raison l'emporte.

Rappelons quand même que vous trouveriez, monsieur le ministre, un Parlement unanime à vous soutenir, si l'avenir de notre défense était à ce point en danger qu'une campagne d'essais nucléaires se révélait nécessaire. Les inconditionnels des essais nucléaires n'ont certainement pas le monopole du souci de la défense de notre patrie.

Je voudrais me faire l'écho de deux arguments d'origine scientifique qui devraient faire réfléchir ces mêmes inconditionnels.

Premièrement, des experts attirent l'attention sur le fait que si, pour l'heure, des effets nuisibles sur l'environnement, la faune et la flore de cette région du Pacifique ne peuvent être constatés - espérons que cela continue ! - les

effets à long terme sur la géologie de cette région d'explosions répétitives d'une telle intensité sont, pour le moment, mal cernés.

Il serait souhaitable, monsieur le ministre, d'étendre dans ce domaine particulier, les études et les investigations, quand on connaît la durée de vie des éléments radioactifs produits par un tir atomique.

L'expérience en matière scientifique incite à la prudence. Que de jugements péremptoires et sécurisants se sont, dans le passé, révélés en définitive erronés. L'Organisation mondiale de la santé déclarait récemment : « Il n'existe pas d'essais d'armes nucléaires sûrs. »

Même si, monsieur le ministre, les tests nucléaires actuels ne tuent pas de poissons, nous comprenons, en considérant le long terme, les inquiétudes voire l'indignation des populations du Pacifique Sud, à plus forte raison de la Polynésie, superbe région, où l'arme nucléaire peut symboliser l'antithèse de la civilisation.

D'autre part, le principal argument consistant à justifier cette dernière campagne d'essais nucléaires pour mettre au point la « simulation », c'est-à-dire la mise au point et la vérification de nos armes nucléaires en laboratoire, sans avoir recours à des explosions grandeur nature, a un caractère aléatoire dans l'état actuel des techniques et n'est guère crédible.

En effet, plusieurs experts ont indiqué que rien ne permet actuellement de garantir la faisabilité de la simulation à court et à moyen terme.

J'ai eu l'occasion, et même le privilège, car cette journée était intéressante, de participer à un colloque organisé, en octobre dernier, par une association chère au cœur de notre collègue le président Yves Guéna, et consacré à un sujet de poids : « L'armement nucléaire après la guerre froide ».

S'agissant de la problématique du passage à la simulation, monsieur Jacques Bouchard, à l'évidence l'un des spécialistes français les plus éminents en la matière puisqu'il est directeur des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique - on ne peut donc pas le soupçonner de militer pour l'arrêt des essais nucléaires - déclarait : « Les ordinateurs les plus puissants qui sont disponibles aujourd'hui sur le marché - ils sont d'origine américaine ou japonaise - sont encore largement insuffisants pour permettre une description détaillée du fonctionnement d'un engin thermonucléaire. Un gain de performances d'un facteur cent à mille est estimé nécessaire pour atteindre la simulation numérique suffisamment précise dont nous avons besoin pour garantir la fiabilité des armes. »

Ce scientifique se laissa aller à exprimer, devant l'assemblée, son espoir en des progrès de l'informatique permettant d'obtenir ces résultats. Mais tout cela, pour l'heure, n'est qu'un espoir.

Alors, pourquoi avoir dit à l'opinion française et internationale que cette campagne d'essais était nécessaire pour pérenniser notre dissuasion nucléaire, que la France, après six ou huit tirs, signerait le traité d'interdiction des essais nucléaires, car la pérennité de sa force de dissuasion serait assurée par la simulation ? Or, rien n'est assuré de ce côté-là !

**M. Charles Pasqua.** Il restera toujours la dissimulation.

**M. Jean-Luc Bécart.** On nous parle aujourd'hui d'actualisation du livre blanc et, sur cette base, d'une nouvelle loi de programmation militaire, celle qui est en cours étant devenue caduque.

Nous souhaitons que les questions de stratégie, le format des armées, leur niveau d'équipements et les missions qui leur sont imparties fassent l'objet d'une véritable concertation dans laquelle le Parlement et les parlementaires doivent prendre toute leur place.

A cet égard, nous sommes très inquiets de l'avenir de la conscription et des réserves dans notre pays, car elles sont des éléments essentiels du caractère national de notre défense.

La diminution régulière du nombre d'appelés du contingent, qui se traduira, l'an prochain, par la suppression de 3 378 postes, laisse augurer à terme la constitution de l'armée de métier dont rêvent ceux qui veulent faire de la France un des « gendarmes » de l'ordre économique mondial.

De telles orientations s'inscrivent bien évidemment dans le cadre général de l'europanisation de notre défense, que, pour notre part, nous refusons.

La constitution d'une force projetable qui formerait, dans le cadre de l'OTAN, le cœur d'une armée européenne, sous tutelle américaine, n'a guère de rapport avec la défense de nos intérêts vitaux.

Enfermée dans un tel étau, la France risque de se trouver contrainte de mener des actions qui dépasseraient ses seuls intérêts, ce qui ne pourra qu'accroître les risques internationaux.

Au lieu de s'inscrire dans une telle politique, la France ferait mieux de développer ses capacités à préserver ses intérêts. Il conviendrait à ce titre de mettre en œuvre une véritable politique nationale de l'armement, à partir de ses entreprises et des établissements publics, de donner une dimension nouvelle à la conscription tout en développant les compétences des personnels engagés et, par exemple, d'accorder à la gendarmerie territoriale les moyens qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions.

Pour toutes ces raisons, brièvement énoncées compte tenu du temps de parole qui m'était imparti, vous comprendrez, monsieur le ministre, mes chers collègues, que, même si les crédits de ce budget sont en diminution, nous ne pouvons pas les voter. *(Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.)*

**M. le président.** La parole est à M. Delanoë.

**M. Bertrand Delanoë.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant même que se soit ouvert au Sénat le débat sur ce budget, celui-ci avait déjà suscité beaucoup de commentaires.

En écoutant les orateurs de votre majorité, ici et surtout à l'Assemblée nationale, je me suis d'ailleurs demandé, un court instant, si M. Jacques Chirac était bien Président de la République et M. Alain Juppé, Premier ministre, tant la tonalité de leurs interventions était critique vis-à-vis de votre projet de budget.

Votre majorité est désorientée et on peut le comprendre.

**M. Yves Guéna.** Ce qui compte, c'est le vote !

**M. Bertrand Delanoë.** Le temps n'est pas si loin en effet - à peine plus de deux ans - où M. François Fillon, principal responsable des questions de défense au RPR et aujourd'hui votre collègue au Gouvernement, parlait d'augmenter de 1 p. 100 par an en volume le titre V, de 1995 à 1998.

Par souci de convivialité, je n'aurai pas la cruauté de rappeler les propos de certains de nos collègues de la majorité sénatoriale quand M. Pierre Joxe, alors ministre

de la défense, leur présentait, en 1992, un budget, certes en baisse, mais obéissant à une logique rationnelle et procédant de la modification du format de nos armées.

Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, votre budget est un budget « d'attente » ; il ne respecte pas la loi de programmation, pourtant votée par le Parlement l'an dernier. Tout est aujourd'hui suspendu aux avis du comité stratégique et aux décisions du conseil de défense.

Aussi, j'inscrirai mon intervention dans la phase préparatoire de cette future loi de programmation.

A partir de 1989 et en l'espace de quelques mois, notre environnement stratégique s'est profondément modifié. Les menaces militaires auxquelles nous nous étions préparés sont aujourd'hui dépassées. L'un des deux grands acteurs stratégiques, l'Union soviétique, a littéralement implosé. Face à cette nouvelle donne, je réfute une certaine forme de pessimisme intellectuel qui semble parfois conduire certains à regretter la période passée. Qui aurait pu imaginer voilà seulement sept ans que l'Allemagne se réunifierait, tout en restant membre de l'Alliance atlantique, que les dirigeants des pays ex-membres du pacte de Varsovie seraient élus démocratiquement, que les derniers prisonniers politiques du goulag connaîtraient enfin la liberté ? A présent, le désarmement conventionnel et nucléaire ne s'opère plus par la limitation des armements, comme pour les accords SALT, mais par leur réduction significative.

Nous vivons une période de ruptures, de bouleversements et de recompositions géostratégiques. L'ordre de Yalta, mais aussi celui de Versailles ont cédé la place à un certain désordre mondial. Vingt-deux nouveaux Etats se sont créés sur les décombres des trois Etats fédéraux européens : l'Union soviétique, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie. Le continent africain, en proie au sous-développement, est ravagé par les guerres civiles et les massacres. Aux conflits traditionnels qui prennent leur source dans des querelles frontalières ou des revendications identitaires, s'ajoutent de nouvelles menaces, transnationales, qui devront être gérées de façon collective : la prolifération nucléaire et balistique, la dégradation de l'environnement, l'épuisement des matières premières et les trafics de drogue. L'ancienne rivalité entre Etats a pris une forme nouvelle, que l'expert stratégique Edward Luttwak appelle « géoéconomie ».

Autant de défis à notre sécurité qui ne peuvent être traités uniquement par des moyens classiques.

Parce que les repères se sont brouillés, parce que le monde est profondément instable et surtout imprévisible, nous devons réfléchir aux moyens qui permettront à la France et à l'Europe d'assurer leur sécurité, mais aussi de pouvoir prévenir les crises.

La loi de programmation que nous connaissons actuellement n'est que le prolongement de la loi de 1987, qui restait imprégnée par la guerre froide. Je ne donnerai qu'un exemple : notre armée de terre commence à se doter d'un char lourd qui nous était présenté comme pouvant s'opposer avec efficacité aux meilleurs chars de l'Armée rouge ; mais, dans le même temps, pour transporter nos troupes en Afrique ou en Bosnie, nous sommes tenus de faire encore appel aux Américains, ou de louer des appareils ukrainiens ou russes.

Des choix devront donc être faits.

C'est pourquoi je souhaiterais attirer votre attention sur les programmes qui me paraissent indispensables à notre sécurité et qui nous permettraient, selon moi, de maîtriser l'avenir.

Je développerai mon propos autour de trois points.

Le premier point concerne le nucléaire, qui reste au cœur de notre défense.

S'agissant des essais nucléaires, je ne reviendrai pas sur la position que M. Pierre Mauroy, lors du débat sur le projet de budget des affaires étrangères, mercredi dernier, a développée en notre nom, ni sur les effets qu'ont ces essais sur l'image de la France dans le monde.

Je me contenterai, monsieur le ministre, de vous livrer cette citation extraite du dernier ouvrage de Colin Powel : « J'ai fini par me fixer une règle : ne jamais se laisser impressionner par de prétendus experts : ils manquent souvent de bon sens. »

Néanmoins, les socialistes demeurent profondément attachés au concept de la dissuasion nucléaire et à sa doctrine de non-emploi. Il semble que, dans ce domaine au moins, un choix ait été fait : l'abandon, pour des raisons budgétaires, de la triade nucléaire.

Tout le monde s'accorde, semble-t-il, pour souhaiter le maintien des sous-marins et celui d'une deuxième composante. Le débat porte donc sur la nature de cette dernière.

L'annonce faite par le Président de la République d'étudier la fermeture « rapide » du plateau d'Albion et la suspension des crédits d'études pour l'adaptation des silos semble indiquer que vous vous orientez, monsieur le ministre, vers le choix de la composante aéroportée.

Permettez-moi de vous dire, *a contrario* de cette thèse et de celle qui a été largement développée cet après-midi, que je ne suis pas convaincu du bien-fondé de l'abandon des missiles du plateau d'Albion.

Leur intérêt est d'abord stratégique. En effet, le plateau d'Albion matérialise la « sanctuarisation » de notre territoire. Une attaque contre lui prendrait immédiatement la signification d'une agression majeure contre notre pays. Cette attaque, nucléaire ou conventionnelle, exigerait de tels moyens qu'elle serait forcément signée. Par ailleurs, faut-il abandonner un système dont les qualités sont reconnues : sûreté de ses transmissions, mise à feu quasi instantanée et simultanée à la réception de l'ordre d'engagement des missiles ?

Si le choix se portait sur un missile air-sol de longue portée, qui n'est pas une arme stratégique, ainsi que l'avait justement écrit M. de Villepin dans son rapport de 1993, tous les problèmes ne seraient pas réglés.

Son vecteur, l'avion, est extrêmement vulnérable en raison de l'efficacité croissante des défenses sol-air. De plus, son engagement implique le survol de nombreux territoires et plusieurs ravitaillements en vol.

Nous savons que ce missile sera coûteux. De surcroît, la Grande-Bretagne a décidé de se retirer de ce projet à la fin de 1993. Mais, surtout, je crains, en particulier après la lecture du rapport Baumel, qu'on ne soit tenté de revenir à des doctrines d'emploi de l'arme nucléaire pour gérer des crises dans lesquelles nos intérêts vitaux ne sont pas en cause. « Les armes nucléaires préstratégiques n'ont pas à devenir des armes du champ de bataille, elles ne sont pas destinées à prolonger les armes conventionnelles », disait François Mitterrand en 1988. Cette analyse garde toute sa pertinence.

Deuxième point : le renseignement spatial est le complément indispensable à notre dissuasion.

L'effort de la France pour le spatial doit être équivalent à celui que l'on a consenti dans les années soixante pour le nucléaire. Nous avons lancé avec succès Hélios I au mois de juillet de cette année. C'est un premier pas dans l'observation spatiale. L'étape suivante sera franchie avec Hélios II, qui nous permettra une observation optique par tout temps. Nous savons que l'Allemagne est désor-

mais intéressée par ce programme et par celui du satellite d'observation-radar Horus, qui seront vitaux pour la défense de l'Europe.

La France a les moyens de mener à bien, seule, de tels projets, en particulier celui d'Hélios II. Cependant, il est indispensable, et de loin préférable que ces programmes soient financés et soutenus par les Européens. J'espère que nous apprendrons demain, monsieur le ministre, à l'occasion du sommet de Baden-Baden, la participation de l'Allemagne aux programmes Hélios II et Horus. Des compromis devront être trouvés sur les maîtrises technologiques et sur le partage des charges financières, mais tout retard supplémentaire dans la décision pénaliserait les efforts pour la construction d'une défense européenne.

C'est précisément l'objet de mon troisième point.

L'Europe de la défense ne pourra se faire sans volonté, sans autorité politique. Sa construction sera facilitée par une démarche pragmatique et volontariste : c'est tout l'enjeu des programmes d'armement menés en coopération avec les autres Etats européens. Or, il semble que ces programmes soient les plus menacés - le président de la commission des affaires étrangères a évoqué ce point tout à l'heure. Je pense à la frégate anti-aérienne *Horizon*, à l'hélicoptère de transport NH90 et à l'avion de transport futur.

Soyons clairs ! le choix n'est plus désormais entre produire français ou produire européen, mais entre produire européen ou acheter américain !

Depuis 1991, l'industrie américaine de défense se restructure à grande vitesse. L'année dernière, nous assistions à la naissance de Lockheed-Marietta, premier groupe mondial de l'armement. Aujourd'hui, le projet de fusion entre McDonnell Douglas et Boeing est évoqué. Ne nous y trompons pas, c'est bien une nouvelle bataille de la guerre économique qui est engagée.

La France assure depuis le début de l'année 1995 la présidence du groupement Armement de l'Europe occidentale. Quelles initiatives concrètes compte-t-elle prendre dans cette perspective ? Où en est l'agence franco-allemande, préfiguration de l'agence européenne pour l'armement, dont le principe a été décidé lors du sommet de mai 1994 ?

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur l'aide publique absolument nécessaire au fonctionnement et au développement des centres de recherches et d'études stratégiques. Dans le climat actuel de rigueur et d'économies, il serait tentant - je ne vous fais pas de procès d'intention sur ce point - de rogner les subventions à ces organismes, dont la fonction est de contribuer à la formation de la pensée stratégique. Je crois qu'il est au contraire nécessaire de maintenir, voire d'augmenter les crédits de ces centres et instituts afin de développer le secteur des études stratégiques, qui souffre d'un retard vis-à-vis de ses homologues anglo-saxons. D'ailleurs, au regard de l'équilibre et du montant global de votre budget, les sommes concernées ne risquent pas d'être source de déstabilisation budgétaire.

En conclusion, monsieur le ministre, votre budget permet-il de préparer l'avenir ? Dans l'état actuel, je crains que non.

Vous avez écrit fort justement que la logique des besoins militaires devait commander la logique industrielle, et non l'inverse. En ce qui concerne votre budget, c'est, hélas ! la logique de Bercy qui semble avoir imposé sa loi ! J'en veux pour preuve le projet de suppression de

dix-neuf brigades territoriales de gendarmerie, toutes implantées dans des zones urbaines, où des problèmes d'insécurité se posent. S'agissant de ce projet je serais ravi que vous apportiez un démenti.

La diminution des crédits militaires n'est pas critiquable en soi, lorsqu'elle résulte d'une atténuation des menaces extérieures ou quand un contexte économique peut la justifier. Nous ne la critiquons donc pas. Ce que nous critiquons, en revanche, c'est l'absence de choix, qui pourrait avoir des conséquences pour l'avenir de nos armées, mais aussi pour notre industrie de défense, dont dépendent des milliers d'emplois. Le 15 juin dernier, lors de l'inauguration du salon du Bourget, vous annonciez, monsieur le ministre, que « la programmation serait respectée ». Le mois suivant, votre engagement était remis en cause par la lettre de cadrage budgétaire. Quelles assurances avons-nous dès lors, au rythme des renoncements du Gouvernement, qu'un projet de loi sera bien déposé ? Pouvez-vous nous assurer que l'exécution de ce budget sera conforme au vote du Parlement, ou bien les services du ministère des finances opéreront-ils à nouveau des « coupes », sous forme de gels ou d'annulations de crédits ?

A ce point de mon propos, je voudrais ajouter une remarque, monsieur le ministre, que m'a inspirée la lecture de la presse hier après-midi et ce matin, et qui concerne l'évolution de la place de la France dans les structures de l'OTAN.

En tant que parlementaire, je suis un peu choqué d'apprendre ce genre d'information par la presse. Cette évolution est peut-être fondée, mais il faudrait du temps pour en débattre. De toute façon, le problème du développement de la sécurité européenne se poserait dans le cadre de l'Alliance atlantique et dans nos rapports avec celle-ci. Il serait plus sage, selon moi, que le Parlement, tout au moins les commissions concernées, soient informées de l'évolution de la position de la France sur ce sujet.

Monsieur le ministre, telles sont toutes les raisons - je me suis efforcé de les évoquer honnêtement, y compris s'agissant de la baisse des crédits - pour lesquelles le groupe socialiste ne votera pas ce projet de budget.

Mais, avant de quitter la tribune, je tiens à manifester la solidarité des sénateurs socialistes avec les forces armées, au moment où il leur est tant demandé et où elles connaissent tant de difficultés.

Monsieur le ministre, je m'associe aux propos que vous avez tenus tout à l'heure s'agissant des pilotes français détenus en Bosnie. Vos efforts, comme ceux qui seront accomplis par tous, doivent être soutenus par l'ensemble des parlementaires.

Nos forces armées sont actuellement engagées sur de nombreux théâtres d'opérations extérieures. A ce titre, elles connaissent des difficultés, affrontent des dangers et font preuve de courage et d'abnégation. Elles sont également beaucoup sollicitées pour le plan Vigipirate. Je souhaite que l'ensemble de la représentation nationale leur manifeste son soutien.

Au moment où les difficultés économiques que connaît notre pays leur imposent encore des sacrifices, je voudrais, même si la manière dont sont répartis les crédits ne nous convient pas, m'associer à un témoignage de solidarité à leur égard. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Husson.

**M. Roger Husson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la défense pour 1996 reflète parfaitement les décisions qui étaient annoncées et qui visaient à tailler dans les dépenses militaires.

Certes, nous n'avons pas été pris par surprise. Néanmoins, il est permis de s'interroger sur l'opportunité et la validité de certaines orientations.

En effet, depuis la discussion de la dernière loi de programmation, le Parlement n'a eu aucunement l'occasion de s'exprimer au fond sur notre politique de défense, ainsi que sur ses implications financières. Pourtant, ont été prises des décisions graves de conséquences sur l'état de nos forces armées pour les prochaines années.

En préambule, monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de saluer à travers vous la décision courageuse du Président de la République de reprendre l'ultime campagne d'essais nucléaires. Je me réjouis de cet acte d'indépendance nationale qui va permettre à notre pays de disposer d'un arsenal nucléaire viable et modernisable par la simulation en laboratoire.

Notre force de dissuasion a permis d'asseoir une paix durable. Il eût été irresponsable de gâcher cette chance pour les générations futures.

M. le Président de la République a également fait état de réflexions sur l'avenir de nos composantes nucléaires, en particulier sur le devenir du site du plateau d'Albion. Certaines études ont démontré l'obsolescence de ces installations ou, du moins, leur vulnérabilité, alors que d'autres ont insisté sur l'utilité d'un tel site, à condition de moderniser son armement.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous éclairiez sur l'avance de ces études et que vous nous indiquiez si une ligne de conduite peut être dégagée.

Pour en revenir au projet de budget pour 1996, je crois qu'il convient, en réalité, de définir ce que nous voulons réellement. Vous avez dit, monsieur le ministre, que l'organisation de notre défense devait s'appuyer non pas sur des considérations d'aménagement du territoire, mais sur des critères de cohérence de nos armées et de leurs installations.

Force est de constater que vous avez raison, même si l'élu local que je suis, qui plus est maire d'une commune située en zone rurale, comprend que l'on peut légitimement s'inquiéter à l'annonce du départ de plusieurs familles.

Je demande donc, tout en sachant que vous y êtes attaché, monsieur le ministre, que l'Etat gère convenablement le défaut de telle ou telle unité, en prenant garde de ne pas déstabiliser des secteurs parfois très fragiles, économiquement et socialement.

Puisque nous sommes dans la rationalité, restons-y ! Il convient, à mon avis, d'adapter les moyens à nos besoins de défense, et non l'inverse. En effet, n'oublions jamais que nos armées sont au service d'une politique et que cette dernière est le reflet de la place que la France veut occuper sur la scène mondiale. Pour résumer, il faut se donner les moyens de ses ambitions.

C'est pourquoi les éternels étalements de programmes ne vont pas sans poser d'importantes questions, tant parmi les militaires que dans les industries de défense.

Sur le plan financier, je rappellerai, même si les chiffres ont déjà été donnés par MM. les rapporteurs, que, sur un total de 195,5 milliards de francs, hors pension, 100,6 milliards iront aux dépenses de fonctionnement du titre III et 94,9 milliards aux équipements du titre V.

Si les crédits du titre III progressent de 1,3 p. 100 par rapport à 1995, en revanche, les moyens affectés au titre V diminuent de 6,3 p. 100 par rapport au budget de 1995. Certes, si l'on tient compte du collectif budgétaire, ces mêmes crédits sont en baisse de 2,8 p. 100. Néanmoins - c'est ce qui me frappe le plus - ces crédits du titre V accusent un recul de 10,1 p. 100 par rapport au montant de la deuxième annuité de la loi de programmation militaire 1995-2000.

Sur ce point précis, le parlementaire que je suis éprouve une sensation de malaise face au non-respect des dispositions de la loi de programmation. Certes, ce n'est pas la première loi de programmation militaire qui n'est pas respectée ; mais cette situation appelle quelques commentaires.

En effet, il convient d'admettre que les gouvernements successifs ne se sont pas sentis liés par les votes du Parlement et qu'en conséquence les lois n'ont pas été respectées. Aussi, je crois qu'il nous faut clarifier nos méthodes et sortir enfin de cette logique douteuse dans laquelle le Parlement ne sert à rien et la loi n'a pas force exécutoire.

Sur le fond, qu'y a-t-il de réellement changé depuis le 23 juin 1994 ? En effet, le Livre blanc sur la défense, sur lequel s'appuyait la loi de programmation, avait tiré tous les enseignements du nouvel environnement stratégique consécutif à la chute de l'URSS. Bien sûr, ce document contenait également des zones d'ombre, qui doivent être aujourd'hui éclaircies ; je crois que telle est l'ambition du Gouvernement et du Président de la République.

Si je vous ai bien compris, monsieur le ministre, et selon les documents qui nous ont été remis, il s'agit d'un budget de transition destiné à ne pas anticiper les décisions que le conseil de défense prendra d'ici au printemps prochain. De plus, une nouvelle loi de programmation devra nous être soumise afin de traduire les options qui seront arrêtées.

Dans ces conditions, je peux comprendre la prudence de ce projet de budget, qui permet de sauvegarder l'essentiel des grands programmes, sans anticiper sur les besoins en équipement qui découleront des futures orientations. De même, je suis heureux de vous avoir entendu dire qu'aucune mesure n'est irréversible.

Monsieur le ministre, les engagements de la France dans des opérations extérieures nécessitent un personnel toujours plus professionnel et des matériels toujours plus performants. La guerre du Golfe nous en avait donné une première illustration, mais notre présence dans l'ex-Yougoslavie en apporte une démonstration supplémentaire.

En effet, les armements les plus sophistiqués circulent désormais dans le monde entier et peuvent naturellement tomber dans des mains mal intentionnées. Sans parler des armes nucléaires, qui justifieraient un autre débat, nos forces doivent être à même de répondre à ces nouveaux défis à tout moment, et c'est à vous de leur en fournir les moyens, monsieur le ministre.

Pour ces moyens, l'exécution des grands programmes en cours de réalisation constitue une priorité ; il en est ainsi du char Leclerc, du Rafale, du porte-avions nucléaire ou des systèmes de renseignement. La liste n'est pas exhaustive ; mais prenons garde à un étalement trop prononcé de chacun de ces programmes, qui pourrait mettre en cause l'efficacité de notre défense.

A ce point de mon intervention, deux questions précises me viennent à l'esprit.

La première concerne les groupes aéronavals et porte sur l'éventuelle mise en construction d'un second porte-avions nucléaire. Comme cela a déjà été dit dans cette

enceinte, la vétusté gagne nos actuels porte-avions, et il est fort peu probable que le *Foch* puisse naviguer longtemps après l'admission au service actif du *Charles-de-Gaulle*. Or, comme chacun le sait, une force aéronavale ne disposant que d'un seul porte-avions n'est pas crédible.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous éclairer sur vos projets en la matière ou sur les travaux préparatoires au conseil de défense, qui, je l'espère, statuera sur cette question essentielle ?

Ma seconde interrogation est liée aux étalements de programmes et à la situation de notre industrie de défense : comment allez-vous articuler cela lorsque des retards n'ont pas de raisons techniques ? De même, pouvez-vous nous préciser la situation des principales entreprises travaillant pour la défense, ainsi que votre position face aux plans sociaux qui ont déjà été annoncés ?

Il est vital, monsieur le ministre, que notre industrie de défense reste puissante et exportatrice. Aussi, quelles aides pensez-vous pouvoir lui apporter ? Ces questions sont essentielles pour les personnels concernés qu'il faut éviter de tromper, à l'instar de syndicats qui réclament la diminution drastique des crédits militaires et qui appellent à descendre dans la rue dès qu'un licenciement se profile dans une entreprise œuvrant pour la défense.

Pour conclure, je tiens à aborder la question de notre présence en ex-Yougoslavie, ainsi que cela a déjà été fait. Étant maire de la ville de Dieuze, qui abrite le 13<sup>e</sup> RDP, je veux ici saluer le travail fantastique réalisé par nos soldats sous le casque bleu de le FORPRONU. La France a payé un lourd tribut à cette opération...

**M. Charles Pasqua.** Hélas !

**M. Roger Husson.** ... mais j'ose espérer que la mort de nos jeunes aura permis la conclusion d'un accord de paix durable, même si l'amertume des Européens est légitime.

Pourtant, deux de nos pilotes appartenant à la base de Nancy sont encore détenus par les Serbes. L' élu lorrain que je suis souhaitait être rassuré et savoir si leurs familles les reverraient bientôt. Je vous remercie d'être intervenu sur ce point dès le début de la séance, monsieur le ministre.

Restant dans sa logique, la France va maintenir sa présence en Bosnie sous l'égide de l'OTAN. Bien que vous vous soyez déjà exprimé quant à notre dispositif à venir, je voudrais vous interroger sur les forces engagées, sur leurs missions et sur le coût de cette nouvelle opération. De plus, comment va s'articuler le travail de toutes les forces alliées sur le terrain ?

Quoi qu'il en soit, je veux redire combien la France a tout lieu d'être fière de son action en Bosnie et de la détermination qui a été celle du Président de la République à engager tous les moyens nécessaires au rétablissement de la paix.

Monsieur le ministre, ce projet de budget pour 1996 ne m'apporte pas entière satisfaction. Néanmoins, confiant dans votre action et dans vos capacités à décider prochainement de ce que sera notre outil de défense au début du prochain millénaire, je vous apporterai mon soutien vigilant. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la suite de l'examen des dispositions du projet de loi des finances concernant le ministère de la défense, la parole est à M. Plasait.

**M. Bernard Plasait.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « assurément, c'est un art difficile de présenter un bon budget ». C'est par ces termes que notre éminent collègue, M. du Luart, commençait son intervention sur le projet de loi de finances pour 1996.

Il s'empressait d'ajouter : « C'est un art difficile, assurément, qui expose davantage à la critique qu'il ne prête au compliment. » Je rejoins ces propos. S'il est un ministre qui a fait l'objet ces derniers temps des pires critiques quant aux orientations du budget de son département ministériel, c'est bien vous, monsieur le ministre !

Que n'a-t-on pas lu ou entendu, en effet, sur le budget de la défense pour 1996 ! Certains ont parlé de « désarmement budgétaire ». D'autres y ont vu un budget dangereux pour l'avenir de nos armées.

Toute critique excessive se discrédite elle-même. Il faut, en toute occasion, raison garder.

Oui, le projet de budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre, est bel et bien en diminution par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. Mais l'honnêteté commande de reconnaître qu'il s'inscrit dans un contexte particulier, celui de l'attente de la présentation au Parlement, dès le printemps prochain, de la future loi de programmation militaire qui traduira les décisions et les choix du conseil de défense.

Dans ces conditions, je ne peux que souscrire à l'analyse des rapporteurs pour avis, qui ont tous qualifié ce budget de budget d'attente ou de budget de transition.

Mais transition ne signifie pas abandon.

Budget de rigueur certes, votre budget est avant tout un budget rigoureux qui ménage l'avenir.

Je constate que les armées apportent, cette année, une contribution significative à la maîtrise des dépenses publiques. Il est évident que cette contribution ne peut que se traduire par une diminution du budget de la défense.

Bien sûr, comme beaucoup de mes collègues, j'aurais préféré voir des crédits s'affichant en forte progression. Mais nous ne pouvons pas vouloir une chose et son contraire.

Le projet de loi de finances pour 1996 traduit clairement la volonté du Gouvernement de réduire les déficits publics.

Dès lors, il faut évidemment procéder à des choix budgétaires difficiles. Vous avez, monsieur le ministre, le courage de nous présenter des dispositions qui vont dans ce sens. A la philosophie du « dépenser toujours plus », vous préférez le « dépenser mieux ».

Il faut moderniser notre outil de défense, dites-vous, tout en en diminuant le coût. Je ne peux que vous suivre sur ce chemin-là. Ainsi, vous retardez certains programmes, vous différez certaines décisions - la professionnalisation de l'armée, par exemple - mais rien de tout cela n'est irréversible. Les choix opérés dans ce budget n'hypothèquent en rien l'avenir des armées françaises.

Comme l'ont excellemment rappelé MM. les rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, nous attendons patiemment la prochaine loi de programmation militaire. Je ne passerai donc pas ici en revue les différents équipements qui, d'ores et déjà, posent question.

Cependant, j'ai, pour ma part, monsieur le ministre, trois interrogations immédiates à formuler.

La première porte sur le niveau des effectifs de réserve.

Si j'ai bien compris, le plan « Réserve 2000 » a fixé comme objectif pour la marine une diminution drastique des effectifs de réservistes visant à atteindre un total de 120 000 dès 1997. Je souhaiterais savoir quelles sont les perspectives pour l'armée de terre et l'armée de l'air et quels rôles vous entendez leur faire jouer dans les années à venir.

Je pose cette question parce que je crois très profondément au rôle toujours très important que doit jouer la réserve, à la fois pour l'efficacité militaire et pour l'indispensable cohésion entre la nation et son armée.

Ma deuxième interrogation a trait aux conditions matérielles des appelés du contingent. En effet, je partage à leur égard les réflexions de M. Vinçon, rapporteur pour avis. Je souhaiterais savoir plus particulièrement quelle est la distance moyenne qui sépare le lieu d'affectation d'un appelé de son domicile et si, le cas échéant, il ne vous paraîtrait pas souhaitable de tout faire pour réduire encore cette distance, sachant que, derrière les appelés, il y a des familles en proie trop souvent à des difficultés financières et morales des plus aiguës.

Enfin, j'attire votre attention sur le programme relatif à l'avion de transport du futur, l'ATF, qui remplacera le Transall, en fin de carrière. La construction de cet appareil par Aérospatiale permettra de sauvegarder un grand nombre d'emplois, en particulier dans le bassin de l'est de la Somme, mais pose la question, essentielle aujourd'hui, de la coopération industrielle européenne.

C'est pourquoi je souhaiterais, à partir de cet exemple précis, savoir où en sont les négociations avec nos partenaires de l'Union européenne en matière de coopération industrielle à des fins militaires. Quelles initiatives entendez-vous prendre, monsieur le ministre, pour relancer ce programme particulier d'ATF, que notre collègue M. Falco juge plus que nécessaire si nous voulons que la France dispose d'une capacité de projection de ses forces lors d'interventions extérieures liées à la gestion de crises régionales ?

Cela me conduit à rappeler que si la contrainte budgétaire s'impose à la défense depuis l'an dernier, la France est intervenue sur de multiples théâtres d'opérations. Au cours des vingt dernières années, l'armée de terre a pris part à plus de cent interventions hors de métropole, dont treize sous mandat de l'ONU. Actuellement, elle est engagée dans seize opérations, dont neuf sous l'égide des Nations unies, ce qui représente quelque 10 000 hommes par an. A cet égard, je voudrais, après d'autres, rendre un hommage particulier aux cinquante-cinq soldats français tués et à leurs cinq cent cinquante-huit camarades blessés en ex-Yougoslavie.

Monsieur le ministre, j'ai été très sensible à votre émotion lorsque vous avez évoqué le rôle de la France au service de la paix dans le monde, rôle assuré grâce à la dignité, à l'abnégation et, trop souvent, hélas ! au sacrifice de nos soldats, de ces jeunes Français dont nous sommes fiers.

Malgré les restrictions budgétaires, les armées françaises n'ont cessé de servir les causes les plus nobles. Le budget pour 1996 permettra de poursuivre ces missions, dans l'attente d'une nouvelle mise en adéquation de nos ambitions et de nos moyens.

Comme Victor Hugo souhaitait pour les dirigeants politiques de qualité, vous saurez, monsieur le ministre, « au juste quelle quantité d'avenir il faut mettre dans le présent ».

C'est pourquoi je voterai sans réserve ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et ainsi que sur celles de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Madrelle.

**M. Philippe Madrelle.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sans vouloir céder au pessimisme ambiant, vous me permettez de souligner qu'il est tout de même relativement rare qu'un projet de budget réussisse avec autant de force à faire l'unanimité contre lui, même si les actes ne suivent pas toujours les paroles.

Mes chers collègues, avec quel accord nous entendons-nous pour déplorer le décalage existant entre la loi de programmation militaire de l'année dernière et les crédits d'équipement annoncés !

Si notre groupe ne peut qu'être favorable à une baisse programmée des dépenses militaires, il ne peut se résigner à l'abandon de pans entiers de notre industrie de défense ! L'absence d'une doctrine définie fait peser de graves menaces sur l'avenir de notre industrie aéronautique.

Monsieur le ministre, vous l'avez précisé à l'Assemblée nationale : vous refusez le rôle du Meccano industriel. Nous l'admettons. Mais ne croyez-vous pas que le contexte politique et économique actuel impose la définition de relations précises entre l'Etat et les industriels ? Rappelons-nous que la défense fait partie des domaines régaliens de l'Etat ; c'est le domaine réservé par excellence.

Nous avons bien conscience que des contraintes financières énormes pèsent sur ce budget mais, dans l'intérêt fondamental de notre pays, l'industrie aéronautique, par exemple, est en droit d'attendre des directives de l'Etat, afin que soient préservées les capacités technologiques de nos entreprises.

N'oublions pas que notre industrie de défense est la deuxième du monde occidental, après les Etats-Unis.

Le livre blanc de la défense met l'accent sur la nécessité d'une restructuration de nos industries de défense et la diminution des crédits d'investissement se traduit par des retards sur plusieurs programmes d'armement, ce qui n'est pas sans conséquences graves sur l'emploi. Nous sommes bien obligés de constater que les mesures sociales et industrielles d'accompagnement font gravement défaut. J'ai toujours plaidé auprès des pouvoirs publics l'impérieuse nécessité d'une diversification civile.

Cet important complexe que constitue notre industrie aéronautique et spatiale militaire, clef de voûte d'un tissu de PME et de laboratoires de recherche prestigieux, reste excessivement dépendant de la commande publique, donc du projet de budget dont nous discutons.

Dans un tel contexte, vous comprendrez, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'inquiétude toute particulière que m'inspire ce projet de budget.

Ainsi, les hypothèques sans précédent qui semblent peser sur l'avenir des programmes Rafale et M 5 concernent aujourd'hui et sans délai près de deux mille emplois sur les quelque quinze mille que compte désormais notre industrie aéronautique et spatiale en Gironde.

Par ailleurs, la restriction de 6,2 p. 100 des crédits impartis à la force de dissuasion, en particulier la diminution de 9,4 p. 100 des crédits affectés à la division des applications militaires du CEA, implantée sur le site du Barp, est très préoccupante.

Enfin, la restructuration en germe des ateliers industriels de l'aéronautique, dont celui de Bordeaux-Mérignac, qui occupe plus de mille salariés, est de nature à attiser nos craintes les plus vives.

Certes, à défaut d'une véritable politique industrielle de diversification, inscrite dans la durée, nous disposons d'une mission de reconversion industrielle et d'une promesse d'implantation du projet PALEN, le programme d'adaptation à la limitation des essais nucléaires sur ce même site du Barp.

Mais l'on ne peut plus, monsieur le ministre, se nourrir des placebos sociaux que constituent les crédits de reconversion ou de promesses dont l'horizon se situe à près de vingt ans !

Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est le maintien sur nos sites non seulement d'un emploi hautement qualifié, mais également d'un tissu de sous-traitants d'élite, qui sont menacés par les incessants rapatriements de charges auxquels procèdent les grands donneurs d'ordre.

Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est le maintien d'une masse critique de savoir-faire et de compétence patiemment accumulée et acquise depuis les débuts de la grande aventure de la dissuasion nucléaire, il y a quarante ans !

Face à ce projet de budget, la Gironde et l'Aquitaine sont sous le choc et s'interrogent sur l'intérêt qu'il y avait à défier l'opinion publique du monde entier par des essais nucléaires discutables pour lancer aujourd'hui si loin le balancier dans l'autre sens, jusqu'à compromettre le maintien et l'entretien d'une compétence tout aussi stratégique que la bombe elle-même !

Nous voilà plongés dans une espèce de dépression absurde : après s'être fait plaisir à Mururoa, on pousse le balancier dans l'excès inverse au risque d'assurer de façon insatisfaisante et approximative la transition scientifique qui doit nous conduire à la mise en place du projet Palen, dans un horizon de plus en plus indéterminé.

Nous ne pouvons accepter, en Gironde spécialement, monsieur le ministre, qu'après avoir été à contresens de l'évolution du monde, les champions inconséquents de la bombe, nous nous retranchions aujourd'hui dans un excès de vertu anti-nucléaire dangereux pour la crédibilité à venir de notre dissuasion.

Monsieur le ministre, la Gironde et ses élus ne pourront accepter le démantèlement d'un complexe technologique aussi précieux pour leur tissu industriel et leurs laboratoires universitaires.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir veiller à ce que le programme M5 et le programme Rafale, en particulier, fassent l'objet des dotations nécessaires au maintien de l'emploi et de la compétence dans les établissements de Mérignac, du Barp, de Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan.

Je vous demande, en outre, de bien vouloir éclairer de précisions l'avenir que les pouvoirs publics entendent réserver aux ateliers industriels de l'aéronautique.

Trop de flou, trop d'incertitudes, trop d'improvisation, trop de menaces sur l'emploi relevant directement de votre compétence, ne peuvent que pousser les sénateurs socialistes à voter contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Rohan.

**M. Josselin de Rohan.** Monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez s'inscrit dans un contexte général de rigueur qui est caractérisé par la dimi-

nution de la dépense publique. L'annulation passée ou à venir de crédits s'élevant à environ 11 milliards de francs inscrits au budget de 1995 en est la preuve.

Dans le projet de budget pour 1996, le titre V voit ses crédits réduits de 7,8 p. 100 par rapport à ceux qui figuraient dans la loi de finances initiale pour 1995.

Une progression de crédits inférieure au taux de l'inflation montre de toute évidence que le ministère de la défense est amené à apporter son tribut à la politique d'économies à laquelle nous sommes conviés.

C'est vrai, la défense ne peut pas échapper à la nécessité de réduire les déficits publics.

C'est vrai, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, la plupart des pays de l'Union européenne ou de l'Alliance atlantique ont réduit depuis un certain temps déjà leurs dépenses militaires et ont réorienté leur effort de défense. Nous ne pouvions pas échapper à cet exercice.

C'est pourquoi, d'ailleurs, grâce à une nouvelle loi de programmation, nous devons adapter notre défense à un nouvel environnement et aussi à une situation économique et financière probablement plus difficile que celle qui avait été envisagée il y a de cela seulement quelques mois.

Cette nouvelle loi de programmation, nous l'attendons avec une certaine inquiétude, mais nous avons la conviction, parce que nous vous connaissons, que vous vous attacherez à maintenir avec fermeté les orientations définies par le Président de la République lors de la dernière campagne présidentielle.

L'environnement international, lui aussi, a changé. La division du monde en deux blocs a cessé ; elle entraînait une course aux armements qui pesait énormément sur nos économies. Du fait de cette nouvelle situation, il est moins nécessaire de consacrer des sommes importantes au budget de la défense.

Pour autant, le monde est loin d'être stable, nous en avons plus d'un exemple, même en Europe. Le Proche-Orient et l'Afrique abritent également de très importants foyers d'instabilité.

Notre position comme membre du conseil de sécurité, nos responsabilités internationales, nous ont amenés à participer à la solution de certains conflits où nos armées se sont comportées avec honneur et courage.

Vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, en rendant un hommage légitime à nos forces en Bosnie, qui ont payé un lourd tribut pour défendre la paix. Nous pouvons être fiers d'elles. En tant qu'élu d'un département qui compte un des régiments qui a participé à la défense de la paix en Bosnie - il est actuellement cantonné à Vannes, mais va malheureusement bientôt être transféré - je voudrais rendre un vibrant hommage à la mémoire des soldats tombés courageusement au printemps dernier.

Par ailleurs, s'il faut certainement repenser le contexte dans lequel nos forces de dissuasion devront être employées, il est indispensable de les maintenir opérationnelles. Il est donc inacceptable de remettre en cause la reprise des essais nucléaires.

Non, mon cher collègue Madrelle, ce n'est pas pour le plaisir que nous avons repris ces essais à Mururoa, mais simplement parce qu'ils étaient indispensables, la crédibilité de notre force de dissuasion étant en jeu. D'ailleurs, s'ils sont plus coûteux aujourd'hui, c'est bien parce que, à la légère, et contrairement aux intérêts de la France, on avait renoncé naguère à poursuivre une série d'expériences ! (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

**M. Charles Pasqua.** Très bien !

**M. Josselin de Rohan.** Nous n'avons aucun complexe à cet égard.

Je trouve un peu étonnant que ceux qui ont fait procéder à plus de 69 essais nucléaires les dénoncent, une fois dans l'opposition, avec une force qui n'a d'égale que leur inconséquence !

De même, que penser de ceux qui réclament, à Cherbourg notamment, la mise en chantier de nouveaux sous-marins nucléaires, considérant que l'on n'en construit pas assez, qui dénoncent les reports de programmes, et qui défilent dans les rues en scandant : « Pas de crédits pour le nucléaire, des crédits pour l'école ! » Qui cherche-t-on à abuser ! De qui se moque-t-on ? *(Applaudissements sur les mêmes travées.)*

**M. Christian Bonnet.** Très bien !

**M. Josselin de Rohan.** La France ne doit pas baisser sa garde et doit conserver une dissuasion nucléaire crédible. Je le dis tout de suite, nous sommes fiers de l'action que mène le Gouvernement dans ce sens.

Enfin, comme l'a dit notre excellent collègue M. Vinçon, ce budget est un budget d'attente, puisque nous attendons les décisions du conseil de défense qui fixeront une nouvelle orientation à notre défense.

D'ores et déjà, vous avez entrepris, monsieur le ministre, ce que l'on appelle dans le langage consacré la « contraction du format de l'armée de terre ». Elle a conduit à des décisions douloureuses, en particulier dans le département que mon ami Christian Bonnet et moi-même avons l'honneur de représenter.

Vous savez les conséquences qu'entraîne pour la ville de Vannes la mutation d'un régiment installé dans cette ville. Ce régiment, qui générait un certain nombre d'activités induites, tant économiques que sociales, Vannes en était fière, elle y était très attachée.

Nous regrettons les conditions dans lesquelles ce transfert s'est produit. Nous avons pris acte de votre désir d'implanter de nouvelles unités pour remplacer celles qui s'en iront.

Puis-je vous dire combien nous souhaitons qu'à l'issue de la réorganisation de l'armée de terre des unités importantes et opérationnelles viennent remplacer le RICM ? Si l'on ne peut pas différer son départ, pourquoi, monsieur le ministre, ne pas délocaliser à Vannes l'un de vos services qui pourrait certainement offrir des emplois et serait fort bien accueilli dans une ville qui a toujours manifesté pour l'armée considération, respect et amitié ?

Par ailleurs, l'étalement des programmes dans la marine a entraîné pour la Direction des constructions navales de Lorient une perte d'heures importante.

Nous vous savons gré, monsieur le ministre, des efforts que vous-même et vos collaborateurs avez déployés pour apporter une compensation - je sais que vous n'aimez pas le terme, mais c'est quand même un fait - au déficit d'heures de travail qu'entraînera l'étalement de la construction des fré gates.

Il est indispensable, en effet, que l'établissement de Lorient, qui est particulièrement performant et qui réalise de véritables prouesses à l'exportation, puisse continuer à fonctionner. Nous ne voudrions pas que l'activité de la DCN, qui a acquis un très grand savoir-faire et dont les compétences sont nombreuses, puisse être affectée du fait de ces économies. Un très grand nombre d'emplois en dépendent, notamment dans le secteur de la sous-traitance ; il est capital que nous soyons rassurés sur l'avenir de cet établissement.

A cet égard, j'aimerais que vous nous apportiez quelques apaisements à propos de certaines déclarations qui ont été assez mal interprétées et aux termes desquelles la DCN de Lorient cesserait de se consacrer à la réparation navale. Son expertise est très grande dans ce domaine, et ce serait un mauvais coup porté à cet établissement si, véritablement, on y supprimait l'activité de réparation navale.

Enfin, puis-je émettre le souhait que vos décisions, qui sont certainement parfois difficiles et délicates à prendre, soient bien expliquées et fassent apparaître la logique de votre démarche ? En effet, celle-ci n'a pas toujours été comprise, parce que les décisions n'ont pas été suffisamment explicites.

La nouvelle loi de programmation devra indiquer des choix importants dans le domaine de la défense : le choix entre l'armée de métier, par exemple, et le maintien de la conscription, la reconversion de notre appareil industriel... Nous devons aussi réfléchir à nos nouvelles relations avec l'OTAN et à ce que doit être notre défense dans le contexte européen.

Notre excellent collègue M. Serge Vinçon a développé dans son rapport écrit et dans son intervention cet après-midi, des considérations très intéressantes sur le problème de l'armée de métier et du maintien de la conscription.

J'avoue, ne pas être un spécialiste de ces questions, et il y a une chose que je n'ai jamais vraiment comprise : comment la défense nationale peut-elle être la gérante administrative d'un service civil ? Il me semble que la vocation de la défense est d'assurer le service militaire. Si le service militaire n'est plus militaire mais devient civil, nous passons dans une autre conception des choses.

**M. Charles Pasqua.** C'est trop de logique !

**M. Josselin de Rohan.** Je dois dire que je ne suis pas très satisfait en tant que citoyen et en tant que parlementaire d'un service militaire qui est profondément inégalitaire, au cours duquel les appelés ont beaucoup trop souvent l'impression qu'ils perdent leur temps et en consacrent beaucoup trop peu à ce qui doit être la vocation d'un service militaire : la défense. Ils sont trop souvent relégués dans des tâches administratives ou subalterne, ce qui a trop souvent pour conséquence de les ancrer dans un antimilitarisme durable, ce qui est profondément regrettable.

Je ne crois pas que l'armée ait vocation à fournir des pompiers auxiliaires, des policiers auxiliaires, des gendarmes auxiliaires, et surtout des volontaires pour le commerce extérieur, pour rendre un certain nombre de services, certes fort agréables, mais qui n'ont vraiment rien à voir avec la défense nationale.

C'est pourquoi je crois que nous irons un jour, certainement même, vers la professionnalisation de l'armée. Je sais très bien toutes les objections économiques et financières que l'on peut y opposer, mais je ne vois aucune espèce de justification idéologique au maintien d'un système qui est dépassé. J'espère donc que, le plus tôt possible, nous arriverons à un système de défense qui s'alignera sur celui des pays occidentaux qui sont nos alliés.

**M. Philippe de Gaulle.** Très bien !

**M. Josselin de Rohan.** En ce qui concerne la reconversion et la restructuration, nous savons qu'elles auront lieu et qu'elles seront importantes.

Vous avez, monsieur le ministre, constitué des groupes de travail ; j'espère que le Parlement sera étroitement associé à ces restructurations, que nous en connaissons le coût, l'ampleur et les conséquences afin d'en prendre réel-

lement la mesure, car nous savons bien – ce n'est pas la peine de nous entretenir d'illusions – que nous ne pouvons pas conserver les mêmes structures qu'au moment de la guerre froide.

Si ces reconversions doivent avoir lieu, elles doivent être soigneusement préparées, en raison de leur incidence sur l'emploi.

Il est important que ce problème s'inscrive dans une logique d'aménagement du territoire et de reconversion industrielle, et que l'Etat se donne les moyens d'opérer une transition sans trouble.

Enfin, dernier point, nous devons réétudier notre défense dans nos relations au sein de l'Alliance atlantique et de la défense européenne.

Vous le savez, le mouvement auquel j'appartiens n'a jamais été favorable, depuis son retrait, au retour de la France au sein de l'organisation intégrée. Nous ne voulons pas être engagés contre notre gré dans des conflits auxquels nous ne serions pas partie. Mais nous sommes tout à fait d'accord pour réexaminer la question de la coopération avec nos alliés, compte tenu du nouvel environnement international. Le fait que nous participions à tel ou tel comité de planification ne me paraît pas porter atteinte au principe que je viens d'énoncer.

En revanche, lorsqu'on parle de défense européenne, il faut être clair et ne pas se faire d'illusions : oui, à une défense véritablement européenne ; non, à une défense qui serait une acceptation de la subordination à un commandement militaire américain dans les formes que nous avons connues autrefois et que nous n'avons pas acceptées.

Après tout, il faut que nos alliés et partenaires, s'ils veulent une défense européenne, démontrent, d'abord dans le domaine de la coopération en matière d'armement, qu'ils croient à une industrie d'armement européenne et ne cherchent pas à commander systématiquement leurs matériels ailleurs.

**M. Henri de Raincourt.** Très bien !

**M. Josselin de Rohan.** Ensuite, il nous paraît qu'il faut qu'ils aient une véritable conception européenne de la défense et qu'entre le grand large et l'Europe ils ne choisissent pas systématiquement le grand large, comme le font encore beaucoup trop d'entre eux automatiquement.

Enfin, monsieur le ministre, et pour conclure, je voudrais vous dire que nous sommes profondément attachés à la défense nationale, à la nécessité d'y consacrer des crédits importants, parce que nous savons que la défense nationale est le gage de l'indépendance nationale et de l'identité nationale.

Nous avons payé un très lourd tribut, le prix de notre indépendance, pour n'avoir pas eu l'esprit de défense lorsqu'il aurait fallu l'avoir avant la guerre. Nous ne voulons pas connaître à nouveau de telles heures.

Nous savons que le monde dans lequel nous vivons est un monde difficile, un monde dangereux, un monde qui exige que la France soit vigilante et n'abaisse pas sa garde.

C'est parce que nous avons la conviction que vous éprouvez, comme nous, cette nécessité et cette urgence, et que le Gouvernement accomplira les efforts nécessaires pour aller dans le sens qui est le nôtre, que nous voterons votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Biarnès.

**M. Pierre Biarnès.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà guère plus de deux mois, le 2 octobre dernier, notre doyen d'âge, M. Maurice

Schumann, dans son allocution d'ouverture de la présente session, exprimait quelques regrets à propos de l'abaissement du rôle du Parlement, notamment du Sénat, dans la pratique de la V<sup>e</sup> République. Mieux vaut tard que jamais !

Il disait en particulier : « Est-il logique que nous siégeons pendant neuf mois et que, sur ces neuf mois, vingt jours à peine soient consacrés à ce qui, du moins en principe, constitue la tâche essentielle du Parlement, c'est-à-dire l'examen et le vote du budget ? J'entends – précisait-il – d'un vrai budget, et non pas d'un budget comparable aux villages Potemkine de l'impératrice Catherine II, dont l'apparence dissimule des "annulations" ou des "gels" prémédités. »

Après avoir été conviés à nous prononcer ces jours-ci sur les budgets « Potemkine » des affaires étrangères et de la coopération, nous voici donc invités aujourd'hui à examiner et à voter le troisième budget qui concerne l'action de la France dans le monde, un autre budget « Potemkine », celui de la défense nationale, qui, pourtant, par les crédits qu'il mobilise, est l'un des plus importants, si ce n'est le plus important, de la nation.

A l'étude des crédits qui nous sont soumis, le sénateur socialiste des Français de l'étranger que je suis ne peut que vous dire, monsieur le ministre, et, à travers vous, au Gouvernement, qu'il a le désagréable sentiment que l'on se moque de lui, comme de tous ses collègues.

La majorité des députés et des sénateurs ont adopté, en 1994, une loi quinquennale de programmation militaire que MM. Chirac et Juppé avaient eux-mêmes approuvée sans réserves.

Mais voici qu'on nous dit aujourd'hui que, réflexion faite, cette loi n'était pas du tout adaptée aux nouvelles réalités stratégiques mondiales, qu'elle est donc nulle et de nul effet, et qu'elle sera remplacée dès le printemps prochain par une autre loi de programmation, que prépare actuellement un comité stratégique, composé cependant à peu près des mêmes experts qui avaient mis au point la précédente ! Dieu que l'histoire s'accélère quand on la regarde depuis la rue Saint-Dominique !

Déjà le budget de 1995, bâti en application de cette loi de programmation de l'année précédente, avait été défait au bout de six mois, ses crédits, d'un montant de 102,5 milliards de francs, ayant été réduits de 8 p. 100, soit de près de 8,5 milliards de francs, au début de l'été.

Quant à celui sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer aujourd'hui, quelques-uns des principaux responsables de nos armées nous ont fait savoir ces temps-ci, sans être en aucune façon démentis, qu'il n'avait en fait aucune signification, en particulier en ce qui concerne la partie essentielle, les armements.

Il n'y aura pas, nous dit-on, de second porte-avions nucléaire après le *Charles-de-Gaulle*, dont l'entrée en service va être de nouveau retardée d'une année. La programmation de la construction d'un des quatre sous-marins nucléaires lance-engins de type *Triomphant* serait d'ores et déjà annulée. L'armée de terre ne recevra vraisemblablement que 150 chars Leclerc, au lieu des 1 400 programmés au départ et, de ce fait, la fabrication de celui-ci risque fort d'être stoppée, entraînant la ruine définitive de GIAT-Industries. Enfin, l'armée de l'air serait sur le point de renoncer à se doter de l'avion Rafale dans un avenir prévisible et, si cela se confirme, la mise au point finale de celui-ci deviendra aléatoire. Etc.

Plus grave encore : des coopérations avec certains de nos partenaires de l'Union européenne, en particulier avec les Allemands, des coopérations essentielles cependant pour l'avenir d'une Europe de l'armement, seule à

même de nous faire échapper un jour à la domination impériale des Américains sur notre politique étrangère, sont très sérieusement menacées. Il s'agit notamment des avions et des hélicoptères lourds de transport, qui sont indispensables à la projection rapide de nos troupes, mais pour lesquels seuls des crédits d'étude tout juste symboliques sont prévus dans le budget qui est soumis à notre examen.

Or faut-il rappeler que l'an dernier, faute d'avions lourds de transport et après le refus des Américains de nous prêter leurs Hercules, les forces de l'opération Eme-raude ont dû être transportées au Rwanda par des Antonov empruntés aux Russes ? Faut-il rappeler également que cette année, faute d'hélicoptères de capacité suffisante, qu'ont, de nouveau, refusé de prêter les Américains, la force d'action rapide en Bosnie n'a pu sauver du martyr Srebrenica ? On peut tenir des propos analogues sur les satellites d'observation militaire, faute desquels nos armées continueront à se déployer en aveugle sur le terrain sauf informations fournies par des Américains qui sont prêts à nous manipuler, comme ce fut le cas pendant la guerre du Golfe.

Bref, à défaut de vues stratégiques à long terme et d'une ferme volonté de se tenir à celles qui sont retenues, notre défense nationale ressemble de plus en plus à un bateau ivre. Par ponctionnement au coup par coup de ses crédits, son budget est de plus en plus traité - beaucoup d'entre vous l'ont dit - comme un simple fonds d'ajustement de l'équilibre budgétaire.

Seule une chose paraît être désormais assurée : la fermeture de nouveaux sites militaires, des dizaines de milliers de licenciements, des pertes irréparables d'expertise. Mais on n'est plus du tout assuré, en revanche, qu'au début du siècle prochain la France et l'Europe redeviendront enfin maîtresses de leur destin.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, il n'est vraiment pas possible de voter le budget que vous nous présentez. Il s'agit, en fait, non pas d'un budget de défense nationale, mais, je le regrette, d'un budget de démission nationale, notre retour à l'OTAN le confirme. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

**M. Jean-Jacques Robert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais aborder deux sujets : la gendarmerie et le plan de revalorisation des réserves militaires.

La qualité de la gendarmerie, c'est d'être militaire ; son défaut, c'est de dépendre du ministère des armées.

C'est un défaut parce que ses interlocuteurs sont les communes et les maires, qui sont plus proches du ministère de l'intérieur que de vous et de vos services, monsieur le ministre. (*M. le ministre manifeste son étonnement.*)

J'ajoute que ceux qui bénéficient de ses services - les habitants - n'ont pas tellement l'occasion de vous faire part de leur satisfaction à l'égard de cette arme.

Les nécessités sont occultées, elles sont sous-estimées ; en effet, la gendarmerie manque d'effectifs.

J'ai eu l'occasion de parcourir de nombreuses communes et je puis vous confirmer qu'un très grand nombre d'élus partagent mon sentiment. Effectivement, le défaut que je vous signalais et qui a eu l'air de vous étonner, monsieur le ministre, est réel : ceux qui utilisent les services de la gendarmerie ont du mal à s'exprimer et à faire « remonter » leurs sentiments.

M. Alloncle l'a souligné dans son excellent rapport : il faut un renforcement significatif. M. Blin quant à lui, a dit : c'est une rigueur financière que nous comprenons.

Dans ces conditions, comment assurer la sécurité publique, préoccupation numéro un de nos concitoyens ? Le plan Vigipirate, qui est excellemment mené et dont les résultats sont appréciés, a fait chuter la délinquance et répond à la qualité mais non à la quantité qui est l'objet de mon propos.

Pour un poste, monsieur le ministre, trois gendarmes sont nécessaires. Dans une brigade territoriale de douze, par exemple, si un gendarme est de repos et autre malade, il reste deux équipes de trois gendarmes et une de quatre, un sera au téléphone et si, d'aventure, quelqu'un est détenu, un deuxième ne sera pas opérationnel, si bien que la patrouille se composera de deux, au mieux de trois gendarmes.

La gendarmerie ne peut plus répondre aux besoins car les efforts qu'on lui demande sont considérables. La direction de la gendarmerie doit convenir qu'il faut augmenter les effectifs.

Le gendarme, pour être efficace, habite avec sa famille, sur le terrain, en milieu rural ou en milieu urbain. Il doit être comme le poisson dans l'eau ; il doit avoir le temps de discuter, de se renseigner. Mais il doit supporter le poids des accidents de la route, pour lesquels il intervient aussi. Malgré lui, il ne peut donc plus être le gendarme détendu, renseigné et efficace qu'il était, il devient un robot de la sécurité.

Concernant les effectifs, nous pouvons emprunter une autre voie, qui ne vous coûterait rien, car vous disposez, toutes armes confondues, de 500 000 militaires, qui sont payés et figurent dans votre budget. Il suffirait donc d'une volonté. Je voudrais vous convaincre que la réduction des missions générée par la modernisation des armes vous permettrait de transférer vers la gendarmerie des militaires qui servent dans d'autres cadres.

Par ailleurs, nos concitoyens se demandent pourquoi on envoie servir 7 000 hommes en Yougoslavie, pour assurer la sécurité dans un pays étranger, d'autant que cela coûte, d'après le rapporteur M. Trucy, 2,4 milliards de francs - soit presque le budget de l'arme à laquelle je m'intéresse - dont nous sommes assurés de ne pas être remboursés par l'ONU, étant donné les difficultés financières de cet organisme depuis des années.

Comment pensez-vous que la représentation nationale puisse expliquer à notre concitoyen avide de sécurité, dans le plus petit village, que nous ne pouvons pas ou que nous ne voulons pas accroître les effectifs de l'arme qu'il aime et dont il a besoin, la gendarmerie ?

Aussi, je vous demande instamment d'examiner la possibilité - 1 p. 100 pourrait être affecté à titre d'expérience - de transférer dans la gendarmerie des militaires servant dans d'autres disciplines afin d'assurer avec efficacité la sécurité publique de nos concitoyens. Nous sommes dans une situation exceptionnelle, vous en convenez. Je vous propose des mesures simples, faciles à prendre, originales, en somme de bon sens. (*Sourires.*)

Mon collègue M. Haenel s'est intéressé - il a fait part de ses conclusions dans un rapport que vous connaissez, daté d'avril 1994 - à la revalorisation des réserves militaires. Depuis la publication de ce rapport, la plupart des expérimentations qui ont eu lieu ont montré la pertinence de l'utilisation des réservistes au sein de nos forces armées, dans l'intérêt de la nation.

Nul n'ignore maintenant l'argument de flexibilité et de capacité de réponse aux circonstances que procure la réserve. Elle devient un véritable instrument de résolution

des impasses à moindre coût. Du reste, nous nous retrouvons en compagnie d'autres pays européens dans cette approche.

Or, pour l'année 1996, le projet de loi prévoit 5 millions de francs supplémentaires pour les réserves, ce qui, ajoutés aux 234 millions, représentent 0,00237 p. 100 du total du titre III !

Or, si les réserves avaient reçu les 100 millions de francs qui étaient prévus au départ, on obtiendrait un pourcentage qui permettrait en l'an 2000 de multiplier par trois, ce qui était prévu.

La pensée unique et l'exercice purement comptable que beaucoup voudraient voir régner en la matière ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins réels de la défense puisqu'ils englobent tout naturellement la défense économique, celle que nos entreprises s'accordent à reconnaître comme une priorité d'une réelle politique de l'emploi et, bien sûr, de formation de leurs personnels.

La rigueur budgétaire ne saurait servir de prétexte pour en différer la réussite, alors que le succès attendu par tous est non seulement nécessaire mais à portée de la main grâce à ce qui a déjà été fait sur le terrain.

Voilà un vrai dessein que beaucoup d'hommes et de femmes porteurs de l'esprit de défense, bien sûr, mais aussi conscients de leur rôle de partenaire vis-à-vis de leurs camarades d'active tiennent à promouvoir. C'est dire, monsieur le ministre, qu'en réalité les réserves ne coûtent pas cher et pourraient rapporter gros !\* (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, pourquoi ne pas vous le dire ? J'ai été frappé par le sérieux, par la pertinence, mais surtout par la cordialité de vos propos, et je voudrais vous remercier de votre participation à la discussion de ce projet de budget pour 1996 que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

Je vous remercie, monsieur le président de la commission, de vos analyses et de l'intention de vote que vous avez exprimée.

Je voudrais aussi remercier les rapporteurs, ainsi que tous les orateurs qui ont fait connaître leur point de vue, et qui, pour ceux qui appartiennent à la majorité, ont fait savoir qu'ils apporteraient leur soutien à ce projet de budget.

Je vais maintenant tenter, mesdames, messieurs les sénateurs, de répondre à la richesse de vos interrogations.

J'aborderai dans un premier temps les questions budgétaires, puis celles qui concernent le personnel et la gendarmerie, avant d'évoquer les sujets relatifs à l'industrie et aux programmes d'armement. J'aborderai enfin les questions touchant aux mesures d'accompagnement des restructurations, ainsi que les perspectives actuelles de la défense européenne.

En ce qui concerne les questions budgétaires, je voudrais remercier M. de Rohan d'avoir souligné que, si je vous ai présenté un projet de budget pour 1996 en baisse par rapport au budget de 1995 et si je n'ai pu respecter l'annuité prévue par la loi de programmation militaire, cela est dû à un certain nombre de raisons, que je voudrais vous rappeler.

La première raison tient au fait que, de 1993 à 1995, nous étions en période de cohabitation et qu'il n'a pas été possible, dans la loi de programmation qui a été votée par le Parlement, de répondre à toutes les questions posées par le livre blanc. Je ne donnerai qu'une illustration à mes propos : le problème de la dissuasion nucléaire.

La deuxième raison réside dans l'augmentation de la contrainte budgétaire du fait de la dégradation de la conjoncture économique et de la baisse de nos recettes fiscales.

La troisième raison – et je me permettrai d'y insister tout au long de la soirée – c'est que l'on peut certainement dépenser mieux sans dépenser plus et même dépenser moins tout en dépensant mieux. C'est en fait tout l'objectif que je tenterai d'atteindre avec vous et dont je vais essayer de vous montrer le bien-fondé.

Tout d'abord, avant même d'aborder les questions relatives au projet de budget pour 1996, je voudrais évoquer la nouvelle loi de programmation militaire dont j'ai annoncé le dépôt prochain.

Je commencerai par exposer les raisons pour lesquelles je souhaite l'élaboration d'une loi de programmation militaire.

M. de Villepin a rappelé qu'elle était absolument indispensable pour donner une meilleure visibilité à nos armées et à notre industrie et assurer une meilleure information des citoyens.

Il a raison, quatre fois raison ! C'est dans l'intérêt des armées que nous présenterons un projet de loi de programmation militaire. Il faut, en effet, que l'armée connaisse l'évolution de ses effectifs et qu'elle sache comment seront renouvelés ses équipements.

Le vote d'une loi de programmation ira également dans l'intérêt de notre industrie de défense.

J'ai dit, et je le répète à cette tribune, que le budget de la défense nationale n'est pas prioritairement fait pour permettre à l'industrie de défense de se développer. Autant je suis favorable à ce que notre industrie de défense soit forte pour garantir l'indépendance nationale, autant je pense que le budget de l'Etat doit être défini d'une manière autonome. Néanmoins, il est absolument indispensable que l'industrie de défense connaisse nos projets à moyen terme, pour prévoir ses investissements ou ses restructurations.

Cette nouvelle loi de programmation va également dans le sens de l'intérêt des pouvoirs publics car il sera nécessaire d'avoir une approche globale pluriannuelle. Nous nous en rendons compte tous les jours. Si, ce soir, nous avons en tête un certain nombre d'interrogations, c'est peut-être parce que, trop longtemps, nous avons voulu travestir la réalité, pour ensuite nous heurter à des difficultés.

Aujourd'hui, je pense que le monde est tel qu'il rend obligatoire une nouvelle loi de programmation militaire qui soit empreinte d'honnêteté et de clarté.

Enfin, il y va de l'intérêt de tous nos concitoyens car, à l'occasion de cette nouvelle loi de programmation militaire, nous débattons des moyens dont notre pays doit se doter pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur sa sécurité.

Cette année, la mise en place du plan Vigipirate nous a amenés à nous interroger sur l'évolution des menaces dans le monde moderne.

Est-ce que les menaces sont à nos frontières ou sur notre territoire ? Est-ce que les menaces sont des menaces de terrorisme, d'intégrisme ou d'extrémisme ? Est-ce que les menaces sont des menaces de mafia, de trafics ? Sont-elles idéologiques, comme on en a connu avant 1989 ?

Ces questions, il faudra que les citoyens se les posent, il faudra que les hommes politiques y répondent, il faudra que la nouvelle loi de programmation en tienne compte.

C'est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs les sénateurs, il est absolument nécessaire de nous doter d'une nouvelle loi de programmation. Je suis actuellement persuadé que le calendrier retenu par le Gouvernement pour la mise au point de cette nouvelle loi est le plus adapté, même s'il exige de notre part des efforts considérables.

Fallait-il aller plus vite, comme l'a suggéré M. Baylet ? Si nous étions allés plus vite, M. Baylet nous aurait dit aujourd'hui : vous êtes allés trop vite ; vous n'avez consulté ni l'Assemblée nationale ni le Sénat.

M. Delanoë nous reproche, ce soir, de présenter un budget caractérisé par une absence de choix.

Mais si nous avons fait des choix définitifs, il nous aurait expliqué que nous avons préjugé les décisions qu'adopteront l'Assemblée nationale et le Sénat durant les mois à venir.

Alors, fallait-il aller plus vite ? Nous savons bien qu'il n'aurait pas été raisonnable de prendre des décisions si lourdes de conséquences dans la précipitation, sans disposer d'une évaluation globale de l'évolution de notre appareil de défense.

Était-il possible d'attendre encore ? C'est la question que nous a posée M. Blin, qui a souligné « l'ampleur de la tâche » et « la minceur des délais ». Pourtant, il nous faudra, avant la fin de l'année prochaine, disposer de cette nouvelle loi.

Au demeurant, son élaboration sera moins longue que celle de la précédente. Il n'est en effet pas question de rédiger un nouveau livre blanc, puisque celui qui a été mis au point sous la responsabilité de mon prédécesseur constitue encore pour nous un document de référence, même si certaines des questions qu'il a posées sont encore sans réponse.

Si nous ne voulons pas que le budget de la défense devienne la variable d'ajustement du budget de l'Etat, il nous faut disposer au plus vite d'une nouvelle programmation, établie sur des bases solides.

Vous ne manquerez pas de m'interroger sur les grandes lignes de la loi de programmation. Vous comprendrez qu'au stade où en sont les travaux je me contente de vous faire part de mes réflexions personnelles.

Il est souhaitable que la prochaine loi de programmation concerne non seulement le titre V, mais aussi le titre III relatif aux effectifs. En effet, je ne vois pas comment une telle loi ne pourrait viser que les crédits d'équipement alors qu'équipements et effectifs sont indissociablement liés.

Par ailleurs, il est indispensable de programmer la totalité de l'effort d'équipement des armées. Je refuse de ne programmer que des grands programmes d'équipement, comme certains l'ont suggéré.

Le titre V du budget de la défense constitue en effet un tout que l'on ne peut dissocier sans courir le risque de voir ce qui n'aurait pas été programmé diminuer mois après mois, année après année. A quoi bon disposer de

chairs Leclerc si l'on ne commande pas en même temps les munitions et si l'on ne peut ni les transporter ni les entretenir ?

Faut-il réserver un sort particulier aux crédits d'entretien programmé du matériel, comme le suggère M. André Boyer dans son rapport écrit ? Cette proposition mérite en tout cas d'être examinée avec attention.

Je souhaite, par ailleurs, que la prochaine loi de programmation ne retienne plus la notion de crédits disponibles. Je suis convaincu, je l'ai dit et je le répète, que nos présentations budgétaires ont été perverties par cette notion.

Bien que le principe du recours aux crédits de report et aux fonds de concours figure en toutes lettres dans la loi du 23 juin 1994, leur utilisation ne contribue à faciliter ni la gestion ni le contrôle des dotations allouées à mon ministère. Sur ce point, je suis donc en parfait accord avec MM. Faure, Blin et Vinçon. Je mettrai donc tout en œuvre pour que l'on n'ait plus recours aux crédits de report ni aux fonds de concours.

De même, je crois qu'il serait plus sain que les crédits destinés à financer des recherches duales soient à l'avenir clairement affectés au département ministériel qui en a l'utilisation, plutôt que de donner lieu à des parodies de négociation entre des administrations dont les vues ne sont pas nécessairement convergentes, c'est le moins que l'on puisse dire, et je parle d'expérience !

**M. François Lesoin.** Très bien !

**M. Charles Millon,** *ministre de la défense.* Enfin, puisque j'évoque des pistes de réforme, j'ajoute qu'il serait bon de redonner tout son sens à la notion d'autorisations de programme que la défense a un peu perdu de vue, parce que c'est l'instrument de l'engagement pluriannuel de l'Etat.

Je tiens à dire à M. de Villepin que je partage pleinement les préoccupations qu'il a exprimées à propos du respect de la programmation que nous allons prochainement élaborer.

Vous avez raison de souligner, monsieur de Villepin, que ce respect conditionne « la crédibilité de l'instrument » que constitue, pour nous, la programmation des dépenses militaires. Vous avez raison de dire qu'il est indispensable que l'application de la prochaine loi de programmation « redonne à cet exercice son sens et sa valeur ». Je le dis comme je le pense : il serait grave de voter une loi de programmation qui serait jetée le lendemain aux orties.

S'il est normal que les armées participent aux efforts exigés par la situation économique et sociale de notre pays, ce qui peut justifier un certain décalage par rapport à la programmation, leur contribution doit également tenir compte de la nature particulière des missions qui leur sont confiées.

De ce point de vue, le collectif qui sera prochainement examiné par votre assemblée revêt, à mes yeux, un caractère exemplaire. Je n'insisterai pas sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à lui donner une ampleur particulière, vous les connaissez mieux que moi.

Pour limiter les déficits publics à 5 p. 100 du produit intérieur brut, il a été décidé d'annuler plus de 20 milliards de francs sur l'ensemble des budgets civils et militaires.

La contribution de la défense à cet effort d'économies s'élèvera à 3,5 milliards de francs, qui seront prélevés sur son titre V. Le montant de cette seconde annulation est important, je ne prétendrai pas qu'elle sera absorbée sans difficultés par les armées.

Je tiens cependant à souligner que, comme je l'avais demandé au Président de la République et au Premier ministre, la contribution du ministère de la défense à ce nouvel effort d'économies sera, cette fois, du même ordre que son poids dans le budget de l'Etat.

Quant aux ouvertures de crédits, dont devrait bénéficier le titre III du ministère de la défense dans le cadre du collectif, elles atteindront 2,1 milliards de francs. Compte tenu des 2,8 milliards de francs qui leur ont déjà été alloués au mois d'août dernier, les armées auront donc bénéficié, cette année, d'un abondement de 4,9 milliards de francs.

Ces ouvertures de crédits devraient permettre d'assurer la couverture des surcoûts liés au plan Vigipirate et aux opérations extérieures, de faire face à certaines dépenses de fonctionnement qui n'étaient jusqu'à présent pas budgétées, telles que les loyers de la gendarmerie ou l'augmentation du prix des carburants, et d'apurer, pour la première fois, la quasi-totalité du déficit dont souffre, depuis plusieurs années, le ministère de la défense en matière de rémunérations.

Cet assainissement de la situation financière du ministère, qui avait déjà été engagé par mon prédécesseur, fait entrer la défense dans un cercle que je qualifierai de vertueux.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais vous dire sur le projet de collectif que vous allez prochainement examiner.

J'en viens maintenant aux opérations extérieures, qui ont été évoquées notamment par M. Trucy, dont la compétence sur le sujet m'a beaucoup impressionné.

La dernière estimation du surcoût qui résulte de ces opérations pour les armées s'élève à 4,3 milliards de francs pour l'ensemble de l'année 1995, contre 6,1 milliards de francs en 1993 et 5,6 milliards de francs en 1994.

Après la loi de finances rectificative votée au mois de juillet, le prochain collectif devrait permettre de couvrir tous les besoins des armées en matière de rémunérations et de fonctionnement, à l'exception cependant de ceux qui concernent l'entretien programmé du matériel, encore imputé sur le titre III.

J'ajoute à l'intention de M. de Gaulle que les débats qui précéderont l'élaboration de la prochaine loi de programmation seront obligatoirement l'occasion d'une nouvelle réflexion sur la place de nos engagements extérieurs dans la politique que nous souhaitons conduire au-delà de nos frontières.

Mais permettez-moi, monsieur le sénateur, d'insister sur le fait que les opérations extérieures s'inscrivent souvent dans la vocation naturelle de la France.

Si notre pays est intervenu en Bosnie et au Rwanda, ce n'est ni par prestige ni par jeu. Il est intervenu pour faire respecter les droits de l'homme en Bosnie et la dignité de la personne humaine au Rwanda. La France ne serait plus la France si elle ne savait pas prendre ses responsabilités, coûteuses sans doute, à l'égard de l'histoire et du monde, dans des pays européens ou africains, comme elle l'a fait récemment.

Je souhaite évidemment qu'un débat soit engagé, mais je suis convaincu que, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, ces opérations extérieures feront essentiellement partie d'une politique de défense fidèle aux valeurs qui sont le fondement même de notre communauté nationale.

M. Husson m'a interrogé sur le coût de ces opérations et, en particulier, sur celui de notre participation à la mise en œuvre du plan de paix dans l'ex-Yougoslavie. Ce surcoût, qui est actuellement de 2,6 milliards de francs, devrait avoisiner les 4 milliards de francs.

M. Delanoë s'est félicité du recours au provisionnement. Je souhaite, en effet, qu'un minimum de crédits figurent à l'avenir au budget initial de la défense ou à celui des charges communes afin de dispenser nos forces d'avancer les sommes nécessaires au financement de leur engagement sur des théâtres extérieurs. Cela vaut naturellement pour les dépenses du titre III et celles du titre IV.

S'agissant toujours des questions budgétaires, j'évoquerai encore trois points.

S'agissant des crédits de fonctionnement des bases aériennes, je peux rassurer MM. de Villepin et Falco : cette question a été réglée par mes services.

S'agissant du « blanc » budgétaire, j'indique à M. Trucy qu'il sera remis à la représentation nationale au début du mois de janvier.

S'agissant de l'Institut des hautes études de la défense nationale, je tiens à confirmer à M. Vinçon l'intérêt que je porte tout naturellement à cet organisme, qui pourtant ne relève pas de mon budget.

J'en viens maintenant aux questions de personnel.

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés du sort des personnels de la défense, qu'ils soient militaires ou civils, et je les en remercie, car ils méritent l'intérêt que vous leur portez.

Les visites que j'ai effectuées dans les unités ou dans les établissements durant ces six derniers mois et le dialogue direct que j'ai pu avoir, comme nombre d'entre vous, avec ces personnels au sein des instances de concertation du ministère m'ont donné l'occasion de les découvrir, d'apprécier leurs qualités humaines et professionnelles et de mesurer la confiance que le Gouvernement et le Parlement peuvent avoir en eux.

Je souhaiterais maintenant répondre aux préoccupations que vous avez manifestées en évoquant d'abord la professionnalisation et le service national, ensuite les réserves et enfin les effectifs et le régime de protection sociale des militaires.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la participation significative de la France à la prévention ou à la résolution de crises de natures diverses a mis en évidence la nécessité, pour le chef de l'Etat et le Gouvernement, de pouvoir faire appel à des unités immédiatement disponibles en nombre suffisant.

Telle est la justification - nombre d'entre vous l'ont reconnu - d'une professionnalisation accrue des armées.

Comme l'a souligné M. Trucy, tout accroissement de la professionnalisation modifiera, de manière plus ou moins radicale, l'équilibre entre militaires d'active et appelés. La question du service militaire et du rôle des appelés dans les armées se trouve en conséquence posée.

Il est vrai que la décision serait facilitée par l'identification précise d'un format critique des armées en deçà duquel le service militaire ne serait plus viable - c'est ce que vous avez appelé, si j'ai bien compris vos propos, le « seuil de rupture » - et par une connaissance approfondie et incontestable des coûts comparés de la conscription et de l'armée de métier. Or, tous ceux qui se sont penchés sur ce dossier savent que ces éléments sont difficiles à apprécier, pour des raisons que je voudrais vous exposer en quelques mots.

La notion de seuil de rupture, c'est-à-dire de niveau à partir duquel le service militaire ne serait plus viable, est tirée de l'expérience de la pratique du service national et de ce que doit être le rôle confié aux appelés pour que l'obligation qui leur est imposée soit acceptable et conserve son sens et son intérêt, tant pour l'individu que pour la collectivité.

Ce seuil est appréhendé de manière totalement différente selon les armées, parce qu'elles emploient un nombre d'appelés fort variable, dans des conditions elles-mêmes diverses. A ce stade des travaux du comité stratégique, il apparaît que la marine est sans doute, aujourd'hui, proche du seuil de rupture, alors que l'armée de terre pourrait voir ses effectifs d'appelés diminuer sensiblement tout en continuant à proposer à ceux-ci des fonctions dignes d'intérêt.

En ce qui concerne la comparaison des coûts respectifs de la conscription et de l'armée de métier, il convient avant tout de définir de quoi on parle.

S'agit-il du coût économique ? On mesure rapidement les limites de cette approche, qui conduit à comparer des objets qui ne sont pas de même nature. En effet, la défense n'est pas un service marchand et on voit mal comment mesurer la part de production de ce service qu'il faudrait imputer à chaque appelé.

S'agit-il alors du coût budgétaire ? Dans ce cas, je suis effectivement en mesure de vous indiquer quelles sont les rémunérations moyennes des différentes catégories de personnels : il est bien évident qu'un engagé coûte plus cher qu'un appelé.

On peut également mettre en évidence les « coûts indirects » à partir d'une répartition des frais d'alimentation, de transport, d'habillement, d'infrastructure et de formation. Pour autant, la difficulté d'une comparaison entre armée professionnelle et armée de conscription demeure entière, parce que les modes de fonctionnement et les structures des deux modèles sont totalement et fondamentalement différents.

Toutes les analyses des structures de coûts des armées étrangères mettent cependant en évidence qu'à volume égal une armée entièrement professionnalisée engendre un coût de fonctionnement supérieur d'environ un tiers à celui d'une armée de conscription.

De cette analyse, je tire, pour ma part, deux leçons.

La première, c'est qu'il sera absolument indispensable, pour aborder ce débat, que je vous présente des résultats qui auront été obtenus grâce à des instruments comptables qu'il sera nécessaire de perfectionner.

La seconde leçon, c'est qu'il est déraisonnable de chercher seulement dans des critères financiers les éléments d'une décision dont la nature est éminemment politique. Je suis convaincu que le choix entre armée professionnelle et armée de conscription doit se faire, bien sûr, en fonction de considérations financières, mais surtout à partir d'une analyse politique.

J'aurai sans doute l'occasion de venir à nouveau vous parler de ce sujet, pour évoquer le lien entre conscription et cohésion nationale, afin de savoir si l'idéal qui est la base même de la conscription telle que nos prédécesseurs l'ont instaurée en 1905 peut toujours aujourd'hui être respecté compte tenu des conditions du monde moderne.

En ce qui concerne l'évolution du service national, et pour répondre à M. Baylet, je reprendrai à mon compte l'observation faite par M. Blin : il faut évidemment connaître les orientations sur le format des armées avant

de s'engager dans une réforme du service national ; c'est ce que j'ai demandé au comité stratégique d'étudier pour que l'on puisse en débattre.

A propos des formes civiles, qui ont fait l'objet, comme M. Habert l'a rappelé, d'un récent rapport du Conseil économique et social, je voudrais apporter une réponse qui m'est personnelle : je ne pense pas que l'on doive jeter l'anathème sur telle ou telle forme du service civil, et notamment sur le service des CSNE. Toutes les formes de service sont aujourd'hui utiles et respectables. Mais il conviendra d'étudier, à l'occasion d'une refonte complète que nous pourrions imaginer ensemble, les moyens permettant de garantir une véritable égalité entre tous les jeunes Français, qu'ils aient ou non à effectuer leur service national ou leur service militaire.

Ce qui importe, c'est que la légitimité de ces formes civiles soit reconnue, que les besoins auxquels elles cherchent à répondre soient clairement identifiés, qu'elles ne soient pas source d'inégalités supplémentaires et qu'elles consacrent un juste équilibre entre le souci de l'intérêt général et celui de l'enrichissement humain et civique des jeunes appelés.

A cet égard, je rejoins certaines propositions de M. Bonnet - celles qui concernent les postes de secours, je dois l'avouer, plus que celle qui est relative aux haras - car elles s'inspirent de la recherche de l'intérêt général que je viens d'évoquer, et de la notion de service. Je suis convaincu, en effet, que c'est dans ce sens que nous devons réfléchir.

Nous sommes donc bien d'accord : il s'agit de s'interroger plus sur des formes « civiques » que sur des formes « civiles » du service national.

**M. Jacques Habert.** Très bien !

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Pour terminer sur le service national, qui a fait l'objet d'une analyse et de propositions fort intéressantes de la part de M. Vinçon, je rappellerai que le projet de budget, que je présente aujourd'hui, prévoit la poursuite de l'effort en faveur des appelés, notamment en matière de formation professionnelle.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'une des angoisses de notre société concerne sans aucun doute l'emploi des jeunes. Il est indispensable que, à l'occasion du service national, nous soyons capables d'offrir aux jeunes appelés, non seulement par des modules de formation professionnelle mais aussi par un apprentissage susceptible de leur permettre d'entrer ensuite dans la vie active, la possibilité d'apporter leurs compétences à la vie professionnelle et d'éviter ainsi d'avoir à se heurter au mur du chômage.

J'aurais certes souhaité, comme M. Plasait l'a suggéré, que les questions d'éloignement et de transport soient mieux prises en compte à travers l'octroi d'un voyage gratuit mensuel supplémentaire. Toutefois, le financement d'une telle mesure est difficile dans la conjoncture actuelle. Elle aurait pourtant permis, je le sais, d'atténuer les effets de l'éloignement des jeunes appelés, qui est évalué à 200 kilomètres en moyenne, mais recouvre, en réalité, des situations individuelles fort différentes.

Je le dis comme je le ressens, lors de la discussion que nous aurons demain sur l'évolution du service national ou du service militaire, il conviendra de réfléchir à la manière de prévoir l'appel ou l'affectation du jeune appelé, si celui-ci reste « appelé ». Dès lors, nous devons nous interroger sur les menaces telles que la France les aborde. Ne convient-il pas, comme dans un certain nombre de pays, de prévoir l'accomplissement d'un service national à proximité du domicile, afin que l'intéressé

soit mobilisé à des occasions extraordinaires, lorsque des menaces apparaissent ? C'est une des pistes auxquelles il conviendra de réfléchir. Vous l'avez évoquée à propos de l'éloignement, je l'aborde à mon tour au sujet des nouvelles menaces qui peuvent apparaître dans notre pays comme dans d'autres pays modernes.

A propos des réserves, je souhaiterais d'abord dire à M. Bécart que les réflexions conduites voilà deux ans par M. Haenel et les propositions qu'il a alors formulées n'ont rien perdu de leur actualité.

Elles avaient déjà été prises en compte dans l'élaboration de l'actuelle loi de programmation militaire. Elles continuent d'inspirer les travaux de la mission du préfet Di Chiara, qui œuvre à la définition d'un véritable « statut du réserviste », en liaison étroite avec les associations, les états-majors, les administrations de l'Etat concernées et les employeurs publics ou privés. Enfin, elles ont fait l'objet de plusieurs expérimentations riches d'enseignements. Il en sera évidemment tenu compte dans les décisions qui seront prises au plus haut niveau de l'Etat, en ce qui concerne tant le format futur des armées que l'évolution du service national.

S'agissant des effectifs, je crois utile de faire deux remarques.

La première fait suite aux observations pertinentes de plusieurs rapporteurs, notamment MM. Falco et Vinçon, à propos des sureffectifs de l'armée de l'air et de l'armée de terre. Je souscris sans réserve à leur analyse.

Nous devons en effet tirer des leçons en ce qui concerne la gestion des carrières, le rythme des recrutements et les conditions de la reconversion professionnelle des militaires dans la situation économique actuelle.

C'est un de nos soucis, et le secrétaire général pour l'administration vient de me soumettre un premier projet tendant à rendre plus efficaces les dispositifs en vigueur, tout en laissant à chaque armée l'initiative de mesures susceptibles de répondre de manière mieux appropriée aux situations originales de certains de leurs personnels.

Ma seconde remarque renvoie à la question soulevée par M. Trucy sur les effectifs de l'administration centrale du ministère de la défense.

La réduction de 10 p. 100 des effectifs des administrations centrales concerne mon ministère au même titre que les autres ministères. Mais, comme vous l'avez souligné, pour le ministère de la défense, la difficulté réside dans la définition de ce qu'est l'administration centrale. En effet, les services centraux comprennent l'administration classique, les états-majors, les directions de la délégation générale pour l'armement et les directions centrales des grands services de soutien. Je suis pourtant favorable à la réduction de 10 p. 100 que vous avez appelée de vos vœux.

C'est la raison pour laquelle, aux termes de la directive du Premier ministre du 26 juillet dernier, j'ai demandé qu'une étude soit réalisée sur ce point. J'espère que cette démarche permettra d'avoir une vision claire des effectifs de l'administration centrale, d'en maîtriser l'évolution et de procéder ultérieurement à d'éventuelles délocalisations, comme certains l'ont souhaité.

Au sujet du régime de protection sociale des militaires, je voudrais indiquer qu'il n'est pas question, aujourd'hui, de remettre en cause l'existence de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, qui gère, avec le succès qu'a rappelé M. Trucy, les dépenses de maladie des militaires et de leurs familles, selon les mêmes règles que celles du régime général.

En revanche, les militaires seront concernés par la réflexion menée sur l'évolution du régime de retraite des agents publics. Ne serait-ce que pour cette raison, les décisions relatives aux fonctionnaires civils, notamment celles qui auront trait à l'augmentation du nombre d'années nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein, leur seront applicables. Au demeurant, cette application automatique ne me semble pas contestable.

Il faudra, en revanche, être attentif aux conséquences qu'elle pourrait avoir en termes de gestion des carrières, de limites d'âge, de bonifications ou de droits à la jouissance anticipée d'une retraite dont bénéficient aujourd'hui les sous-officiers à partir de quinze ans de service, et les officiers à partir de vingt-cinq ans de service.

C'est pourquoi, dès l'annonce de la création de la commission Le Vert, j'ai adressé une lettre à mon collègue Jacques Barrot, pour que la spécificité du problème des retraites militaires soit clairement prise en compte dans les réflexions de cette commission. Sachez que je veillerai à ce que le conseil supérieur de la fonction militaire soit tenu informé de ses travaux.

J'en viens aux questions relatives à la gendarmerie.

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, la gendarmerie constitue une force essentielle pour la sécurité des biens et des personnes, qui est l'une des priorités du Gouvernement. Elle est également un élément central du dispositif de sécurité intérieure, face aux nouvelles menaces qui affectent notre territoire.

Son statut est militaire et elle relève de la compétence du ministère de la défense. Je ferai tout - je dis bien tout - pour que le caractère militaire de la gendarmerie soit protégé. Je veillerai à ce qu'un traitement équitable soit assuré entre la gendarmerie et les autres forces de sécurité.

L'ancre militaire de la gendarmerie est historique. Il répond autant qu'autrefois aux nécessités actuelles. Les gendarmes sont très attachés à leur statut militaire. Le Gouvernement, moi-même et nos concitoyens le sont aussi, car ce statut est garant des valeurs partagées avec les autres armées. Aujourd'hui, près de 1 000 militaires de la gendarmerie servent à l'extérieur aux côtés de leurs camarades de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine, au titre de l'organisation des Nations unies et de l'Union de l'Europe occidentale. Demain, l'engagement de la gendarmerie aux côtés des trois autres armées en Bosnie sera sans doute accru, compte tenu de la nature du plan de paix.

La priorité budgétaire accordée à la gendarmerie va de pair avec les réformes en profondeur mises en œuvre : l'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie vont être adaptés pour accroître sa capacité opérationnelle et entraîner un important effort de productivité.

Ainsi que je l'ai déjà dit, je mettrai tout en œuvre pour augmenter les emplois civils afin que les gendarmes puissent assumer leurs compétences propres...

**M. Charles Pasqua.** Très bien !

**M. Charles Millon,** *ministre de la défense.* ... et ne soient pas acculés à assumer des compétences secondaires ne relevant ni de leur formation ni de leurs traditions.

Le transfert des dix-neuf brigades territoriales évoqué par M. Bertrand Delanoë s'inscrit dans cette perspective. Je précise à votre intention, monsieur le sénateur, que ces transferts correspondent à des redéploiements et non à des dissolutions.

Le projet de budget que nous examinons ce soir prévoit d'ores et déjà que 20 millions de francs seront affectés à la gendarmerie pour permettre à cette dernière de

renforcer l'encadrement, de reconnaître, par des promotions, le niveau réel des responsabilités et, plus généralement, de revaloriser les carrières des personnels de l'arme.

Cette action sera poursuivie dans le cadre d'un plan plus vaste qui s'inscrira dans la prochaine loi de programmation militaire.

Dans son rapport sur la gendarmerie, M. Michel Alloncle s'est interrogé sur les conséquences de la suppression de la franchise postale à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Je suis en mesure de vous rassurer sur ce point, monsieur le rapporteur pour avis. Comme vous le savez, l'obligation d'affranchir les correspondances s'imposera à toutes les administrations de l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Les crédits permettant à la gendarmerie d'y faire face devraient lui être transférés. Le montant et la date de versement de ces ressources sont en cours de discussion avec le ministère de l'économie et des finances.

Compte tenu des différentes missions assumées par la gendarmerie en matière de sécurité intérieure, notamment, j'ai bon espoir que le budget de la gendarmerie n'aura pas à souffrir de ce transfert de charges.

J'en viens aux programmes et affaires industrielles.

M. de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, s'est interrogé sur les cibles qui seront retenues pour le Rafale et le char Leclerc, sur le devenir de l'hélicoptère NH 90, sur l'avion de transport futur, ainsi que sur la décision de réaliser le second porte-avions nucléaire. Ses préoccupations sont partagées par nombre des orateurs qui se sont exprimés ce soir, notamment par MM. Maurice Blin et Hubert Falco.

Au printemps prochain, lors de la discussion du projet de loi de programmation, nous répondrons à toutes ces questions. Mais je peux dès à présent vous indiquer les critères de choix du Gouvernement.

S'agissant tout d'abord des programmes nucléaires, le principe de suffisance qui structure la politique française depuis de nombreuses années reste, comme vous le savez, inchangé.

Mais sa traduction sera à l'évidence modifiée, si cela est nécessaire, par les choix qui seront arrêtés par le Président de la République sur l'avenir de la composante terrestre, c'est-à-dire sur l'avenir du plateau d'Albion, sur le contenu et sur le calendrier de réalisation des programmes concourant à la modernisation des composantes aérienne et maritime.

Monsieur Delanoë, pour pouvoir réfléchir à l'évolution des programmes nucléaires, le Gouvernement ne s'est pas réfugié dans les rapports d'experts ! Les décisions relatives aux essais nucléaires, au plateau d'Albion ou à la modernisation des équipements maritimes ou aéroportés sont certes éclairées par des rapports techniques. Mais ce sont des décisions politiques prises par le Président de la République et par le Gouvernement à partir de propositions du ministre de la défense.

Le montant des crédits affectés aux programmes nucléaires et leur poids dans le budget d'équipement des armées sont d'environ 20 p. 100 aujourd'hui. Je rappellerai à M. Philippe de Gaulle, qui m'avait interpellé à ce sujet, que, si ce montant doit varier à la marge, ce sera en réalité en fonction de décisions de réorganisation de la force nucléaire.

Je répondrai à M. Baylet, qui m'a interrogé sur le projet PALEN, que l'adaptation à l'interdiction totale des essais nucléaires nécessite de remplacer les expérimentations en vraie grandeur, aujourd'hui effectuées au centre

d'essais du Pacifique, par des simulations numériques mettant en jeu des codes de calcul et de puissants ordinateurs.

Ces simulations doivent être complétées par des expériences partielles de laboratoire destinées à vérifier la cohérence des prévisions des modèles. Le laser mégajoule est la principale de ces expériences. Il s'agit de réaliser les conditions physiques de la fusion thermonucléaire, soit une température de plusieurs dizaines de millions de degrés dans un volume très réduit.

Il nous faut aujourd'hui fixer les contours de ce projet. C'est pourquoi j'ai demandé à l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique de me faire des propositions pour la réalisation de cette capacité scientifique majeure.

S'agissant des programmes d'armement classiques, le premier principe directeur qui guidera les choix du Gouvernement sera, naturellement, le besoin opérationnel des armées.

Mais il nous faudra aussi prendre en compte deux orientations fondamentales : d'une part, la conservation de la base industrielle et technologique qui a assuré l'indépendance de notre pays ; d'autre part, le partage avec nos partenaires du poids de programmes que la France ne pourra pas assumer seule.

Ces principes ne sont pas simples à concilier et nécessitent de définir une nouvelle organisation et de nouvelles politiques d'acquisition, qui doivent reposer sur le respect scrupuleux des responsabilités de chacun et sur l'effort de tous.

Au-delà de la nécessaire compatibilité entre les matériels, c'est en termes de besoins militaires européens que les états-majors devront désormais raisonner. Aujourd'hui, les Européens sont de plus en plus engagés dans des actions conjointes. Cet horizon commun, qui se traduit déjà par la constitution de forces et d'états-majors européens, doit s'exprimer dans le domaine de l'armement. C'est l'ambition de la structure de coopération franco-allemande qui sera officialisée demain au sommet de Baden-Baden et mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

En outre, les états-majors, en liaison étroite avec la délégation générale pour l'armement, doivent veiller à exclure de la définition de leurs besoins les sophistications inutiles - plusieurs sénateurs ont attiré mon attention sur ce point - et des options trop coûteuses. Chaque évaluation devra associer l'approche technique et la culture de gestion. Nos industries ont su relever les défis technologiques ; elles doivent maintenant relever les défis de la compétitivité.

J'ajoute enfin que l'Etat devra rechercher des relations plus transparentes et plus contractuelles avec les entreprises de défense : à l'Etat, la responsabilité de définir une vision claire et une perspective solide à moyen terme ; tel sera l'objet de la loi de programmation et aux entreprises, l'engagement sur les coûts des programmes et les économies à réaliser.

Ces principes s'appliqueront à tous les programmes, même si je ne peux évoquer aujourd'hui que certains d'entre eux.

En réponse à la question posée par M. Hubert Falco, je confirme que, si le calendrier de réalisation du Rafale n'est pas encore arrêté, son existence ne sera en aucun cas remise en cause.

Ce programme correspond à un besoin de l'armée de l'air et de la marine. Il représente en outre un enjeu crucial pour notre industrie aéronautique, dont M. Philippe-

Madrelle a souligné le caractère stratégique. Sachez, monsieur le sénateur, que le ministère de la défense partage votre analyse sur ce point.

L'avion de transport futur, évoqué par M. Bernard Plasait devra être réalisé selon des modalités permettant de réduire drastiquement son coût si nous voulons pouvoir l'inscrire dans la prochaine programmation.

S'agissant du NH 90 et, de façon plus générale, des programmes menés en coopération, je confirme à M. Maurice Blin que toutes les décisions qui seront arrêtées feront l'objet d'une concertation préalable avec nos partenaires européens.

J'en viens maintenant aux entreprises de défense : j'attends d'elles qu'elles se mobilisent pour maîtriser le coût des programmes. Pour ce faire, je privilégie deux pistes : tout d'abord, leur ouverture vers l'industrie civile, pour tirer parti d'une convergence technologique de plus en plus forte et pour renforcer chez elles la culture de concurrence et de compétitivité ; ensuite, leur ouverture vers l'Europe et vers le monde. S'agissant de l'Europe, l'émergence de groupes puissants, constitués grâce à l'investissement que représente la préférence européenne et répondant à une stratégie de défense commune à long terme, est indispensable pour assurer la pérennité de notre base industrielle et de nos compétences.

Proposer ces évolutions et ces alliances relève de la responsabilité première des industriels. Je les ai encouragés à aller en ce sens.

M. Blin a souligné avec perspicacité à cette tribune la complexité des questions et l'ampleur de la tâche auxquelles la défense devra faire face dans les mois à venir. Croyez bien que j'en mesure pleinement les enjeux.

Je peux également rassurer M. Jean-Luc Bécart : il est pour moi hors de question de démanteler nos arsenaux. Mon objectif est au contraire de définir les moyens de pérenniser la direction des constructions navales en la modernisant, en recherchant une meilleure compétitivité et en lui permettant de relever les défis qui, aujourd'hui, lui sont lancés.

Enfin, j'en viens à l'accompagnement des restructurations.

Comme je vous l'ai proposé dans mon propos introductif, et pour répondre aux questions qui m'ont été posées, notamment par M. Trucy, je souhaite revenir sur les mesures d'ordre économique ou social que je compte mettre en œuvre pour accompagner les importants mouvements que vont connaître simultanément les armées et l'industrie de défense.

En ce qui concerne tout d'abord les armées, je voudrais vous indiquer quelle méthode je compte employer puisque, comme le fait justement observer M. Hubert Falco dans son rapport sur l'armée de l'air, les mesures de restructuration déjà engagées ne suffisent pas et que d'autres décisions doivent être prises.

Cette méthode consistera, tout d'abord, à annoncer les décisions suffisamment à l'avance pour que leur exécution puisse faire l'objet d'une mise en œuvre concertée entre les services du ministère de la défense et les collectivités territoriales concernées. La procédure des « tranches annuelles » qui a été employée jusqu'ici et à laquelle j'ai dû moi-même me résoudre n'est sûrement pas la meilleure.

En effet, les décisions sont alors perçues comme des sentences, parce que la « tranche » suivante n'est pas connue et que la cohérence n'apparaît donc pas. A cet égard, je compte tirer parti de l'élaboration d'une nouvelle loi de programmation pour annoncer un calendrier

de mesures qui accompagneront l'évolution des effectifs et des structures du ministère tout au long de la période d'exécution de ladite loi.

Ma méthode consistera, ensuite, à mobiliser tous les moyens nécessaires au reclassement du personnel civil touché par la dissolution d'un établissement ou d'une unité. Voilà quelques mois, j'ai lancé une opération baptisée « Proxima », qui, comme son nom l'indique, permet d'accentuer la mobilité du personnel au sein de la défense, à l'intérieur d'un même bassin d'emploi. Il est impératif, en effet, que disparaissent les cloisons existant entre les armées et les services de la défense.

Ce nouveau mode de gestion facilitera le reclassement des agents civils de la défense. Par ailleurs, le dispositif de formation professionnelle mis en place par mes prédécesseurs afin de faciliter ce type de mobilité de proximité devra être renforcé.

Toutefois, il ne suffit pas, si l'on veut atteindre tous les objectifs que l'on s'est fixés, d'abattre les cloisons au sein du ministère ; il faut aussi que, dans d'autres administrations de l'Etat, s'ouvrent des possibilités d'accueil des agents de la défense. C'est la raison pour laquelle j'ai saisi certains de mes collègues pour que les obstacles techniques à cette mobilité interministérielle soient levés, dans des conditions qui, je l'espère, seront rapidement élaborées.

Il me paraît également indispensable que l'aménagement du temps de travail, pratiqué depuis de nombreuses années dans les entreprises, le soit de manière beaucoup plus systématique au sein du ministère. Cela suppose des modifications dans l'organisation des services. Je donnerai des directives dans ce sens, car je crois que la défense doit, là comme ailleurs, savoir prendre exemple sur les modes de gestion en vigueur en dehors du monde administratif.

Ma méthode consistera, enfin, à aider les villes ou les départements qui verront disparaître la présence militaire ou, plus généralement, des activités de défense à développer d'autres activités créatrices d'emplois.

Je souhaite qu'en plus des moyens traditionnels - FRED, KONVER - les collectivités territoriales concernées puissent profiter du dispositif contractuel que le ministère de la défense aura mis en place avec certaines régions, dans le cadre de l'accompagnement économique et social des restructurations industrielles de la défense.

Aujourd'hui, une chose est certaine : quelles que soient les orientations qui seront décidées dans les prochains mois et l'évolution des commandes militaires de l'Etat, l'industrie de défense devra se restructurer et sera donc conduite à réduire ses effectifs.

Le plan d'accompagnement que le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre a pour objet de proposer aux entreprises, à leurs salariés et aux collectivités locales concernées des mesures susceptibles de favoriser ces adaptations en prenant en compte à la fois la nécessité de ne pas créer de demandeurs d'emplois supplémentaires et le devoir d'aider les entreprises et les bassins d'emploi les plus touchés à se reconvertir.

L'élaboration de ce plan, je le répète, est en cours.

A ce stade, j'estime que l'effort devra porter sur deux points particuliers.

Il devra porter, d'une part, sur l'aménagement de l'organisation et du temps de travail et sur la mobilité géographique et professionnelle, afin de limiter aux situations exceptionnelles le recours à des mesures dérogatoires de cessation d'activité. Ce caractère exceptionnel devra être

apprécié en fonction de la démographie des établissements concernés et des difficultés de reconversion au plan local.

L'effort devra porter, d'autre part, sur le traitement très déconcentré des mesures d'aide à la reconversion.

La démarche que j'ai entreprise est la suivante.

Dans un premier temps, les présidents des entreprises de défense recevront des orientations, à partir desquelles ils proposeront, en les déclinant site par site, les mesures qui leur semblent indispensables pour accompagner les évolutions qu'ils envisagent.

Ensuite, en liaison étroite avec le ministère du travail, ces mesures seront recensées et feront l'objet d'arbitrages portant sur leur financement et leur traduction juridique. Il importe d'aller vite, très vite ; je souhaite que ces arbitrages interviennent dès que possible, c'est-à-dire au début de l'année prochaine.

Au début du printemps prochain, le Gouvernement doit pouvoir présenter un plan qui fera l'objet, pour sa mise en œuvre, des négociations indispensables au sein des entreprises.

Ce plan pourrait s'articuler autour de trois axes : l'un concernerait les personnels sous statut public, l'autre serait applicable aux personnels de droit privé et le troisième serait relatif au dispositif contractuel établi entre l'Etat et certaines régions pour que la gestion des adaptations soit conduite au plus près des bassins d'emploi.

A propos des entreprises, je veillerai, bien sûr, à ce que les problèmes des grandes sociétés ne soient pas seuls pris en considération ; les petites et moyennes entreprises doivent être parties prenantes dans le dispositif d'accompagnement.

Dans l'immédiat, il ne m'est pas possible d'aller plus loin dans la description du plan pour une raison simple : je ne souhaite pas un plan du type sidérurgie, c'est-à-dire un plan qui s'applique de la même manière partout au même moment. Chaque entreprise de défense, chaque entreprise du secteur aéronautique, a ses propres spécificités. C'est la raison pour laquelle je souhaite un traitement au cas par cas, un traitement sur mesure, réalisé par les services de l'Etat et les services de l'administration grâce à des contrats qui seront conclus dans le cadre du plan de conversion et de développement que je viens d'exposer.

Le dernier point que j'aborderai concerne les questions internationales.

Quelques jours après les grandes manœuvres du corps européen désormais pleinement opérationnel, et à la veille du traité de Paris qui conclura la paix en Bosnie, je ne peux manquer d'évoquer devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, les aspects européens de notre défense, puisque c'est bien l'Europe qui, géographiquement comme politiquement, forme le cadre naturel de celle-ci.

A M. Trucy, qui m'interrogeait sur la situation en ex-Yougoslavie, je répondrai d'abord que la France a été partie prenante à la préparation et à la négociation des accords de Dayton et qu'elle est aujourd'hui pleinement associée à leur mise en œuvre. J'ajouterai même que si ces accords ont pu être signés, c'est grâce à la détermination, je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, du Président de la République, grâce à l'engagement de la France et de ses soldats sur le terrain en Bosnie.

Certes, le passage du relais de l'ONU à l'OTAN peut sembler, comme vous l'avez souligné, monsieur le sénateur, paradoxal. La nature de l'enjeu, l'impératif d'une application rapide et efficace des accords pour appuyer une dynamique que nous savons tous vulnérable et tout

simplement la nécessité de prévoir des règles d'engagement claires suffisent à le justifier. Sur le terrain, nous avons souhaité et obtenu le principe de l'unité de commandement.

S'agissant, en particulier, d'une opération de maintien de la paix, il nous a paru nécessaire de mettre en place les modalités d'un réel contrôle politique, sous la responsabilité du Conseil atlantique, auquel la France participe activement, comme elle l'a toujours fait.

Nous relevons également avec satisfaction que les règles d'engagement de la force multinationale qu'est l'IFOR sont proches de l'esprit de celles qu'appliquait déjà la force de réaction rapide. Les forces seront ainsi pleinement en mesure d'assurer leur mission. Celles de la FORPRONU étaient gênées par l'interprétation de leurs règles d'engagement qui prévalait alors.

Pour sa part, la France, qui a conscience des difficultés et des risques particuliers inhérents à certains points sensibles de la Bosnie, notamment à Sarajevo, veillera – je le dis solennellement – à l'application scrupuleuse et intégrale de l'accord de paix.

S'il est une grande leçon que nous pouvons d'ores et déjà tirer du conflit yougoslave, c'est que l'existence politique de l'Europe est liée à ses moyens militaires. Si les armes demeurent impuissantes en l'absence d'une véritable détermination politique, une volonté commune n'a aucune chance d'aboutir sans moyens opérationnels.

Il est donc urgent, alors que se profile déjà la Conférence intergouvernementale de 1996, de développer à la fois la solidarité et la coopération européennes.

Rien ne sera possible sans un minimum de solidarité politique en matière de défense et de sécurité. Celle-ci implique une prise de conscience sur la nécessité de maintenir l'autonomie des Etats européens dans ce domaine. Je rejoins là les préoccupations exprimées par MM. de Rohan et Machet.

Les Européens doivent parvenir à assumer leurs responsabilités à travers une identité de défense qui puisse à la fois être le pilier européen crédible d'une Alliance atlantique renouvée et l'identité de défense de l'Union européenne.

Pour ma part, je vois de solides raisons d'espérer : d'abord, avec le rôle d'impulsion politique permanent que jouent Paris et Bonn, en particulier au sein du Conseil de défense franco-allemand ; ensuite, avec le dialogue soutenu, débouchant sur l'opérationnel, que nous entretenons avec nos partenaires de l'Europe méridionale ; enfin, avec le nouvel élan que la France et la Grande-Bretagne ont su trouver en matière de stratégie et de dissuasion en proclamant la communauté de leurs intérêts vitaux.

Cette solidarité politique doit naturellement trouver une expression concrète à travers une coopération européenne renforcée.

L'exercice Pegasus 95 s'est inscrit dans cette perspective en marquant, sur les terres jadis ensanglantées des Ardennes et de l'Argonne, l'entrée dans la phase opérationnelle du corps européen.

Cet événement majeur s'est déroulé en pleine cohérence avec la constitution récente d'entités militaires multinationales et d'états-majors européens. Je citerai les Euroforces – Eurofor et Euromarfor – qui regroupent la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal, le groupe aérien européen, que nous venons d'inaugurer avec la Grande-Bretagne, mais également la collaboration remarquable

que nous avons entretenue avec des unités britanniques et néerlandaises au sein de la force de réaction rapide en Bosnie.

Ces coopérations opérationnelles vont de pair avec un travail particulièrement important dans le domaine prioritaire de l'espace et du renseignement.

Je terminerai sur ces questions internationales en abordant celle de l'OTAN.

M. de Rohan a attiré l'attention de votre assemblée sur l'évolution des structures de l'OTAN. Il a rappelé quelle avait été la décision du général de Gaulle.

Il est question pour nous, non pas de réintégrer les structures militaires, comme certains commentateurs l'ont indiqué, mais de participer de manière plus intense à l'Alliance atlantique, de provoquer la rénovation de l'OTAN et de permettre la constitution du pilier européen de défense. Ainsi, nous favoriserons, dans le cadre de la conférence intergouvernementale, l'émergence d'une véritable entité européenne de défense. Cela demandera du temps et de la patience. Pourtant, la Bosnie a démontré que ce temps nous était compté.

C'est la raison pour laquelle nous abordons cette construction européenne sous tous ses aspects. Lors de la dernière réunion de l'UEO, j'ai demandé, au nom de la France, que l'on puisse imaginer, que l'on puisse construire, que l'on puisse mettre en place un état-major européen.

Lors de la dernière réunion du groupement des armements de l'Europe occidentale, le GAEO, j'ai demandé la constitution d'une structure de coopération européenne d'armement.

Demain, à Baden-Baden, sera officialisée la structure de coopération franco-allemande de l'armement, qui constituera, en réalité, le prélude à l'agence européenne.

Telle est notre démarche !

Il s'agit non pas de porter atteinte à l'indépendance nationale ou à l'autonomie des décisions de la France, mais de permettre à la France de jouer tout son rôle en Europe dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques réflexions, trop longues, j'en conviens, que je voulais formuler après vos différentes interventions.

L'objectif du Gouvernement est simple : refonder le consensus sur la défense.

Nous savons qu'un pays ne peut avoir une défense viable que si cette défense est portée par toute la communauté nationale. Mais nous savons aussi qu'un pays qui est taraudé par l'exclusion, travaillé par le chômage, paralysé, traumatisé par les déficits est un pays qui ne peut faire souffler l'esprit de défense. Il n'existe pas, en effet, de défense nationale sans sentiment d'appartenance à une communauté nationale.

Notre approche est donc totalement cohérente : d'une part, elle veut garantir notre outil de défense, d'autre part, elle veut permettre à notre pays d'engager son redressement économique et social. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 35 et 36.

#### Article 35

**M. le président.** « Art. 35. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1996, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services mili-

itaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 3 307 834 000 francs et applicables au titre III "Moyens des armes et services".

« II. - Pour 1996, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 478 683 000 francs. »

Par amendement n° II-92, M. Bécart, Mme. Bidard-Reydet, M. Billard et les membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent, au paragraphe II de l'article 35, de minorer les mesures nouvelles de 216 000 000 de francs.

La parole est à M. Bécart.

**M. Jean-Luc Bécart.** Vous connaissez notre opposition à la réalisation d'une force militaire projetable unique composée de professionnels. Lorsqu'elle sera définitivement constituée, cette force projetable, potentiellement agressive, rassemblera 120 000 hommes et constituerait le bras armé de l'Union européenne pour intervenir sur les théâtres d'opérations extérieures les plus éloignés de notre territoire.

Refusant cette logique, avec notre amendement n° II-92, nous proposons de supprimer 2 000 postes de militaires professionnels de l'armée de terre, que nous préconisons d'affecter au renforcement des effectifs et des moyens de la gendarmerie territoriale, qui assure, dans des conditions souvent difficiles, de multiples missions utiles à la population.

Nous estimons en effet que la seule augmentation de 1 p. 100 en francs constants prévue par ce budget n'est pas suffisante, d'autant que les autorisations de programme subissent une contraction de 13,4 p. 100 par rapport à celles qui avaient été ouvertes par la loi de finances pour 1995.

De plus, nous demandons au Gouvernement de raccourcir la durée d'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police judiciaire des gendarmes, prévue par l'article 131 de la loi de finances pour 1994, car cette durée a été ramenée à dix ans pour les policiers alors qu'elle est toujours de quinze ans pour les gendarmes.

Notre collègue M. Alloncle, dans son intéressant rapport sur les crédits affectés à la gendarmerie, indique que cette mesure coûterait 170 millions de francs à l'Etat. Nous estimons que, dans un budget militaire qui avoisine globalement les 200 milliards de francs, il devrait être possible de trouver une somme aussi modeste pour réparer une injustice et un préjudice qui n'ont que trop duré. Des personnels qui accomplissent les mêmes fonctions doivent bénéficier d'un traitement identique.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Trucy, rapporteur spécial.** La commission n'a pas eu à examiner cet amendement, qui l'aurait sans doute vivement intéressée, l'importance des crédits justifiant qu'on soit vigilant. J'y suis néanmoins défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Défavorable !

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-92, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 35.  
(L'article 35 est adopté.)

### Article 36

**M. le président.** « Art. 36. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1996, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V : "Équipement".....	88 044 764 000 F
« Titre VI : "Subventions d'investissement accordés par l'Etat".....	901 178 000 F

« Total.....	88 945 942 000 F
--------------	------------------

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1996, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V : "Équipement".....	18 547 094 000 F
« Titre VI : "Subventions d'investissement accordés par l'Etat".....	602 109 000 F

« Total.....	19 149 203 000 F »
--------------	--------------------

Sur l'article, la parole est à M. Bécart.

**M. Jean-Luc Bécart.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme je le rappelais dans mon intervention générale, nous sommes profondément attachés au caractère national de notre défense, et cela nous amène tout naturellement à insister depuis des années sur la nécessité que nos armées soient équipées en matériels et armements fabriqués en France prioritairement par les entreprises et établissements publics du secteur de l'armement.

C'est, selon nous, un gage d'indépendance de notre pays et de sa capacité à assurer sa sécurité dans le respect des accords militaires conclus. Il ne peut y avoir de défense vraiment nationale sans industrie nationale de l'armement.

Le Président de la République et le Gouvernement nous ont donné raison sur la question de la réduction du volume global du budget militaire mais, à l'intérieur de l'enveloppe proposée, nous n'acceptons pas l'utilisation de nombreux crédits, notamment de ceux qui sont consacrés aux arsenaux et aux entreprises et établissements publics nationaux.

Tout est fait, et depuis trop longtemps, dans ce pays, pour privilégier les entreprises privées du secteur de l'armement qui consacrent une part excessive de leurs investissements dans le militaire au détriment des productions civiles utiles à la société.

Nous proposons donc que s'engage une amorce de politique de reconversion de l'industrie privée de l'armement vers les productions civiles. Nous proposons également que l'on renonce à l'achat d'armements « sur étagère » à l'étranger et que l'on alimente ainsi prioritairement les carnets de commandes des arsenaux et des entreprises et établissements publics.

Or, aujourd'hui, le Gouvernement emprunte une voie inverse puisqu'il programme la disparition à terme de ces outils industriels performants, véritables poumons économiques des bassins d'emploi dans lesquels ils sont implantés, et qui sont, selon nous, indispensables à l'efficacité et à l'autonomie de notre défense nationale.

La pérennité de la société GIAT-Industries, dont tout le monde s'accordait à reconnaître qu'elle était en 1989, avant son changement de statut, l'un des plus beaux fleu-

rons de l'industrie mécanique en France, est désormais menacée par l'insuffisance des commandes qui lui sont passées par l'armée de terre, notamment en ce qui concerne l'excellent matériel qu'est le char Leclerc.

Notre armée a besoin de remplacer ses chars obsolètes et d'être équipée de chars modernes, adaptés aux conditions des combats d'aujourd'hui. A ce titre, elle a également besoin de développer l'étude d'un véhicule blindé d'accompagnement du Leclerc.

Des matériels performants et, par conséquent, redoutables, c'est aussi cela la dissuasion.

Des informations alarmistes font état d'au moins 4.000 suppressions d'emplois et de la fermeture des sites du Mans, de Salbris, de Saint-Etienne et de Saint-Chamond. Nous refusons une telle éventualité.

Des menaces pèsent aussi sur l'avenir de la Direction des constructions navales, alors que notre marine est dans l'impossibilité d'accomplir seule, sans coopération étrangère, certaines de ses missions les plus importantes et qu'il faut prévoir les conditions du renouvellement de la flotte conventionnelle.

En tout état de cause, nous refusons que l'on réserve à terme à la DCN le même sort que celui qui a été réservé au GIAT et qui a déjà entraîné l'abrogation des statuts des personnels et même des milliers de licenciements.

Il faut absolument arrêter l'hémorragie d'emplois civils de la défense que nous constatons. Les effectifs dans ce secteur ont décréu, rappelons-le, de 11 890 unités depuis quatre ans.

Comme par hasard, on s'aperçoit aujourd'hui que la décrue du nombre des personnels civils de la défense accompagne celle du nombre des appelés du contingent et qu'elle correspond ainsi à l'abandon progressif du caractère national de notre défense.

Nous considérons pour notre part qu'il est dangereux de livrer le secteur public de l'armement aux grands groupes industriels et financiers qui veulent faire des armes une marchandise comme les autres.

Un récent entretien accordé par le Président de la République au *Times* à propos de la constitution du pilier européen de défense autour de l'UEO, dans le cadre de l'OTAN, n'est pas pour nous rassurer, ni pour rassurer les personnels civils de la défense nationale.

C'est aussi pour cette raison que notre groupe s'opposera à l'adoption des crédits figurant au titre V.

**M. le président.** Par amendement n° II-93, M. Bécart, Mme Bidard-Reydet, M. Billard et les membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme de 5 558 000 000 francs et, en conséquence, de ramener les autorisations de programme du titre à 82 486 764 000 francs.

II. - De réduire les crédits de paiement de 5 558 000 000 francs et, en conséquence, de ramener les crédits de paiement du titre V à 14 989 094 000 francs.

La parole est à M. Bécart.

**M. Jean-Luc Bécart.** Nous tenons à réaffirmer notre opposition à l'actuelle campagne d'essais nucléaires en Polynésie, qui se révèle aussi inutile sur le plan militaire que déplorable pour l'image de la France.

Cette campagne de tirs, qui est destinée à moderniser et à développer notre force de frappe alors que l'heure est à la réduction des armements dans le monde, a été condamnée par le Parlement européen, par la moitié des membres de l'Union européenne et même par l'ONU.

Notre amendement prévoit donc la suppression des crédits inscrits dans ce projet de budget pour financer les essais nucléaires et la modernisation en laboratoire de l'arme atomique.

Les économies ainsi réalisées pourraient être affectées au plan d'urgence que les enseignants et les étudiants réclament maintenant depuis plusieurs semaines en manifestant dans toute la France.

Les 5 milliards de francs que cet amendement n° II-93 permettrait de dégager pourraient permettre au Gouvernement de créer les postes d'enseignants et de personnels administratifs qui manquent tant, de l'école élémentaire à l'université, et servir à accroître les crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au projet de budget de l'éducation nationale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Trucy, rapporteur spécial.** L'exposé préliminaire de M. Bécart correspond à un secteur de la défense que nous aurons sans doute l'occasion d'examiner plus attentivement au mois de mars.

S'agissant de l'amendement n° II-93, je contesterai le terme de « surarmement » qui est utilisé par le groupe communiste républicain et citoyen.

Surarmement militaire, cela voudrait dire que nous accroissons les crédits. C'est le contraire. En 1990, ils étaient de 36 milliards de francs ; ils ne sont plus que de 19 milliards de francs dans le présent projet de budget.

Cela ne correspond donc pas du tout à la stratégie actuelle du Gouvernement et de la majorité qui le soutient.

Pour en revenir à la proposition de suppression de 5 558 millions de francs de crédits, c'est un avis défavorable que la commission des finances aurait donné à l'amendement n° II-93 si elle en avait été saisie.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Défavorable.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-93.

**M. Josselin de Rohan.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. de Rohan.

**M. Josselin de Rohan.** A cette heure tardive, je veux simplement appeler l'attention du Sénat sur le fait qu'il faut des limites à l'impudence.

On ne peut tout de même pas, comme je le constate dans la bonne ville de Lorient ou dans mon département, voir des jeunes lycéens, qui sont poussés dans la rue par le parti communiste, réclamer que l'on cesse de consacrer des crédits aux armements - et singulièrement aux armements nucléaires - pour les affecter à des écoles, et entendre dire, en même temps, que l'arsenal de la ville de Lorient n'a pas assez de commandes et qu'il faut un budget militaire susceptible d'accroître ces dernières. Ce n'est vraiment pas supportable !

Je voudrais, par ailleurs, poser une question à M. Bécart. A Cherbourg, des ouvriers de l'arsenal, poussés bien entendu par la CGT, réclament la construction d'un nouveau sous-marin nucléaire. Or, vous venez de nous demander, monsieur Bécart, de supprimer les crédits qui permettraient de tester les armes nucléaires qui équiperont ces sous-marins nucléaires. Mais que croyez-vous donc que l'on fabrique dans les arsenaux, monsieur Bécart ? Des moulins à café ? (*Applaudissements sur les trèves du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. Jean-Luc Bécart.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Bécart.

**M. Jean-Luc Bécart.** Cette explication de vote permettra peut-être au président du groupe du RPR d'y voir un peu plus clair dans nos propos.

D'abord, il nous fait un grand honneur de considérer que nous sommes capables de pousser de nombreux jeunes dans la rue en ce moment. Je crois que les jeunes n'ont pas besoin d'être poussés par quelque parti politique que ce soit ! Ils sont poussés par le mécontentement. Mais, apparemment, M. de Rohan ne l'a pas encore bien compris !

C'est pareil à Cherbourg, monsieur de Rohan. Tout à l'heure, je n'ai pas dit que nous étions contre la dissuasion nucléaire défensive. Or, les sous-marins nucléaires font partie de la dissuasion nucléaire défensive, nous l'avons toujours dit. Alors, pourquoi aujourd'hui, pour tenter de vous sortir de la mauvaise situation dans laquelle vous êtes, essayer de faire croire le contraire ? Nous sommes pour les sous-marins nucléaires, c'est clair, pour l'instant...

**M. Josselin de Rohan.** Mais pas pour leur armement !

**M. Jean-Luc Bécart.** Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Nous souhaiterions que la France prenne des initiatives pour accentuer le processus de désarmement. Notre position est tout à fait cohérente !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-93, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Par amendement n° II-94, M. Bécart et Mme Bidard-Reydet, M. Billard, les membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent :

I. - De réduire les autorisations de programme de 1 548 000 000 francs et, en conséquence, de ramener les autorisations de programme du titre V à 86 496 764 000 francs.

II. - De réduire les crédits de paiement de 795 000 000 francs et, en conséquence, de ramener les crédits de paiement du titre V à 17 752 094 000 francs.

La parole est à M. Bécart.

**M. Jean-Luc Bécart.** Il s'agit de supprimer les crédits prévus pour la réalisation du projet PALEN, ce qui permettrait d'économiser 1,5 milliard de francs. Cela participe de la même logique que les amendements précédents, fondée sur les arguments que nous avons développés dans la discussion générale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Trucy, rapporteur spécial.** Défavorable, pour les mêmes motifs que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Millon, ministre de la défense.** Défavorable.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-94, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...  
Je mets aux voix l'ensemble de l'article 36.  
(L'article 36 est adopté.)

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

9

### COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 5 décembre 1995, l'informant que la proposition d'acte communautaire E 472 « proposition de règlement (CE) du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour des préparations et conserves de sardines, originaires du Maroc (1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 1995) » a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 27 novembre 1995.

10

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 116, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Albanie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 117, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

11

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu de MM. Nicolas About, Bernard Barbier, Mme Janine Bardou, MM. Roger Besse, James Bordas, Dominique Bray, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean-Claude

Carle, Marcel-Pierre Cleach, Jean Clouet, Fernand Demilly, Jean Delaneau, Henri de Raincourt, Michel Doublet, Serge Franchis, Patrice Gélard, Alain Gournac, Mme Anne Heinis, MM. Pierre Lagourgue, Gérard Larcher, Edouard Le Jeune, Roland du Luart, Serge Mathieu, Philippe Nachbar, Joseph Ostermann, Michel Pelchat, Bernard Plasait, Jean-Marie Poirier, Victor Reux, Jean-Pierre Schosteck, Maurice Schumann, Bernard Seillier, Jean-Pierre Tizon et François Trucy une proposition de loi portant modification des dispositions applicables aux agglomérations nouvelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 115, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

12

### DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Christian Bonnet un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, relatif à la commission pour la transparence financière de la vie politique (n° 93, 1995-1996).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 118 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Huchon un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer (n° 394, 1994-1995).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 113 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Jolibois un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mmes Françoise Seligmann, Josette Durrieu et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés, autorisant un accès direct à leur dossier des personnes mises en examen (n° 378, 1994-1995).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 114 et distribué.

J'ai reçu de M. Claude Huriet un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de MM. Jean-Pierre Fourcade, Claude Huriet, José Balarello, Henri Belcour, Jacques Bimbenet, Paul Blanc, Mme Annick Bocandé, MM. Louis Boyer, Jean-Pierre Cantegrit, Jean Chérioux, Charles Descours, Georges Dessaigne, Alfred Foy, Serge Franchis, Alain Gournac, André Jourdain, Pierre Lagourgue, Dominique Leclerc, Marcel Lesbros, Jean-Louis Lorrain, Simon Loueckhote, Jacques Machet, Jean Madelain, René Marquès, Serge Mathieu, Georges Mouly, Lucien Neuwirth, Mme Nelly Olin, MM. André Pourny, Henri de Raincourt, Bernard Seillier, Louis Souvet, Martial Taugourdeau, Alain Vasselle et Jean-Pierre Vial, relative aux conditions de développement des thérapies génique et cellulaire (n° 83, 1995-1996).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 111 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Hérisson un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de résolution (n° 91, 1995-1996) présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement par M. René Trégouët sur :

- la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications : garantir le service universel et l'intéropérabilité en appliquant les principes de fournitures d'un réseau ouvert (ONP) (n° E-467), et le *corrigendum* (n° E-507) ;

- le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission n° 90/388/CEE et concernant l'ouverture complète du marché des télécommunications à la concurrence (n° E-508) ;

- et le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission n° 90/388/CEE en ce qui concerne les communications mobiles et personnelles (n° E-509).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 112 et distribué.

13

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée aujourd'hui, jeudi 7 décembre 1995 :

A neuf heures quarante-cinq :

1. Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale (n° 76 et 77, 1995-1996). (M. Alain Lambert, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Communication :

(Crédits du Conseil supérieur de l'audiovisuel, d'aides à la presse et à l'audiovisuel inscrits au budget des services généraux du Premier ministre et au budget de la culture et crédits d'aides à la presse inscrits au budget des technologies, de l'information et de La Poste et lignes 46 et 47 de l'Etat E annexé à l'article 48 et article 52).

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexes n° 12 et 31 ; M. Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (communication audiovisuelle, avis n° 78, tome X) ; M. Alain Gérard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (presse écrite, avis n° 78, tome XI).

Industrie (et commerce extérieur) :

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial (industrie, rapport n° 77, et annexe n° 22) ; M. Francis Grignon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie, avis n° 79, tome V) ; M. Jean Besson, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (énergie, avis n° 79, tome VI) ; Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial (commerce extérieur, rapport n° 77, annexe n° 21) ; M. Michel Souplet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (commerce extérieur, avis n° 79, tome X).

Technologies de l'information et poste :

M. René Trégouët, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 39) ; M. Pierre Hérisson, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 79, tome XXI).

A quinze heures et le soir :

2. Questions d'actualité au Gouvernement.
3. Suite de l'ordre du jour du matin.

### Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

### Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1996

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1996 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

### Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996 est fixé au vendredi 8 décembre 1995, à seize heures.

### Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 *bis*, troisième alinéa du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1996 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 9 décembre 1995.

### Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale

1°) Sous réserve de sa transmission, projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (AN, n° 2405) : mercredi 13 décembre 1995, à dix-sept heures.

2°) Sous réserve de sa transmission, projet de loi de finances rectificative pour 1995 (AN, n° 2357) : lundi 18 décembre 1995, à dix-sept heures.

### Délai limite général pour le dépôt des amendements

La conférence des présidents a fixé un délai limite général pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution inscrits à l'ordre du jour, à

l'exception des textes de commissions mixte paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 7 décembre 1995, à zéro heure quinze.)

*Le Directeur*  
*du service du compte rendu intégral,*  
DOMINIQUE PLANCHON

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES

M. Jean-Paul Delevoye a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 42 (1995-1996) de M. Jean Bernadaux, tendant à faciliter la transformation des districts urbains en communautés urbaines.

M. Michel Rufin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 63 (1995-1996) de M. Philippe François, visant à étendre, aux conseils de district, le régime de la suppléance avec voix délibérative.

M. François Blaizot a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 84 (1995-1996) de M. Jean Cluzel, visant à faire bénéficier de la cessation progressive d'activité les secrétaires de mairie et agents intercommunaux à temps complet.

## DÉLAI LIMITE POUR LE DÉPÔT DES AMENDEMENTS À UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

En application de l'article 73 *bis*, alinéa 7, du règlement, la commission des affaires économiques et du Plan a fixé au mardi 12 décembre 1995, à 17 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à la proposition de résolution qu'elle a adoptée sur :

- la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications : garantir le service universel et l'interopérabilité en appliquant les principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (n° E-467) ;
- le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission n° 90/388/CEE et concernant l'ouverture complète du marché des télécommunications à la concurrence (n° E-508),
- et le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission n° 90/388/CEE en ce qui concerne les communications mobiles et personnelles (n° E-509).

Le rapport n° 112 (1995-1996) de M. Pierre Hérisson sera mis en distribution le jeudi 7 décembre 1995.

Les amendements devront être déposés directement au secrétariat de la commission des affaires économiques et du Plan et seront examinés par la commission lors de sa réunion du mercredi 13 décembre 1995, à 17 heures.